

MAITRISE ES ARTS (HISTOIRE)

LE PLAN DE COLONISATION VAUTRIN

par

Roger Barrette

B. Péd. de l'Université Laval



DEPARTEMENT D'HISTOIRE
Ecole des Etudes supérieures
Université d'Ottawa

1972



Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous.

L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre. Il est donc interdit de reproduire ou de publier en totalité ou en partie ce document sans l'autorisation de l'auteur.

A la mémoire de ma mère et en hommage à mon père

Joliette, 27 décembre 1972.

AVANT - P R O P O S

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont collaboré d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce travail. Nous voulons souligner ici l'aimable contribution de l'ex-ministre de la Colonisation M. Irénée Vautrin qui a bien voulu fouiller dans ses souvenirs et nous faire profiter de ses vastes connaissances.

Nous remercions également M. Marcel Hamelin, professeur au département d'Histoire de l'Université d'Ottawa, pour avoir accepté de diriger nos travaux et nous avoir prodigué de nombreux et judicieux conseils.

TABLE des MATIERES

Avant-propos.	1
Table des matières.	1
Liste des tableaux et cartes.	1
Bibliographie	1
INTRODUCTION.	1
CHAPITRE PREMIER: <u>IRENEE VAUTRIN.</u>	4
ORIGINES ET FORMATION	4
CARRIERE POLITIQUE.	7
CHAPITRE II: <u>LES ANNEES '30 ET LA COLONISATION.</u>	18
LA CRISE.	18
LE PLAN GORDON.	23
CAMPAGNE D'OPINION.	31
LE GOUVERNEMENT CONTRE-ATTAQUE.	43
1- Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation	43
2- \$10,000,000. et un congrès de colonisation.	47
CHAPITRE III: <u>LE CONGRES DE COLONISATION.</u>	53
COUP D'OEIL SUR LES CONGRES PRECEDENTS.	53
LES BUTS.	56
LES INVITES	56
L'ORDRE DU JOUR	60
LA SEANCE D'OUVERTURE	63
LES DEBATS.	80
1- Ville contre campagne	81
2- Plan Gordon	87
3- Sociétés de colonisation et commission apolitique	87
4- Aide aux fils de cultivateurs: gratuité?.	90
5- Autres débats	91

REACTIONS AU CONGRES ET AU PLAN VAUTRIN.	94
CHAPITRE IV: <u>LE PLAN VAUTRIN A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE</u>	98
LES DIVERSES LOIS.	99
LE COMITE DES COMPTES PUBLICS.	118
CHAPITRE V: <u>LA MISE EN APPLICATION DU PLAN VAUTRIN</u>	122
LES STRUCTURES DU MINISTERE.	122
LE TRAVAIL DES SOCIETES DE COLONISATION.	124
LES ETABLISSEMENTS GROUPEES	128
APRES LE DEPART DE VAUTRIN	137
CHAPITRE VI: <u>ANALYSE DES DONNEES SUR LE PLAN VAUTRIN</u>	143
LES PROGRAMMES D'AIDE A L'ETABLISSEMENT.	143
1- Colonisation groupée	144
2- Colonisation non-groupée	157
3- Etablissement des fils de cultivateurs	163
4- Etablissement sur les terres libres.	168
5- Placement des aides-fermiers	170
LA DEPENSE DES DIX MILLIONS.	171
CONCLUSION	185
ANNEXE I: Vautrin: notes chronologiques.	193
ANNEXE II: Ordre du jour du congrès de colonisation: oct. 1934.	194
ANNEXE III: Le discours-programme du ministre Vautrin: oct. 1934	198
ANNEXE IV: Texte de la loi des \$10 millions: mai 1935	227
ANNEXE V: Fac-similé d'un questionnaire d'enquête.	232
ANNEXE VI: Fac-similé d'un billet de location (1937).	233
ANNEXE VII: Voeux et résolutions du congrès de Valleyfield: 1936	234

L I S T E D E S T A B L E A U X E T C A R T E S

TABLEAUX

1	Plan Gordon - <i>Municipalités participantes.</i>	28
2	Plan Gordon - <i>Etablissement des colons</i>	29
3	Sociétés de colonisation	126
4	Plan Vautrin - <i>Colons groupés.</i>	151
5	Plan Vautrin - <i>Provenance des colons (groupés et non-groupés).</i>	152
6	Plan Vautrin - <i>Etablissement des colons (groupés et non-groupés)</i>	153
7	Plan Vautrin - <i>Paroisses créées et complétées.</i>	154
8	Plan Vautrin - <i>Colons non-groupés.</i>	158
9	La colonisation au Québec: 1924-1940	162
10	Plan Vautrin - <i>Etablissement des fils de cultivateurs.</i>	164
11	Plan Vautrin - <i>Etablissement des fils de cultivateurs (1934-35).</i>	167
12	Plan Vautrin - <i>Etablissement sur les terres libres</i>	169
13	Etat des sommes dépensées pour fins de colonisation (1929-1941).	175
14	Plan Vautrin - <i>La dépense du budget spécial: 1934-1940</i>	178
15	Budget spécial - <i>Octrois aux sociétés de colonisation.</i>	180
16	Budget spécial - <i>Etablissement des colons par groupes.</i>	181
17	Budget spécial - <i>Etablissement des fils de cultivateurs.</i>	182
18	Budget spécial - <i>Etablissement sur les terres libres</i>	182
19	Budget spécial - <i>Placement des aides-fermiers.</i>	183
20	Budget spécial - <i>Administration et divers.</i>	184
21	Plan Vautrin - <i>Tableau-synthèse: 1935-1937</i>	189
22	Evolution de la population du Québec: 1911-1941.	190

CARTES

Carte de repérage (districts électoraux 1935). 155
Carte sur l'établissement des colons groupés 156
Carte sur l'établissement des colons (groupés et non-groupés). . . . 161
Carte sur l'établissement des fils de cultivateurs (1934-1935) . . . 166

B I B L I O G R A P H I E

I- SOURCES

A. Sources manuscrites

Archives publiques du Canada, Fonds Lomer Gouin. M.G. 27, III, B. 4, Vol. 14 et 39, (1920-1924).

Procès-verbaux de la fédération des sociétés catholiques de colonisation de la province de Québec. Secrétariat de la fédération, Québec, 1936-1950.

Procès-verbaux de la société de colonisation de Québec. Secrétariat de la société, Québec, 1933-1945.

B. Entrevues

BEAULIEU, Pierre, colon de Restigouche en 1935. Entrevue le 16 juin 1972 à Québec.

GIRARD, Abbé Louis-Emile, curé fondateur de Saint-Antoine-de-Rochebaucourt. Entrevues les 13 avril et 24 juillet 1971 à Barraute.

DUCHEMIN, Georges, responsable de la voirie de colonisation en Abitibi en 1935. Entrevue le 4 avril 1971 à Amos.

VAUTRIN, Irénée, ministre de la Colonisation en 1935. Entrevues à sa résidence de Montréal les 2 février, 4 mai et 15 mai 1972.

C. Sources imprimées

A.C.J.C., *Le problème de la colonisation au Canada français. Rapport officiel du congrès de colonisation tenu à Chicoutimi du 29 juin au 2 juillet 1919, A.C.J.C. éd., 1920, 300p.*

- AIDE A LA COLONISATION, *Congrès national de colonisation, les 11, 12 et 13 novembre 1946. Boucherville, compte-rendu.* Montréal, l'Aide à la Colonisation éd., 1946, 181p.
- The Canadian Parliamentary Guide.* E.J. Chambers ed., Ottawa, 1919-1940.
- DOMINION BUREAU OF STATISTICS, *Prices and Price Indexes 1913-1943.* Ottawa, Printer to the King, 1945, 87p.
- PROVINCE DE QUEBEC, *Annuaire statistique de la Province de Québec, 1940.* Québec, 1940, 444p.
- , *Annuaire statistique de la Province de Québec, 1941.* Québec, 1942, 461p.
- , *Abitibi agricole; statistique de 1929-30.* Amos, 1931, 31p.
- , *Code des lois de colonisation.* Par Adjutor Dussault, Québec, juin 1942, 176p.
- , *Congrès de colonisation 1934.* Québec, 1935, 266p.
- , *Etat des comptes publics de la Province de Québec. 1928-1935.*
- , *Etat des comptes publics de la Province de Québec et rapport annuel de l'Auditeur de la Province, 1936 à 1942.*
- , *Géographie comparée de quelques paroisses de colonisation de la Province de Québec.* Par Hugues Morissette, Québec, 1963, 174p.
- , *Historique de la colonisation de la Province de Québec de 1825 à 1940.* Par J.E. Garon, Québec, 1940, 136p.
- , *Journaux de l'Assemblée législative de la Province de Québec.* Vol. LXIX, session 1935.
- , *Aux marches du Royaume de Matagami (Rochebaucourt).* Par Gérard Ouellet, Québec, 1947, 59p.
- , *Rapport du ministre de la Colonisation et des Pêcheries de la Province de Québec, 1929-1930.*
- , *Rapport du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries de la Province de Québec, 1931.*
- , *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec, 1931-1934.*

- PROVINCE DE QUEBEC, *Rapport général du ministre de la Colonisation de la Province de Québec, 1934-1935.*
- , *Rapport succinct des activités du ministre de la Colonisation de la Province de Québec, 1935-36 (polycopié).*
- , *Rapport général des activités du ministre de la Colonisation de la Province de Québec, 1936 à 1938 (polycopiés).*
- , *Rapport général du ministère de la Colonisation de la Province de Québec, 1938 à 1942.*
- , *Règlement annoté de l'Assemblée législative [...]*. Par Louis-Philippe Geoffrion, Québec, 1941, XVI, 272-30p.
- , *La seule échelle qui permet aux sociétés de s'élever au plus haut degré de prospérité.* Par chanoine Jean Bergeron, Québec, 1948, 46p.
- SEMAINES SOCIALES DU CANADA, *Congrès de la colonisation, les 10 et 11 avril 1944 à Montréal, compte-rendu.* Montréal, Ecole Sociale Populaire, 1944, 156p.
- , *Le problème de la terre.* XIIe session, Rimouski, 1933, Montréal, 1933, 349p.
- VAUTRIN, Irénée, BACHAND, R., et J. COHEN, *Le subside fédéral.* Montréal, s. éd., 1934, 79p.
- URQUART, M.C. and K.A.C. BUCKLEY, *Historical Statistics of Canada.* Toronto, Macmillan, 1965, 672p.
- Who's who in Canada.* B.M. Greene ed., Toronto, International Press, 1922-1933.

II- JOURNAUX

- Le Bulletin des Agriculteurs.* Hebdomadaire, Montréal, vol. 21, 1936.
- Le Bulletin de la Ferme.* Hebdomadaire, Québec, vol. 22 à 24, 1934 à 1936.
- Le Canada.* Quotidien, Montréal, 1er juillet au 1er décembre 1936.
- Le Devoir.* Quotidien, Montréal, 1923, 1932 à 1937.
- The Gazette.* Quotidien, Montréal, 1934-1935.
- La Gazette du Nord.* Hebdomadaire, Québec-Amos, 1933 à 1937.

La Presse. Quotidien, Montréal, 1933 à 1936.

Le Progrès de Valleyfield. Hebdomadaire, Valleyfield, 1935-1936.

Le Soleil. Quotidien, Québec, 1921-1922, 1933 à 1936.

La Terre de Chez nous. Hebdomadaire, Québec, 1934 à 1936.

III- THESES

HUDON, Jean-Claude, *Le Québec sous la crise - 1929-1932*. Thèse de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 1966, 170p.

LAGANIERE, Etienne, *Le comté d'Abitibi*. Thèse de licence, Ecole des Hautes Etudes commerciales, Montréal, 1940, 97p.

LEVESQUE, Delmas, *Aspects morphologiques et socio-culturels d'une paroisse de colonisation*. Thèse de maîtrise (sociologie), Université de Montréal, 1963, 121p.

IV- ETUDES

ANONYME, "La colonisation dans la province de Québec", dans *Actualité économique*, vol. X, no 8, nov. 1934, p. 417-422.

BENOIST, Emile, *Abitibi, pays de l'or*. Montréal, Zodiaque, 1938, 198p.

BIAYS, Pierre, *Les marches de l'oekoumène dans l'Est du Canada*. Québec, Centre d'Etudes nordiques, travaux et documents no 2, 1964, 760p.

BLANCHARD, Raoul, *Le Canada français*. Paris, Fayard, 1960, 304p.

-----, "Les excédents de population et l'agriculture dans la province de Québec", dans *Actualité économique*, vol. XXIV, no 4, janv.-mars 1949, p. 635-641.

-----, *L'Ouest du Canada français - Les pays de l'Ottawa - L'Abitibi-Témiscamingue*. Montréal, Beauchemin, 1954, 334p.

BRUNET, Michel, "Les trois dominantes de la pensée canadienne-française", dans *La présence anglaise et les Canadiens*. Montréal, Beauchemin, 1964, p. 113-166.

BOUCHER, Pierre, "Historique de l'agriculture et de la colonisation", dans *Annuaire statistique du Québec 1966-1967*. p. 524-537.

- CLICHE, Paul, "Les élections provinciales dans le Québec de 1927 à 1956", dans *Recherches sociographiques*, vol. II, nos 3-4, juil.-déc. 1961, p. 343-367.
- COLLABORATION, *Abitibi cinquantenaire, programme-souvenir*. Amos, s. éd., 1964, 208p.
- FORTIN, Gérard, "Une classification socio-économique des municipalités agricoles du Québec", dans *Recherches sociographiques*, vol. I, no 2, avr.-juin 1960, p. 207-217.
- GOUIN, Paul, "A la hache", dans *L'Action nationale*, vol. III, no 1, janv. 1934, p. 20-24.
- HAMELIN, Jean, HAMELIN, Marcel et Jacques LETARTE, "Les élections provinciales dans le Québec", dans *Les Cahiers de Géographie de Québec*, vol. IV, no 7, oct. 1959 - mars 1960, p. 7-207.
- HAMELIN, Louis-Edmond, "Bilan statistique des lots de colonisation en Abitibi et au Témiscamingue (Québec)", dans *Les Cahiers de Géographie de Québec*, vol. XI, no 24, déc. 1967, p. 479-496.
- LEMIEUX, Gilles, *L'agriculture et la colonisation dans la province de Québec, 1920-1939*. Polycopié, département d'Histoire (HI 9354), Université d'Ottawa, Ottawa, avril 1970, 57p.
- LEGARE, Romain, "L'Abitibi, région de colonisation: une histoire merveilleuse", dans *Culture*, vol. V, no 2, juin 1940, 157-172.
- MINVILLE, Esdras, "La colonisation dans Québec", dans *Actualité économique*, vol. XXVIII, no 2, mai 1942, p. 123-194.
- PARENTEAU, Roland, "La Grande Dépression et ses répercussions régionales", dans *Actualité économique*, vol. XXIV, no 4, 1959, p. 523-556.
- ROY, Jean-Louis, *Les programmes électoraux du Québec*. Tome II: 1937-1966. Montréal, Léméac, 1971, 458p.
- RUMILLY, Robert, *Histoire de la province de Québec*. Tomes 8 à 37, Montréal, diverses éditions.
- TREPANIER, Jacques, "Docteur Louis-Arthur Richard", dans *Les Carnets*, Société zoologique de Québec, Orsainville-Québec, vol. XVI, no 1, janv. 1956, 65-69.
- TRUDELLE, Pierre, *L'Abitibi d'autrefois, d'hier et d'aujourd'hui*. Montréal, Imprimerie Modèle, 1938, 395p.

I N T R O D U C T I O N

Avec le Krash de 1929 survient une grave crise économique. Tout le monde occidental est atteint. Bien sûr, le Canada et le Québec ne font pas exception. Les hommes politiques sont désespérés devant l'ampleur de la stagnation économique et cherchent fébrilement des moyens pour enrayer le chômage et secourir les centaines de milliers de foyers déjà atteints. Durant ces années, la misère est grande et les autorités craignent toujours des sautes d'humeur populaires, surtout dans les grands centres urbains. Elles prennent toute une série de mesures extraordinaires pour empêcher les gens de crever de faim, faute d'ouvrage: secours directs, travaux de municipalités, camps de jeunes gens visent à circonscrire le sinistre.

Les pouvoirs publics considèrent aussi la colonisation comme une solution intéressante aux problèmes de l'heure. Durant les années '30, la colonisation polarise un grand nombre d'énergies et plusieurs y voient une solution permanente à la crise. Au Québec, en particulier, cette mesure retient fortement l'attention. Ainsi trois plans de colonisation sont appliqués durant la décennie: les plans Gordon, Vautrin et Auger-Rogers.

Comme nous voulions scruter l'histoire du Québec de cette période, nous en avons profité pour étudier le plan Vautrin. Jusqu'à maintenant, aucune recherche n'avait porté sur ce plan dit de colonisation. La présente thèse vise à combler cette lacune.

Est-ce un produit du mouvement agriculturiste canadien-français? Est-ce plutôt une manoeuvre électorale du gouvernement Taschereau? Est-ce un plan destiné à décongestionner les villes ou bien les campagnes? Est-ce que la dépense de \$10 millions donne des résultats concrets ou est-elle engloutie en pure perte? C'est un peu ces questions que nous nous sommes posées et auxquelles nous tentons de donner une réponse dans le travail qui suit.

En préparant ce travail sur le plan Vautrin, nous avons consulté la plupart des grands journaux du Québec et quelques hebdomadaires régionaux. La deuxième source importante de renseignements vient des publications officielles du gouvernement du Québec, surtout du ministère de la Colonisation.

A défaut de pouvoir consulter les archives de la Colonisation, nous avons eu le grand avantage de pouvoir interviewer quelques artisans du plan dont le responsable lui-même: M. Irénée Vautrin. Ses précieux renseignements ont été complétés par les témoignages de l'abbé Louis-Emile Girard (curé fondateur de Rochebeaucourt en Abitibi) et de M. Pierre Beaulieu (colon à Restigouche en Gaspésie). Ces personnes-ressources ont fait revivre les années 1935-1936 et ont permis une meilleure compréhension du sujet traité. Souvent, elles nous ont livré des renseignements introuvables dans les documents accessibles.

Compte tenu de la nécessité de présenter le ministre Vautrin et

de l'importance inattendue du congrès de 1934, nous avons divisé notre étude en six parties. La première tente de faire mieux connaître le député de Saint-Jacques, parrain du plan qui porte son nom. La deuxième rappelle les faits saillants de la colonisation au cours de la période qui précède la présentation du plan. La troisième est consacrée au grand congrès de colonisation où le gouvernement dévoile son programme. Après avoir reçu l'approbation unanime des congressistes, le plan Vautrin subit le feu de l'opposition conservatrice à l'Assemblée législative; aussi, le quatrième chapitre fait-il une rétrospective des débats parlementaires. Suivent les chapitres V et VI qui traitent respectivement de la mise en application du plan et de l'étude des données relatives à l'oeuvre accomplie.

C H A P I T R E P R E M I E R

IRENEE VAUTRINORIGINES ET FORMATION*

Les deux premiers Vautrin à venir au Canada font partie des armées françaises envoyées en Nouvelle-France dans le cadre de la guerre de Sept Ans. Ces deux militaires - deux frères - participent aux combats des Plaines d'Abraham. La capitulation signée, un sauf-conduit est offert aux militaires qui désirent retourner en France. Contrairement à son frère, l'ancêtre d'Irénée Vautrin décide de ne pas se prévaloir de l'offre. Il épouse une jeune fille de Laprairie, achète une terre non loin de là et fonde un foyer à Saint-Edouard, au sud de Montréal.

L'un des descendants de celui-ci est mêlé aux troubles de 1837-1838. Quelques années plus tard, il réclame du gouvernement de l'Union un remboursement pour des animaux, notamment des chevaux, perquisitionnés par les troupes anglaises avant leur combat contre les Patriotes. La demande du grand-père d'Irénée est refusée parce que, semble-t-il, il a un peu trop manifesté sa sympathie envers les Patriotes.

Zénophile Vautrin, héritier de la terre ancestrale de Saint-

*La plupart des informations contenues dans ce sous-chapitre sont tirées de trois entrevues accordées par M. Vautrin à l'auteur.

Edouard de Napierville, épouse en deuxième noce l'institutrice Augustine Dupuis. De cette union naîtront trois enfants - deux filles et un garçon (Irénée) - qui s'ajouteront aux deux autres du premier mariage.

Irénée Vautrin naît le 23 décembre 1888. Sa mère décédée prématurément, il sera élevé par la troisième femme de son père. Il passe les dix premières années de sa vie à la campagne. Bien que demeurant un peu à l'extérieur du village, Irénée Vautrin fréquente l'école du village et reçoit l'enseignement d'un professeur laïc: M. Monet. Il a dix ans (1898) lorsque son père vend la ferme et émigre à Montréal pour y travailler au port. Trois ans plus tard, ce dernier est emporté des suites d'un "coup de soleil".

Cédant aux pressions de la parenté, le curé Dupuis, oncle de l'orphelin, se rend à Montréal pour obtenir de la belle-mère la garde de l'enfant. A la suite d'une entente, le curé Dupuis amène Irénée Vautrin dans son presbytère de Saint-Cuthbert (comté de Berthier). Durant deux ans, aux "collèges" de Saint-Cuthbert et de Berthier, il fait ses études secondaires.

Puis, en 1905, il entre à l'Ecole normale Jacques-Cartier pour se préparer à la carrière d'enseignant, suivant en cela la tradition de la famille Dupuis. En 1907, Irénée Vautrin se mérite le dernier d'une série de trois diplômes d'enseignement: élémentaire, modèle et académique.

Reconnaissant sa valeur, la direction de l'Ecole normale retient ses services comme assistant-professeur durant deux ans. Juste au moment d'obtenir sa permanence, le jeune professeur abandonne l'enseignement pour retourner aux études. L'architecture l'attire et il s'inscrit à la nouvelle école d'architecture de Montréal. Un petit héritage de sa mère, ajouté

à quelques économies, devrait suffire à le faire vivre durant trois ans.

Mais voilà, le cours d'architecture dure quatre ans. Fort de la valeur de son cours d'École normale et de la protection de deux de ses anciens professeurs - notamment de Charles Gill, écrivain, peintre et professeur de dessin - Vautrin se fait dispenser de l'année préparatoire.

En 1913, il réussit à battre deux conservateurs des facultés de Droit (Maurice Duplessis) et de Médecine, et se fait désigner au poste de président de la toute nouvelle association des étudiants de l'Université Laval de Montréal. C'est en quelque sorte sa première victoire politique.

Quelques mois plus tard, cependant, la situation financière du jeune président le force presque à abandonner ses études. Heureusement, au même moment, la Commission scolaire des écoles catholiques de Montréal congédie une douzaine de professeurs de dessin jugés trop peu religieux. C'est ainsi qu'il obtient une charge d'enseignant rémunérée à raison de 800 dollars par année. Bien qu'il soit reçu architecte l'année suivante (1914), Vautrin n'abandonnera son poste de professeur de dessin qu'une fois élu à l'Assemblée législative (1919).

A titre d'architecte, Irénée Vautrin fait équipe avec d'autres diplômés de l'École d'Architecture et se spécialise dans la construction d'édifices publics: églises et écoles. Il est l'architecte, notamment, de l'église de Saint-Constant, près de son village natal. Paul Auger, un chroniqueur contemporain, porte le jugement suivant sur les oeuvres de Vautrin.

M. Vautrin est architecte et sa carrière marque une progression. Il a construit de nombreuses écoles, car la Commission scolaire est une succursale de Québec. Les dernières sont

fort belles, comparées aux premières.¹

CARRIERE POLITIQUE

Son élection à la présidence de l'association des étudiants ne constitue pas, à proprement parler, le début de la carrière politique d'Irénée Vautrin. Il faudrait peut-être remonter aux activités politiques de son père pour comprendre son goût pour la politique. En effet, très jeunes, Irénée et son ami Vincent Dupuis rêvent de faire de la politique. Ils sont de familles libérales, mais l'accent anglais de Wilfrid Laurier les rebute jusqu'au jour où ils apprennent que ce dernier a passé son enfance en compagnie d'une famille écossaise et a fait ses études à McGill.

Alors assistant-professeur à l'Ecole normale, Vautrin participe à la campagne électorale fédérale de 1908 qui donne à Laurier sa dernière victoire. En plus de travailler à l'organisation de la campagne libérale, il prononce quelques discours. Durant la guerre, Vautrin est élu président des Jeunesses libérales de Montréal. Quoique plus respectueux des consignes du parti que ses collègues de la ville de Québec, il fait campagne contre la Conscription au printemps de 1917.

Lorsque Lomer Gouin annonce des élections pour juin 1919, Vautrin s'affaire à mousser la candidature du député libéral sortant du comté montréalais de Saint-Jacques: Clément Robillard. Ce dernier, cependant, l'avertit qu'il ne se représente plus et l'invite à poser sa candidature; ce qu'il fait. Cette année-là, trois libéraux se disputent les suffrages

¹*Le Devoir*, 30 juillet 1934, p. 1.

des électeurs de Saint-Jacques. Vautrin doit faire face à deux candidats d'expérience: Eudore Dubeau et Lucien Plante. Ils sont beaucoup plus connus que lui, mais ils ont le tort de n'avoir pas toujours été fidèles à l'organisation libérale officielle. Dubeau, notamment, a soutenu Bourassa contre le premier ministre Gouin une dizaine d'années auparavant (1908). Gouin ne l'a pas oublié. Afin d'aider Vautrin, l'organisation officielle lui prête, par l'intermédiaire de l'ex-député Robillard, une somme de 3,000 dollars. Cette somme, ajoutée à l'appui reçu par le député de Napierville (Amédée Monet), ainsi que la publicité faite par ses anciens élèves auprès des parents du comté, expliquent sa victoire. Il l'emporte par une majorité confortable de 479 voix sur 3,000 voix exprimées.

Célibataire de trente ans, il devient le benjamin de l'Assemblée législative à l'ouverture de la session, l'automne suivant. Il est trapu, possède une forte ossature et a quelque chose du type physique du premier ministre Gouin. "Il évoque [...] l'Américain du Sud, avec son teint sombre, ses cheveux et ses yeux luisants."²

A ses débuts, Irénée Vautrin n'a pas la réputation d'être un grand orateur; pourtant, il réussira avec le temps à faire de ses discours des pièces oratoires intéressantes à écouter. Au lieu de faire vibrer ses auditeurs par des effets oratoires, il tentera de faire passer son message en s'adressant à leur raison, en armant ses discours de statistiques qu'il rendra intelligibles.

Pour le moment, Vautrin n'a pas perfectionné ses discours mais il est quand même appelé, à titre de benjamin des députés, à participer au

²*Le Devoir*, 30 juillet 1934, p. 1.

débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Pour sa première intervention à l'Assemblée législative, Vautrin choisit de rappeler à ses pairs que sans se désintéresser des ressources matérielles du Québec, il faut avant tout sauvegarder le capital humain. Il ne manque pas de souligner que l'influence de la province de Québec au Canada est proportionnée au nombre de sa population, et qu'en conséquence, il faut encourager tout ce qui peut favoriser son accroissement et décourager tout ce qui peut contribuer à l'affaiblir. Pour ce faire, Vautrin souhaite qu'un plan soit conçu de façon à systématiser la lutte contre la mortalité infantile, contre l'émigration aux Etats-Unis et contre toute autre forme de déperdition. Dans une certaine mesure, le plan auquel son nom sera attaché quinze ans plus tard tentera de préserver le capital humain de la province et de le faire fructifier. Ainsi, on peut percevoir une continuité, involontaire sans doute, entre son premier geste parlementaire important et son dernier.

Son premier mandat se passe sans autre fait significatif. Toutefois, le jeune député apprend beaucoup au contact de ses aînés. C'est de là que lui viendra son abstinence totale vis-à-vis de l'alcool. Il y a vu nombre de carrières sombrer misérablement et s'est promis qu'il n'en serait pas de même pour lui.

Sans faire trop de bruit, Vautrin se fait connaître des dirigeants du parti. On lui reconnaît beaucoup de qualités, et particulièrement l'ardeur au travail, la fidélité aux chefs, une grande minutie dans son travail. C'est pour en faire profiter le parti que les dirigeants libéraux lui confient, au printemps de 1922, la direction de l'organisation libérale pour les élections générales de l'année suivante. Ce choix ne surprend pas lorsque l'on sait qu'à cette époque, Vautrin occupe le poste de président

de la Fédération des Clubs libéraux de Montréal. A un député qui lui écrit pour suggérer Handfield à la place de Vautrin, Sir Lomer Gouin - alors ministre fédéral mais toujours très lié aux décisions des libéraux provinciaux - répond:

Je connais très bien Monsieur Handfield. C'est un excellent travailleur, mais nos amis, après délibérations, ont décidé il y a quelques semaines, de confier l'organisation du parti à notre ami Monsieur Vautrin, qui est jeune et qui peut donner beaucoup de son temps à ce travail.³

En 1923, le député de Saint-Jacques travaille avec acharnement et pour l'organisation électorale et pour sa propre réélection. Au lieu du succès espéré, c'est la catastrophe dans son comté comme dans l'ensemble de la région. Par la loi créant la Régie des Alcools et édictant une prohibition mitigée, le nouveau gouvernement Taschereau s'est mis à dos les hôteliers de la province. La lutte est extrêmement dure à Montréal où treize sièges sur un total de quinze passent aux conservateurs. Vautrin doit lui-même laisser sa place à J.A. Eusèbe Beaudouin, que la population surnomme "le médecin des pauvres".

L'été suivant, le 18 août 1923 plus exactement, l'ex-député épouse mademoiselle Gertrude Duchesneau de Montréal. De cette union naîtront deux filles.

Après l'intermède de quatre ans imposé par sa défaite, Vautrin fait de nouveau parler de lui en reconquérant le siège de Saint-Jacques des mains du député sortant.

³APC, *Fonds Lomer Gouin*, Lomer Gouin à E. Thériault, le 4 avril 1922, G.M. 27, III, boîte 4, vol. 39, document # 19311.

Durant ses divers mandats, le député Vautrin a pleinement conscience de représenter un comté urbain et il suit de près toutes les questions qui touchent la ville ou la population de Montréal. La présentation du bill annuel de la Cité de Montréal lui donne l'occasion de s'affirmer et de signifier à ses commettants qu'il n'est pas indifférent aux problèmes qui les touchent. Ainsi, durant son premier mandat, il fait fi de la ligne de parti et s'oppose énergiquement à la demande du maire Médéric Martin visant à prolonger son mandat de deux autres années et ce, sans élection.

Dans le but de mieux défendre les intérêts de Montréal, tous les députés libéraux provinciaux de l'île de Montréal se réunissent et fondent le club Libéral-National. Ils en confient la présidence au député de Saint-Jacques. Ce titre donne à sa voix une autorité plus grande et explique sans doute le fait qu'il pourra, en 1934, faire échec à quelques articles du bill de Montréal défendu par Maurice Gabyas et aussi empêcher le gouvernement de mettre Montréal sous la tutelle de la Commission des Affaires municipales.

Pourtant, au début des années '30, Vautrin élargit sa sphère d'activités parlementaires. Il se fait le parrain, en 1930 et 1931, du projet de loi annuellement discuté depuis 1926 sur le suffrage féminin. Comme il fallait s'y attendre, le projet de loi ne reçoit pas la majorité nécessaire à son adoption, mais Vautrin et Athanase David reçoivent les applaudissements des dames pour avoir dénoncé le non-sens qu'il y a à faire voter les femmes aux élections fédérales et à leur interdire les scrutins provinciaux.

D'autre part, les libéraux savent gré au député de Saint-Jacques

d'avoir triomphé de Camilien Houde, chef de l'opposition, lors d'une assemblée contradictoire précédant une élection complémentaire dans le comté de Compton. M. Vautrin est très fier de cette victoire oratoire et se plaît à en parler encore abondamment de nos jours.

Cette raclée lui vaut une poursuite judiciaire de \$50,000 et la haine du maire de Montréal. Dans le but avoué de chasser Vautrin de la scène politique, Houde se présente dans les comtés voisins de Sainte-Marie et de Saint-Jacques aux élections générales de 1931. Mal lui en prend puisque cette manoeuvre n'a pas l'heur de plaire aux électeurs de l'un et l'autre comté. Irénée Vautrin et Gaspard Fauteux sortent tous deux grandis de la lutte tandis que Houde perd tout y compris la chefferie du parti conservateur qui tombe aux mains de Maurice Duplessis.

Tous ces événements augmentent les chances de Vautrin d'accéder un jour au cabinet. En 1931, Taschereau lui accorde la vice-présidence de l'Assemblée législative. Au cours de la session de 1934, le député architecte dépose deux motions et prononce un discours retentissant. En plus de faire la manchette, son discours d'une heure et demie sera largement diffusé sous forme d'une brochure intitulée: *Le subside fédéral*. Sans doute dans le but d'embarrasser le gouvernement conservateur d'Ottawa tout en se faisant du capital politique, l'aspirant ministre se rend à Toronto. Là-bas, par l'intermédiaire d'un ministre libéral du cabinet Hepburn, il recueille des données concernant les subventions accordées par le fédéral au gouvernement de l'Ontario. Revenu à Québec, il compare ces chiffres aux subventions versées à la province et, à l'Assemblée législative, il fait constater à la députation l'énorme déséquilibre des subventions d'une province à l'autre. Armé d'un dossier bien étoffé de données historiques et

statistiques, Vautrin exige un rajustement de la fiscalité canadienne intouchée depuis l'entente de 1907. Il demande l'abolition des subventions fédérales spéciales distribuées sans règle précise et sans justice pour le Québec. Il propose d'utiliser une répartition selon la population de chaque province et souhaite que cette répartition soit revue après chaque recensement. Un long débat se tient sur cette question. Vautrin s'attire beaucoup de louanges de la part des députés, y compris ceux de l'opposition, et réussit à faire adopter à l'unanimité la résolution suivante:

Attendu que l'intention évidente des Pères de la Confédération a été de répartir les sources de revenu de façon que les Provinces fussent en état de remplir les fonctions qu'on leur attribuait;

Attendu que c'est pour donner suite à cette intention qu'on a procédé, en 1907, à rajuster les subsides annuels payés aux provinces en vertu de l'acte constitutionnel de 1867;

Attendu que les provinces ont à répondre à des besoins qui ne se faisaient pas sentir en 1907 et qui obèrent de plus en plus leurs budgets;

Attendu que le Dominion a reconnu à maintes reprises la nécessité de venir au secours des Provinces, soit en mettant à leur disposition des subventions spéciales, soit en leur accordant des aides particulières;

Attendu que ces subventions et ces aides, outre qu'elles ne sont pas toujours distribuées au prorata de la population des différentes Provinces, sont quelquefois subordonnées à des conditions difficiles à remplir pour quelques-unes des Provinces, notamment pour celle de Québec;

Cette Chambre exprime l'avis:

- 1- Que le temps est venu de procéder à un rajustement des subsides annuels payables aux Provinces par le Dominion;

- 2- Que toute subvention ou aide spéciale accordée aux Provinces par le Dominion devrait être répartie au prorata de la population de celles-ci et sujette seulement à des conditions acceptables pour chacune;
- 3- Qu'un comité spécial de cette Chambre devrait être immédiatement chargé de rédiger une adresse priant Son Excellence le Gouverneur Général du Canada de prendre les mesures nécessaires pour donner suite à l'avis ci-dessus exprimé.⁴

Cette résolution est déposée au moment même (20 février 1934) où se tient à Ottawa une conférence fédérale-provinciale qui doit justement étudier "La situation financière des provinces". Les provinces de l'Ouest espèrent beaucoup du fédéral; la motion Vautrin a pour effet de démontrer que la province de Québec n'entend pas être traitée éternellement en pauvre.

Depuis quelques années, l'influence du vice-président de la Chambre grandit sans cesse. Il est membre de plusieurs clubs influents, du Club de Réforme et du Club Canadien. En juin 1932, l'Association des Anciens de l'Ecole normale Jacques-Cartier le choisit comme président à l'occasion du 75^e anniversaire de l'institution.

L'intense activité durant les dernières années, le prestige hérité de ses victoires contre Houde font de Vautrin un candidat tout désigné pour devenir ministre. Aussi, personne n'est surpris de le voir accéder le 9 mai 1934 au poste de ministre sans-portefeuille en attendant que LaFerté accepte la retraite dorée du Conseil législatif. Ayant reçu l'accord de tous les ministres, le premier ministre Taschereau annonce le 25

⁴ Irénée Vautrin, R. Bachand et J. Cohen, *Le subside fédéral*, Montréal, s. éd., 1934, p. 5-6.

juillet 1934, un remaniement ministériel qui fait de Vautrin un ministre de la Colonisation avec un mandat bien précis: réaliser l'établissement des ruraux grâce à un budget de \$10 millions. Irénée Vautrin devient ainsi le treizième (13e) titulaire du ministère de la Colonisation depuis sa création en 1888.

Les commentaires ne manquent pas sur sa nomination. *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Canada* se réjouissent qu'un autre député de Montréal entre au cabinet. Ils louent les qualités de Vautrin et l'assurent de leur appui. Cependant, certains n'admettent pas qu'on confie le ministère de la Colonisation au député de Saint-Jacques. Les commentateurs du *Devoir* ne cachent pas leur surprise. Ils soulignent son ambition et son ascension politique très rapide. Selon eux, Vautrin n'est pas habilité à diriger la Colonisation puisqu'il n'est pas agriculteur.

A d'aucuns la nomination de M. Vautrin a donné le sourire. C'est du Beaumarchais. Il fallait un agriculteur, un terrien, on nomme un citadin et un urbaniste - ou du moins qui fait profession de l'être.⁵

Albert Rioux considère que le député d'Abitibi (Hector Authier) aurait mieux fait l'affaire. M. Vautrin affirme aujourd'hui que le premier ministre Taschereau l'a préféré à Authier d'abord parce que "c'était mon tour" et ensuite parce qu'Authier maniait trop allégrement le patronage dans sa région.⁶ *Le Devoir* se demande si Vautrin fera un bon ministre de la Colonisation. Selon lui, la réponse sera affirmative si le premier ministre Taschereau se convertit à la nécessité du retour à la terre et si

⁵*Le Devoir*, 30 juillet 1934, p. 1.

⁶Entrevue de M. Vautrin avec l'auteur: février 1972.

Le ministre Vautrin sait se mettre dans la peau des colons.

Le chef de l'opposition, quant à lui, se plait à décrier cette nomination et il ne se gêne pas pour affirmer que le nouveau ministre ne connaît rien aux questions rurales. Vautrin laisse dire et se met rapidement au travail. Il prend contact avec ses fonctionnaires et part en tournée d'inspection dans les régions de colonisation. Son attitude envers les colons lui vaut un éditorial très flatteur de la part d'Omer Héroux du *Devoir*.⁷ L'organisation du congrès de colonisation d'octobre 1934, les négociations avec le gouvernement fédéral pour obtenir sa participation financière, l'étude à Winnipeg du système d'aide-fermier, accaparent énormément le nouveau titulaire de la Colonisation à la fin de l'année 1934. L'hiver et le printemps de 1935 sont consacrés à la préparation et à la défense des projets de loi qui créent légalement le plan Vautrin. Nous verrons ultérieurement comment le ministre s'est acquitté de ces tâches. Durant toute l'année 1935, le ministre Vautrin passe tout son temps au ministère. Même durant la campagne électorale, il supervise l'exécution de son plan de colonisation et de retour à la terre.

Malheureusement pour lui, l'alliance Guin-Duplessis cause un grand tort au parti gouvernemental. L'important comté de Saint-Jacques, reconnu comme comté indicateur de l'opinion populaire, verse de justesse dans le camp de l'opposition. Le gouvernement demeure au pouvoir avec une très faible majorité. Deux ministres sont emportés: Vautrin et Arcand. Après le recomptage judiciaire des suffrages qui confirme la victoire du conservateur Auger par 46 voix de majorité, Irénée Vautrin remet sa démis-

⁷*Le Devoir*, 8 août 1934, p. 1.

sion le 19 décembre 1935 au premier ministre Taschereau. Celui-ci répond qu'il est peiné d'avoir à accepter cette démission mais se dit très satisfait du travail accompli par l'ex-ministre; puis il ajoute: "Le plan Vautrin vivra et vous aurez eu l'honneur d'y attacher votre nom".⁸

Cet honneur ne tarde pas à être quelque peu terni par l'enquête du Comité des Comptes publics que Duplessis dirige à la manière d'un juge d'instruction. Vautrin aura beau expliquer et justifier ses actes et ses dépenses au cours d'une courageuse comparution devant le Comité, cela n'empêchera pas les militants oppositionnistes de jeter le discrédit sur ses agissements et de caricaturer son oeuvre en parlant du plan "vaurien".

Revenu à la masse anonyme des citoyens, l'ex-député s'adonne à la pratique de sa profession jusqu'au jour où le premier ministre Godbout lui ouvre les portes de la fonction publique provinciale (vers 1940). Il agira comme inspecteur au ministère des Affaires municipales. Il y restera jusqu'à sa retraite, au début des années '60.

Monsieur Vautrin a aujourd'hui 83 ans et profite des bons moments de sa vieillesse. Il dit ne rien regretter et affirme avoir beaucoup aimé sa carrière politique qui ne lui laisse aucune amertume.

⁸Alexandre Taschereau à Irénée Vautrin, décembre 1935.

CHAPITRE I I

LES ANNEES '30 ET LA COLONISATION

Ce chapitre vise à donner un aperçu des événements qui ont influencé de près ou de loin la présentation puis la réalisation du plan Vautrin. Il faut considérer ce programme de colonisation comme l'aboutissement des luttes d'un groupe de forces divergentes et d'un certain nombre d'impératifs. Nous croyons une telle étude nécessaire pour une meilleure compréhension du plan de 1934.

LA CRISE

En 1929, un immense séisme économique ébranle tout le monde occidental. Le Krash de la bourse de New York en est l'épicentre. Le choc est si terrible que les valeurs de toutes les autres bourses américaines et européennes s'effondrent. Au début, phénomène uniquement boursier, la dépression atteint rapidement tous les secteurs du système économique. En un rien de temps, des milliers de personnes voient toutes leurs économies fondre comme neige au soleil. Tous les créanciers exigent des emprunteurs le remboursement des emprunts. Ces derniers ne pouvant pas trouver les li-

quidités nécessaires doivent se déclarer non solvables. Les faillites se produisent en chaîne.) Les grosses entreprises comme les petites ont beaucoup de difficulté à résister au raz-de-marée. Plusieurs doivent fermer leurs portes ou tout au moins réduire substantiellement leur production. En conséquence, le taux de chômage monte en flèche; toutes les classes de la société ou presque sont atteintes.) D'urgence, les municipalités et les gouvernements provinciaux votent des fonds de secours et les distribuent aux nécessiteux. Le gouvernement fédéral apporte son aide financière aux initiatives provinciales et municipales. Il fait voter une somme de \$20 millions pour combattre le chômage. La loi est promulguée le 20 septembre 1930.

D'une part, les revenus du gouvernement québécois diminuent sensiblement; d'autre part, le budget régulier de l'Assistance publique, financé en bonne partie par les profits obtenus par la Régie des Alcools, augmente sans cesse. Le gouvernement Taschereau doit se résigner à emprunter de fortes sommes et à enregistrer des budgets déficitaires. Ainsi, au cours des quatre premiers mois de l'année fiscale 1933-1934, le gouvernement voit croître un déficit de plus de \$6 millions. Dans son discours de budget de 1933, le trésorier de la province affirme que le déficit pour l'année fiscale se terminant le 30 juin 1933 est de l'ordre de \$6,840,900. Cela est dû en bonne partie au fait que les revenus de la province ont diminué depuis 1930-1931 (en trois ans) de plus de \$10 millions. En conséquence, le gouvernement se résigne à couper les budgets des ministères, y compris celui de la Colonisation, de 25%.

Afin de se faire une meilleure idée de la situation du chômage dans la province, voyons ce que M. Legault, agent recruteur de la coloni-

sation pour le Pacifique Canadien, a extrait du rapport du commissaire fédéral chargé de l'administration du programme d'assistance au chômage.

Pour le seul mois de janvier 1933:

Il y avait dans la province de Québec 488,582 personnes qui recevaient des secours de l'Etat, et de ce nombre se trouvaient 80,200 chefs de familles. Un demi-million de personnes tout près qui vivaient de la charité publique dans notre province.

Dans les villes, la situation n'est pas rose. A Montréal, le coût de l'aide est en constante progression tandis que les indices d'amélioration ne se font pas jour. Un mémoire de la section Mont-Royal de l'Association Canadienne des Voyageurs de Commerce (A.C.V.) présente en 1932 une description lugubre de la situation sociale de Montréal:

Prenons Montréal: tous les ans quinze mille jeunes garçons et jeunes filles sortent des écoles, les études finies ou coupées court. Dix à douze mille cherchent des places. Y a-t-il tous les ans dix mille positions nouvelles pour recevoir ces recrues?... Si on ajoute les milliers d'immigrants anglais et autres, que viennent faire en plus les immigrés de l'intérieur, les jeunes campagnards qui arrivent eux aussi encombrer toujours plus le marché du travail, l'offre des bras et des cerveaux pour les besognes absentes? Démoralisation, immoralité, aigreur et révolte, c'est tout ce qui s'ensuit pour les individus; malaise, police renforcée, secours directs et inquiétude, voilà, pour les chefs de la société. Donc, diminution et déchéance des hommes, des villes et de l'Etat, sans qu'on aperçoive un terme à cette crise.²

Evidemment, les auteurs du mémoire envoyé à tous les députés provinciaux et fédéraux proposent une solution: le retour à la terre des citadins.

¹ *Le Devoir*, 29 septembre 1933, p. 4.

² *Le Devoir*, 15 avril 1932, p. 2.

Quelques jours plus tard, dans une causerie radiophonique, le Père Jo.-P. Archambault, S.J., aumônier et âme dirigeante de la section Mont-Royal de l'A.C.V., ne cache pas l'objectif visé.

Voici des faits qui semblent bien clairs:
 Montréal peut employer, donc faire vivre,
 700,000 âmes, non un million: c'est donc plus
 d'un quart de trop, 300,000 qui doivent partir.³

Au coeur de la crise, le nombre des sans-travail et des assistés est tel que les pouvoirs publics craignent que bientôt les fonds ne suffiront plus. En effet, le coût d'assistance pour un chômeur de la ville de Montréal s'élève à plus de la moitié du salaire que gagne un ouvrier. Un calcul effectué par Louis Dupire, dans un éditorial du *Devoir* est révélateur:⁴

1- L'assistance au chômeur (chef de famille):

loyer:	\$240.	(payé au propriétaire par la ville de Montréal)
éclairage et gaz:	60.	
chauffage:	50.	
taxes:	10.	
nourriture:	260.	
vêtements:	50.	
TOTAL:	<u>\$670.</u>	par année;

2- Un ouvrier qui travaille tous les jours ouvrables, dix heures par jour, à 40¢ de l'heure, gagne annuellement \$1,200. au maximum.

Il y a environ 40,000 familles nécessiteuses à Montréal. Environ \$2 millions sont dépensés en secours. C'est dire que les sommes déboursées par les pouvoirs publics sont considérables. Dans un mémoire sou-

³ *Le Devoir*, 30 avril 1932, p. 2.

⁴ *Le Devoir*, 19 avril 1933, p. 1.

mis au gouvernement québécois, les administrateurs des grandes villes, par l'intermédiaire du président du Comité exécutif de Montréal, Maurice Gabias, estiment qu'il faut tenter de trouver une solution. En prenant pour exemple le cas de la cité de Montréal, Gabias démontre que si les villes veulent réduire complètement le chômage par le moyen des travaux de chômage - en opposition au secours direct qui coûte évidemment un peu moins cher - la cité devra déboursier:

... un salaire mensuel minimum de \$50 par mois à 40,000 chefs de familles et un salaire mensuel minimum de \$25 par mois (sic) à 10,000 célibataires ou cas isolés, soit une dépense mensuelle totale de \$2,250,000. ou du 1er octobre 1933 au 1er avril 1934, à l'article des salaires, une dépense de près de \$14 millions dont les deux tiers seront payés par les deux gouvernements /sans compter le coût des matériaux et autres frais de construction pour lesquels il faudrait prévoir au moins \$10 millions de plus/.⁵

Les administrateurs municipaux, face à de tels problèmes et aux prises avec des difficultés financières énormes, vont prêcher sinon pratiquer la mise en place d'une politique de retour à la terre pour leurs trop nombreux chômeurs urbains. Les administrations Rinfret-Gabias et Houde-Savignac vont proclamer les mêmes idées. Gabias, en 1933, et Houde, en 1934, vont tous deux mettre de l'avant des plans d'action contre la crise dans lesquels le retour à la terre figure en tout premier lieu. Dans le mémoire plus haut mentionné, Gabias donne les trois raisons justifiant une politique de retour à la terre:

1^o parce que le secours coûte plus cher dans les cités et villes que dans les centres

⁵ *Le Devoir*, 16 octobre 1933, p. 4.

- 2° ruraux ou les centres de colonisation;
 parce que le maintien dans nos villes d'une foule d'ouvriers et de chômeurs, toujours mécontents parce qu'ils ont du secours ou un salaire forcément réduit est un danger pour l'ordre social et un danger pour le communisme;
- 3° parce que peu de nos cités et villes sont en position financière de continuer à nourrir et à garder dans leurs limites tant de nécessiteux, surtout avec les différents remèdes expérimentés à date /travaux de chômage et secours direct/.⁶

LE PLAN GORDON

En attendant que le gouvernement étudie ce mémoire présenté en 1933, la ville de Montréal a quand même, comme les autres cités et villes, un instrument qu'elle peut utiliser pour amener les chômeurs sur la terre. Cet instrument, c'est le plan Gordon. Ce plan, du nom du ministre fédéral du Travail, W.A. Gordon, n'est pas un plan général de colonisation. Il fait partie du système fédéral de secours aux chômeurs, et vise à décongestionner les villes, à amener les sans-travail sur la terre.⁷ Beaucoup de promoteurs de la colonisation accueillent la loi Gordon en faisant cette réflexion: "Pour la première fois, l'Etat fédéral /s'occupe/ d'établir des Canadiens dans leur propre pays".⁸

Voté au printemps de 1932, le plan Gordon devait d'abord expirer le 31 mars 1934. Selon cette loi fédérale, une somme n'excédant pas

⁶ *Le Devoir*, 16 octobre 1933, p. 4.

⁷ *Le Devoir*, 11 avril 1933, p. 1.

⁸ Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, t. 33, p.76-77.

\$600. est affectée à l'établissement sur une ferme d'une famille qui autrement recevrait des secours directs. Les trois paliers de gouvernement s'engagent à déboursier chacun un tiers du montant total, c'est-à-dire \$200. Cependant, le colon du plan Gordon ne dispose pas de ces \$600. comme il l'entend. Ainsi, les dépenses faites pour l'installation de sa famille et sa subsistance au cours de la première année d'établissement ne doivent pas dépasser \$500.; un montant de \$100. doit donc être réservé pour l'entretien de sa famille durant la seconde année. Aucune partie des dépenses totales mentionnées plus haut ne doit servir à l'acquisition ou la location de la terre.

Pour la durée de l'entente, la province de Québec pourra établir jusqu'à 1,000 familles selon ce système. En effet, une somme de \$214,285. est votée par le fédéral pour l'application de la loi Gordon au Québec. Si l'on ajoute à cela la part que doivent fournir la province et les municipalités, une somme de \$642,000. est disponible pour le retour à la terre des chômeurs. L'entente Ottawa-Québec est signée le 16 juillet 1932 à Ottawa.

Etant donné le caractère tripartite de cette entente, les procédures par lesquelles un chômeur passe avant de prendre possession de son lot sont longues et compliquées. Il y a d'abord une sélection au niveau de la municipalité où des formulaires, un examen médical et une enquête doivent être complétés. La municipalité ayant accepté une candidature, celle-ci est examinée à nouveau par une commission provinciale de retour à la terre où siègent des délégués des deux gouvernements (fédéral et provincial) ainsi qu'un représentant de chacun des deux grands réseaux de chemin de fer.

La loi Gordon prévoit au moins deux conditions d'éligibilité: premièrement, être chômeur et deuxièmement être sous l'Assistance publique ou exposé à le devenir à brève échéance. Evidemment, il faut être en bonne santé et posséder des qualités ("courageux, travailleur et économe")⁹ et les connaissances nécessaires pour être colon.

Malgré ces difficultés, plus de 10,000 demandes de chômeurs sont acheminées aux bureaux du Retour à la Terre. Pour la plupart, ces aspirants colons vivent dans une extrême pauvreté ne profitant que de l'aide des secours directs et participant, à l'occasion, aux travaux de chômage des municipalités. A tout moment, ils risquent d'être évincés de leur logement par un propriétaire exaspéré de ne recevoir aucun revenu.

La crise fait voir le milieu urbain sous un visage beaucoup moins attirant que celui qu'il projetait au temps de la prospérité. Insatisfaits de leur condition misérable, des milliers de chômeurs en viennent à la conclusion qu'un retour à la terre s'impose pour eux. Avec la protection et l'aide de l'Etat - le plan Gordon ouvre la voie à la colonisation dirigée - ils pourront fuir la misère urbaine, retrouver un peu plus d'indépendance, travailler à mettre en valeur un lot, un domaine, une propriété bien à eux. Là-bas - comme le leur enseigne depuis longtemps le clergé et les hommes politiques - la vie est relativement plus facile à celui qui se donne la peine de travailler et de cultiver le sol. La terre empêche la famille de mourir de faim sans que cela coûte trop cher. Une fois la maison construite, finis les paiements de loyer, de taxes

⁹*Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec, 1932-1933, p. 82.*

d'eau et de gaz. Bref, pour les victimes les plus gravement atteintes par la crise, la campagne, malgré ses inconvénients, offre une solution à leurs problèmes.

Cependant, dans ce cas-ci comme dans plusieurs autres, il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus. La pauvreté des municipalités - particulièrement des municipalités rurales - empêche celles-ci de déboursier leur quote-part (\$200.). D'autre part, les aspirants colons ne tardent pas à s'apercevoir que l'aide qu'ils recevraient (\$600.) serait moindre que l'aide reçue sous le régime du secours direct. En outre, les secours directs leur épargnent les désagréments et les coûts du transport, du déménagement de leurs effets et de leur installation en pleine forêt.

Heureusement, cette situation pour le moins peu motivante, est corrigée lors du renouvellement de l'entente en 1934 (1934-1936). En effet, l'octroi est porté à \$700 répartis comme suit: \$500. la première année (transport \$125, construction de la maison \$150, vêtements \$25, nourriture et divers \$200), \$100. la deuxième et \$100. la troisième année. Il faut noter toutefois que cette amélioration n'aura pas d'effets véritables puisque le programme sera inopérant durant la réalisation du plan Vautrin. Seules 59 familles établies en 1934-1935 profiteront de l'augmentation.

Le plan du retour à la terre fonctionne effectivement durant trois ans. Après l'engouement de la première année, le nombre de colons établis décroît au cours des années suivantes. Ainsi, 54% du nombre total partent en 1932-1933, 40% en 1933-1934 et 6% en 1934-1935.

De 1932 à 1935, cent vingt municipalités se sont intéressé au plan de retour à la terre, mais seulement quarante neuf (49) ont envoyé des colons. Parmi ces dernières, ce sont les municipalités de l'île de

Montréal, et plus particulièrement la cité de Montréal, qui profitent le plus de l'entente fédérale-provinciale. A elle seule, la métropole envoie 58.7% des "retours à la terre". Cette proportion augmente à 62.9% (614 des 976 chômeurs établis) lorsqu'on ajoute les contingents des autres municipalités de l'île de Montréal. Le tableau 1 donne la liste des municipalités participantes.

Les responsables du plan n'ont pas voulu disperser les colons venant des principales villes. Ils ont concentré les établissements dans les cantons de Désandrouins, Montbeillard et Rémilly dans le Témiscamingue, et dans celui de Villemontel pour l'Abitibi.¹⁰ Comme l'indique le tableau 2, le nombre de chômeurs établis dans les comtés de Témiscamingue et d'Abitibi dépasse de beaucoup celui des colons dirigés vers les autres comtés. En comparant la colonne "abandons" à la colonne "nombre de chefs de famille établis", le lecteur notera sans doute que le Témiscamingue favorise davantage l'établissement des colons que ne le fait l'Abitibi. En effet, ce comté reçoit 50.4% des colons mais accuse un taux d'abandon de 57.7% tandis que le Témiscamingue héberge 44.1% des colons du plan Gordon alors que 39.2% abandonnent. La situation nordique et les terres mal drainées des établissements (Laferté et Villemontel) en Abitibi expliquent sans doute le haut taux d'abandon enregistré dans ce comté.

¹⁰*Ibid.*, p. 64.

TABLEAU: 1 PLAN GORDON -- MUNICIPALITES PARTICIPANTES -- 1932-35

MUNICIPALITES	Nombre de chefs de famille envoyés			Nombre total personnes touchées
	1932-33	1933-34	1934-35	
Aubert Gallion	-	9	-	65
Cabano	-	1	-	9
Canton BEGON	-	-	1	4
Cap Santé	-	-	1	8
Chester Ouest	-	-	1	5
Gatineau	-	1	-	11
Gramby	-	3	-	11
Honfleur	-	1	-	3
Hull	53	17	-	414
Lachine*	14	6	-	109
La Pérade	1	-	-	5
La Tuque	1	1	-	11
L'Enfant Jésus	-	1	-	2
Lévis	1	1	-	18
Marieville	-	1	-	12
Montréal*	283	290	-	3,229
Montréal-Est*	-	3	-	14
Notre-Dame-de-Ham	1	-	-	12
Petit Saguenay	-	-	1	13
Québec	56	24	2	538
Rivière-du-Loup	-	5	-	53
Shawinigan	-	3	46	353
Sherbrooke	12	1	-	86
Somerset-Nord	-	2	-	19
Ste-Anne-de-la-Pocatière	-	1	-	11
St-Antoine-de-Longueuil	-	-	1	12
St-Aubert	-	-	1	9
St-Basile	-	1	-	8
Ste-Cécile-de-Whitton	1	-	-	8
Ste-Cécile-du-Bic	-	1	-	12
Ste-Claire	-	1	-	10
St-Eugène	-	1	-	12
St-François-Xavier	-	1	-	6
St-Georges-de-Beauce	20	-	-	146
St-Gervais	-	1	1	19
Ste-Hélène	-	-	1	10
Ste-Justine-de-Newton	-	1	-	6
St-Isidore	-	-	1	11
St-Lazare	-	3	-	18
St-Louis-de-Blandford	-	-	1	9
St-Odillon	-	1	-	10
Trois-Rivières	66	-	-	441
Verdun*	3	5	-	45
Victoriaville	8	-	-	59
Ville St-Laurent*	1	-	-	7
Ville St-Michel*	1	1	-	13
Ville St-Pierre*	4	2	-	46
Windsor	-	-	1	12
Sous-Total	527	390	59	5,955
TOTAL	9 7 6			5,955

* Municipalité de l'Ile de Montréal.

Sources: Rapport du Ministre de la Colonisation du Québec,
1933, 1934, 1935.

TABLEAU: 2

PLAN GORDON (QUEBEC)

-- ETABLISSEMENT DES COLONS

-- 1932-1935

COMTES	Nombre de chefs de famille établis				Nombre de Dépendants	Nombre total de personnes touchées	Les abandons	
	1932-33	1933-34	1934-35	Total			Nombre	%
Abitibi	199	222	51	472	304	2,776	150	57.7
Beauce	20	8	-	28	168	197	2	0.8
Champlain	1	-	-	1	4	5	-	-
Charlevoix	1	-	1	2	20	22	-	-
Drummond	-	1	-	1	3	4	-	-
Frontenac	1	-	-	1	2	3	-	-
Gaspé	-	2	-	2	10	12	-	-
Labelle	2	4	-	6	24	30	-	-
L'Assomption	-	1	-	1	2	3	-	-
Lotbinière	9	3	-	12	78	90	-	-
Matapédia	1	1	2	4	14	18	2	0.8
Nicolet	1	-	-	1	12	13	-	-
Stanstead	-	1	-	1	11	12	-	-
Témiscamingue	289	138	4	431	2,233	2,664	102	39.2
Témiscouata	2	8	1	11	86	97	-	-
Wright	1	1	-	2	8	10	-	-
Autres*							4*	
Sous-total	527	390	59	976	4,979	5,955	260	100.0
TOTAL			976		4,979	5,955	260	100.0

* Familles n'ayant pas quittées la ville.

Sources: Rapport du Ministre de la Colonisation du Québec, 1932-33-34-35.

Ainsi, en trois saisons, 976 aspirants colons s'établissent avec leurs 4,979 dépendants. Au total, 5,955 personnes sont touchées par le plan Gordon au Québec. Les résultats seraient intéressants si quelque 26.6% (260 familles) n'avaient pas abandonné leur lot pour diverses raisons. Le responsable québécois énumère les causes de ces abandons: colons indésirables ou non qualifiés (94), allocation mensuelle insuffisante (26), maladie ou décès (39), épouses non qualifiées (22), refus des familles de rejoindre le père ou de demeurer sur le lot (25), diverses autres raisons (56).¹¹ Un colon sur quatre abandonne. Cette proportion est considérable et il sera intéressant de la comparer à celle que connaîtra le plan Vautrin. L'organisation du Retour à la Terre a un rapport certain avec ces nombreux départs. Rumilly nous donne son point de vue:

/. . . / les terres n'ont pas été classées, les chemins n'ont pas été frayés. La Rivière Solitaire / Montbeillard /, à vingt milles de la voie ferrée, mérite son nom. /. . . / Les colons, dans leurs rangs, voyagent comme des ours, en enjambant des corps d'arbres, en pataugeant dans la boue. Les jeunes femmes venues en bas de soie et talons hauts /. . . /.¹²

Bien que le plan Gordon soit un plan fédéral-provincial, seuls l'Ontario et le Québec profitent véritablement de l'entente. Ce type de colonisation coûte très cher aux provinces puisque l'allocation n'est pas suffisante pour subvenir aux besoins d'établissement de familles aussi dépourvues de tout. De fait, le gouvernement provincial doit investir beaucoup pour soutenir les colonies naissantes. Il engage les nouveaux colons

¹¹ *Rapport général du ministre de la Colonisation de la province de Québec, 1934-1935*, p. 140.

¹² R. Rumilly, *op. cit.*, t. 33, p. 132-133.

pour travailler à l'ouverture des chemins de colonisation et leur fournit ainsi un revenu d'appoint. De plus, il effectue les déboursés pour les primes de défrichement, la construction d'écoles, le salaire des institutrices, des gardes-malades et des fonctionnaires.

Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant que le gouvernement du Québec ait songé à concevoir un plan de colonisation où tous ces éléments seraient intégrés dans un ensemble cohérent. Ajoutons à cela que le plan Gordon restreint son aide aux chômeurs urbains; un véritable programme de colonisation devrait pouvoir être accessible aux ressortissants des campagnes, plus aptes à réussir leur établissement. Mais n'anticipons pas. Le gouvernement Taschereau n'a pas la réputation d'être très favorable à la colonisation. Une vaste offensive s'organise pour briser sa résistance.

CAMPAGNE D'OPINION

De fait, la politique du gouvernement Taschereau est attaquée de plus en plus violemment par toute sorte de groupements que la crise et ses malheureux effets suscitent. Toutes les faiblesses ou compromissions du régime vieillissant sont dénoncées avec véhémence. On s'attaque aux trop étroites relations entre la haute finance et les ministres; aux trusts américains et anglo-canadiens qui contrôlent la plupart des services publics: électricité, gaz, transport en commun. La corruption du régime est montée en épingle. Sa politique économique, notamment sa grande sympathie pour le développement industriel, est désavouée ouvertement.

Des groupes nouveaux, comme le mouvement Jeune-Canada, se créent

au moment où la crise touche le fond: 1933. Ce qui déconcerte le plus Taschereau, c'est que ces mouvements sont pratiquement encouragés dans leur action par la hiérarchie catholique. Il dénonce sans grand ménagement le fait que les Jeune-Canada sont protégés par les Jésuites du Collège Sainte-Marie. De même, les journaux pro-cléricaux sont parmi les plus sévères envers le gouvernement ainsi que beaucoup d'associations contrôlées par l'Eglise: *Le Devoir*, *l'Action catholique*, la S.S.J.B., l'U.C.C., l'A.C.J.C., etc. Ces organismes, aiguillonnés par l'élite intellectuelle du Québec, dénoncent et prêchent à peu près la même chose. Leur cible préférée: la politique colonisatrice de Taschereau.

Ils sont unanimes à dénoncer la décroissance relative de la population rurale et y voient une des causes profondes de l'âpreté de la crise dans le Québec. Les chiffres révélés par le recensement de 1931 confirment de nouveau l'urbanisation rapide du Québec:

1881:	77.1%
1891:	66.4%
1901:	60.3%
1911:	53.8%
1921:	44.0%
1931:	36.9%

Cette trop rapide progression urbaine [...] n'est-elle pas à la base du triste état de choses que nous traversons?¹³

Cette douche d'eau froide, jointe aux misères urbaines auxquelles la crise donne des proportions monstrueuses, déchaîne tous les tenants du nationalisme que Rumilly appelle: "l'école traditionnaliste".¹⁴ Ils réclament une intense politique de colonisation. La réticence, pour ne pas

¹³*Le Devoir*, 29 septembre 1934, p. 4.

¹⁴Rumilly, *op. cit.*, t. 9, p. 236.

dire l'opposition, de Taschereau à répondre à leur attente, ne fait qu'aviver leur mécontentement à l'égard du gouvernement libéral. Dans le manifeste de la section Mont-Royal de l'A.C.V., publié en 1932, nous trouvons l'essentiel de leurs critiques.

Nous apprenons que l'an dernier seulement, plus de 10,000 demandes de lots n'ont pas été prises en considération faute de lots et faute de subsides. Voilà qui serait incroyable si nous étions parfaitement sûrs de notre information. Loin de pousser le plus de gens possible dans ce Retour à la terre proclamé si haut, les dirigeants ne veulent pas de colons parce que les forêts fertiles sont aux mains des Anglo-Américains, les adversaires de toujours, et parce qu'on aime mieux afficher des surplus de budget que des surplus de population bien établie. [...] Les crédits de colonisation dans Québec semblent être nuls cette année: on les aurait dépensés d'avance en 1931, et des milliers de primes et de billets ne sont pas payés. Aussi malgré les promesses de retour à la terre, pas un sou n'est destiné à la plus nécessaire des oeuvres. Nous voudrions croire nos informations fausses. Nous pouvons, du moins, demander qu'elles le deviennent, que l'hon. M. Taschereau change d'idée, qu'il se laisse impressionner par les voeux ardents de tous les pétitionnaires et de toutes les délégations qui servent d'écho à l'opinion générale, beaucoup moins unanime pour les constructions de ponts.¹⁵

Le gouvernement libéral a beaucoup de difficulté à répondre à ces critiques; il pratique une politique hésitante. D'une part, il fait voter de nouvelles lois en 1932-1933. Il réduit le prix de vente des lots de colonisation de 60¢ à 30¢ l'acre et modifie le régime de primes, en augmentant certaines et en radiant d'autres. Il présente une loi visant au rachat, pour fins de colonisation, des terres abandonnées et vendues

¹⁵ *Le Devoir*, 27 avril 1932, p. 8.

pour la valeur des taxes municipales ou scolaires n'excédant pas \$100. L'innovation principale, mais très timide, vient en 1933 lorsque M. Hector LaFerté inaugure la politique d'octrois aux fils de cultivateurs. Cet octroi consiste en un don de \$300. à dix cultivateurs par comté, désireux d'établir leur fils sur une terre. L'octroi est payé à raison de trois versements annuels de \$100. Aussitôt la mesure annoncée, 1,800 demandes affluent à Québec. Les limites imposées par la loi (10 par comté) ne permettent pas d'en satisfaire la moitié. L'année suivante, le nombre limite est doublé (20 par comté).¹⁶

D'autre part, le gouvernement se sent obligé de réduire substantiellement les budgets (dépenses ordinaires) à la colonisation. Le trésorier provincial, Stockwell, réduit les budgets de 1933-1934 dans la proportion de 25%, y compris ceux de la Colonisation, de l'Agriculture et de l'Instruction publique. L'opposition conservatrice orchestre ses critiques autour de cette réduction des crédits. Selon elle, le gouvernement devrait adopter une politique tout à fait contraire.

La désapprobation est tout aussi forte à l'extérieur du Parlement. Depuis quelque temps déjà, un mouvement se dessine pour forcer la main aux libéraux. Ainsi au début de 1932 - quelques mois avant la sanction de la loi Gordon à Ottawa - un congrès de colonisation est annoncé.

Un congrès national de colonisation organisé par le comité des Oeuvres catholiques sous le haut patronage de S.E. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, aura lieu le 11 et 12 février à Montréal dans la salle du Gesù.¹⁷

Les congressistes essaient de faire le point. De nombreux ora-

¹⁶ *Le Devoir*, 30 septembre 1933, p. 3.

¹⁷ *Le Devoir*, 25 janvier 1932, p. 8.

teurs présentent des études et discours sur les sujets touchant la colonisation et le retour à la terre. Le Père Archambault, directeur des Oeuvres catholiques, qui a eu l'initiative du congrès, souhaite la bienvenue aux congressistes. Esdras Minville, Edouard Montpetit, J.-E. Laforce, le notaire Langevin de la Société nationale de Colonisation de Montréal fondée en 1919 par la S.S.J.B., les missionnaires colonisateurs et plusieurs autres membres des sociétés nationales exposent leurs vues sur le "mouvement national et salutaire" qu'il faut entreprendre sans délai.

On y dit que la province de Québec est celle qui a fait et qui fait le plus gros effort en faveur de la colonisation; qu'il faut encourager les sociétés de colonisation dans leur travail, et que l'argent dépensé pour la colonisation est un investissement beaucoup plus rentable que les millions engouffrés dans le secours direct et autre cataplasme du genre. Tout en présentant la colonisation comme la solution la plus rentable et la plus permanente à la crise, les congressistes émettent des doutes quant aux possibilités pour les chômeurs urbains de participer massivement au mouvement de retour à la terre.

Le titre de chômeur n'est pas un signe de vocation à la colonisation. Il faut que les colons soient d'anciens cultivateurs et qu'ils ne soient venus en ville qu'assez récemment. Il est bon aussi de savoir pourquoi ces aspirants colons ont déserté le sol.¹⁸

Selon les rapports de presse, il semble qu'au congrès, du moins à la séance publique du 11 février, les principaux intéressés sont représentés par d'authentiques colons.¹⁹ Le ministre de la Colonisation suit

¹⁸*Le Devoir*, 12 février 1932, p. 2 et 7.

¹⁹*Loc. cit.*

Les délibérations du congrès et défend, dans son allocution, la politique pratiquée par son ministère. Il affirme que les autres provinces, notamment le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, s'approprient à l'imiter.

Les orateurs ne sont pas tendres envers l'attitude du pouvoir politique. "Mais la mercuriale s'adresse plutôt aux autorités fédérales. L'Etat fédéral n'a jamais conçu de colonisation que sous la forme de l'immigration."²⁰ Hector Authier, député provincial d'Abitibi, Ernest Laforce, employé du Canadien National, Esdras Minville demandent l'aide du fédéral. L'abbé Bilodeau livre sa pensée sans détour:

Je ne parlerai que de l'aide fournie par le gouvernement de Québec car le gouvernement fédéral n'a jamais voulu rien faire pour la classe de colons émérites que sont les Canadiens français.²¹

Coincidence intéressante, le gouvernement fédéral vote le plan Gordon quelques mois plus tard.

La principale recommandation qui est faite consiste en la mise en place d'une politique intense de colonisation appuyée par un plan d'ensemble permanent. Albert Rioux, président de l'Union Catholique des Cultivateurs (U.C.C.), déplore que les congrès précédents n'aient pas eu de suite, et suggère la formation d'un comité permanent.

A peine un an plus tard, de nouvelles assises donnent la parole aux promoteurs de "l'agriculturisme".²² "Pour l'école la plus tradition-

²⁰ Rumilly, *op. cit.*, t. 33, p. 35.

²¹ *Le Devoir*, 12 février 1932, p. 2 et 7.

²² Michel Brunet, "Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme" dans *La présence anglaise et les Canadiens*, p. 113.

liste, le retour à la terre offre le remède radical. La Semaine Sociale de 1933 adopte ce thème."²³

A la Semaine de Rimouski, des prêtres, des professeurs, des économistes et des hommes politiques prêchent le retour à la terre avec éloquence et bonne foi. Ce sont tous des citadins, dont aucun n'accepterait de se faire cultivateur ou colon.²⁴

Au cours de ces réunions, Ernest Lapointe soutient qu'il faut rendre l'agriculture attrayante et rentable si l'on veut éviter la dépopulation des campagnes. Albert Rioux réclame un vaste plan de colonisation. L'abbé Lionel Groulx affirme que la crise au Québec "procède d'une double méconnaissance: méconnaissance [] de notre capital humain; méconnaissance de notre vocation paysanne".²⁵ Esdras Minville, l'économiste bien connu, vient appuyer le souhait d'Albert Rioux.

L'oeuvre de la colonisation est le premier article d'un programme plus vaste: celui de la restauration économique de notre peuple. Elle se ramène à la considération du facteur humain.²⁶

Minville élabore devant ses auditeurs ce qui deviendra en 1934 le plan

- Vautrin: - nécessité pour l'Etat de consacrer à la colonisation des sommes importantes;
- un plan permanent pour répondre à un besoin permanent;
 - faire précéder les chemins avant l'arrivée du colon;
 - donner des primes;

²³Rumilly, *op. cit.*, t. 33, p. 177.

²⁴*Loc. cit.*

²⁵*Le Devoir*, 21 août 1933, p. 8.

²⁶*Le Devoir*, 19 août 1933, p. 6.

- organiser une propagande intensive;
- nécessité de la fondation de sociétés de colonisation dans chaque diocèse pour choisir et grouper les colons;
- nécessité d'une solide organisation professionnelle pour les colons.

Minville considère que l'Etat doit s'occuper d'abord des fils de cultivateurs:

La colonisation, comme nous l'entendons, est destinée non pas à retourner mais à retenir à la terre la plus forte proportion possible de gens. Elle devra donc se recruter dans les régions agricoles ou les centres ruraux.²⁷

De plus l'économiste fait le voeu que le plan soit confié à une commission indépendante. Cette suggestion, déjà rejetée au congrès de 1923, ne sera pas retenue au moment de l'élaboration du plan Vautrin.

Peu de temps après, le 30 septembre, un groupe "d'intellectuels" (dix) signent un texte intitulé: *Programme de restauration sociale*. Parmi les signataires, nous retrouvons Minville, Rioux, Hamel, Charpentier, Arthur Laurendeau et René Chaloult. Largement inspirés par la doctrine sociale de l'Eglise et les encycliques, les auteurs, oeuvrant dans différentes sphères de la société, veulent concrétiser ces théories dans un programme adapté aux particularités québécoises de telle sorte qu'il devienne un objectif, un guide d'action. Au chapitre de la colonisation, les auteurs tracent les tâches pour l'Etat d'une part et pour le public d'autre part.

A- Part de l'Etat:
Procéder d'après un plan annuel déterminé d'avance.

²⁷ *Loc. cit.*

Faciliter l'accès des terres colonisables partout où elles se trouvent qu'elles appartiennent à la Couronne, ou qu'elles soient concédées en seigneuries ou en réserves forestières. A cette fin, délimiter les réserves de colonisation et réintégrer au domaine agricole celles qui sont concédées en réserves forestières ou en seigneuries. Concéder les titres aux colons avant l'enlèvement du bois et exiger des compagnies qu'elles achètent le bois des colons avant de faire la coupe sur leurs propres limites.

Conserver le régime des primes avec paiement régulier, à condition qu'il y ait résidence.

Etablir un budget de colonisation mieux proportionné aux besoins pressants de l'heure.

Favoriser la création des sociétés de colonisation et coopérer avec ces sociétés. Aider les colons par l'intermédiaire des sociétés diocésaines et par des travaux (routes, etc.) ou par des subventions collectives (construction d'écoles et d'églises) plutôt que par des gratifications individuelles.

Appliquer plus largement le plan Gordon pour le retour à la terre des chômeurs urbains.

B- Part du public:

Sociétés paroissiales et diocésaines de colonisation pour le recrutement et l'organisation des paroisses nouvelles.²⁸

Ce programme résume l'essentiel des critiques sur la politique colonisatrice du gouvernement Taschereau. De plus, il trace avec assez de justesse les modalités d'action qu'il faut entreprendre et que le gouvernement adoptera en 1934.

Quinze jours plus tard, un comité regroupant des délégués de

²⁸ *Le Devoir*, 30 septembre 1933, p. 1 et 12.

plusieurs sociétés nationales et professionnelles se constitue et tient sa première réunion (14 octobre 1933). Le but avoué du comité: hâter la mise à exécution du chapitre consacré à la colonisation dans le *Programme de restauration sociale*. A la sortie de cette réunion, les délégués annoncent leur moyen d'action.

[Le comité] veut d'abord agir sur l'opinion publique. Les gouvernements démocratiques ne font pas volontiers de l'agriculture et de la colonisation. Ces deux causes ne font pas entrer de l'argent dans le Trésor public... encore moins dans la caisse électorale. Il faut que l'opinion publique force les gouvernants à placer des fonds dans la colonisation.²⁹

Simultanément, les divers groupements vont susciter des initiatives et provoquer de nombreux débats ayant pour thème l'agriculture et la colonisation. Rioux, président de l'U.C.C., propose à son organisme pour 1934 les objectifs suivants: - établissement des 50,000 fils de cultivateurs du Québec;

- création d'un crédit agricole pour sauver les cultivateurs de la faillite;
- élaboration et exécution d'un grand programme de colonisation.

Toujours selon la stratégie adoptée, une grande assemblée (28 décembre 1933) est convoquée pour souligner le centenaire de la naissance (24 novembre 1833) du modèle à imiter: le curé Labelle. La salle du Monument National est réservée pour l'occasion. Les orateurs insistent sur l'urgence d'entreprendre, à l'exemple du grand pionnier, un mouvement de colonisation. Les organisateurs sont bien déçus puisque la foule ne répond

²⁹ *Le Devoir*, 17 octobre 1933, p. 2.

pas à l'appel et les discours élogieux à la mémoire du colonisateur sont prononcés devant une salle à moitié vide. La campagne de sensibilisation de l'opinion publique n'est pas compromise pour autant. D'autres modes d'action sont envisagés.

Avec l'ouverture de la session de 1934, l'attention se porte sur les faits et gestes des hommes politiques. Les débats de l'Assemblée législative reçoivent une large couverture par la presse. Pour embarrasser le gouvernement, les conservateurs suscitent des débats autour de deux de leurs motions qui portent sur la colonisation. Le 14 mars, l'étude de la motion Authier (député libéral) sur les coûts trop élevés du transport des colons et de leurs biens, donne lieu à un long débat sur le sujet. Neuf députés - dont sept libéraux - participent à la discussion mais Paul Sauvé (conservateur) considère que la résolution restera lettre morte puisqu'elle ne demande rien et ne propose rien. Le ministre LaFerté en profite pour expliquer l'action de son ministère au cours de l'année écoulée. A la fin de son discours de 55 pages, le ministre attaque *Le Devoir* et *L'Action catholique* pour leur parti-pris et leur insistance à déconsidérer les efforts du gouvernement libéral. La campagne entreprise par ces journaux, de concert avec les autres organismes "nationaux", ne laisse donc pas le parti gouvernemental indifférent!

Les initiatives se multiplient même si Stockwell, dans son discours du budget, affirme percevoir une lente reprise des affaires et de l'économie en général. Le cardinal Villeneuve, quant à lui, place la colonisation au premier rang de ses préoccupations. Il encourage les initiatives de la jeune et dynamique Société de Colonisation de Québec, présidée par Mgr Auguste Boulet. La colonie de Roquemaure, fondée par cette

société, fait beaucoup parler d'elle. Le cardinal travaille à ressusciter et à multiplier ce genre de sociétés. Lors d'un discours devant les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 28 mars, le cardinal émet un souhait qui ressemble beaucoup à un mot d'ordre:

Je souhaiterais que le 24 juin, le thème de la colonisation fût au premier plan et que tous les sincères patriotes en exaltent l'importance et la noblesse.³⁰

Evidemment, l'appel est entendu. La veille de la célébration de la Fête nationale, *Le Devoir* publie le premier d'une série de suppléments (12 pages) intitulée: "Le Devoir. Notre vie catholique et nationale". Comme il fallait s'y attendre, le supplément du 23 juin 1934 est entièrement consacré à la colonisation. Onze associations prennent la responsabilité de ce supplément et de ceux qui suivront. La liste suivante donnera au lecteur une idée de la diversité des associations impliquées dans la campagne en faveur du retour à la terre et de la colonisation.

- Association catholique des Cheminots
- Association catholique de la Jeunesse canadienne-française
- Association catholique des Voyageurs de commerce
- Chevaliers de Carillon
- Fédération des Amicales féminines des Cercles d'Etudes des Canadiennes françaises
- Fédération nationale des sociétés Saint-Jean-Baptiste
- Jeune-Canada
- Ligue du Dimanche
- Société Saint-Jean-Baptiste /de Montréal probablement/
- Syndicats catholiques et nationaux
- Union Catholique des Cultivateurs

Ainsi, en 1934, le thème des célébrations de la Fête nationale est consacré à la colonisation. La campagne de sensibilisation atteint alors son point culminant.

³⁰ *Le Devoir*, 23 juin 1934, supplément de 12 pages sur la colonisation, p. 3.

Le vent qui souffle à la colonisation pourrait bien gronder en tempête, et Laferté représente à son chef, le premier ministre, la force de ce mouvement d'opinion.³¹

LE GOUVERNEMENT CONTRE-ATTAQUE

1- Irénée Vautrin, ministre de la Colonisation

Au cours du mois de juillet 1934, la rumeur circule que le premier ministre Taschereau s'apprête à effectuer un remaniement ministériel. Au même moment, le maire Houde de Montréal prépare l'esquisse d'un audacieux plan quinquennal destiné à favoriser le relèvement du pays. Le 20 juillet, il le communique au public.

- Mouvement national de retour à la terre;
- Adoption de la pension de vieillesse pour tout le pays;
- Imposition d'une taxe de 5% sur les revenus supérieurs à \$1,200.;
- Législation générale pour retirer la femme des usines;
- Limite des heures de travail et de salaire au Canada;
- Institution de responsabilité civile et criminelle pour actes faits par les compagnies via leurs directeurs.³²

Une fois de plus, le "retour à la terre" figure en tête de liste des solutions envisagées.

Le mercredi suivant (25 juillet), le premier ministre Taschereau procède à un remaniement pré-électoral de son cabinet. Parmi d'autres

³¹Rumilly, *op. cit.*, t. 34, p. 51.

³²*Le Devoir*, 21 juillet 1934, p. 3.

changements, le premier ministre mute Hector LaFerté (49 ans) à la présidence du Conseil législatif et confie le ministère à un "jeune" ministre de 46 ans: Irénée Vautrin, depuis peu ministre sans-portefeuille.

Le ministre LaFerté quitte le ministère de la Colonisation après avoir essuyé les critiques acerbes contre l'immobilisme du gouvernement. Pourtant, cet homme aurait voulu non pas résister au mouvement, mais le précéder; Rumilly nous parle des projets qu'il caressait depuis 1931 mais qu'il ne réussit pas à faire accepter avant son départ.

Hector Laferté, incité par Laforce, utiliserait volontiers la disposition d'esprit des chômeurs prêts à retourner à la terre. Il caressait l'idée d'un grand effort, auquel la province consacrerait d'un seul coup dix millions. Mais il n'avait pas la manière de Léonide Perron, et quand la voirie, et l'instruction publique voire l'agriculture, s'étaient servies le trésorier considérait son budget comme épuisé. D'ailleurs Alexandre Taschereau, premier ministre et trésorier provincial /1931/, croyait la crise industrielle passagère, et n'avait pas foi en la colonisation. La plupart de ses collègues partageaient son septicisme.³³

La nomination de Vautrin suscite les réactions les plus diverses. Paul Auger et Albert Rioux du *Devoir* la désapprouvent. *La Presse* est beaucoup plus positive et croit percevoir, à travers ce choix, une manoeuvre électorale. "... il sied que le nouveau ministre de la Colonisation appartienne à la région de notre province où les activités colonisatrices du gouvernement seront les plus considérables."³⁴

De même, tout en reconnaissant les qualités de Vautrin et l'im-

³³ Rumilly, *op. cit.*, t. 33, p. 178.

³⁴ *La Presse*, 26 juillet 1934, p. 6.

portance du ministère qu'il dirigera, *Le Soleil* précise que "sa nomination égalise le nombre de ministères confiés à des députés de la région de Québec et à des représentants de la région montréalaise".³⁵

Dans leurs écrits, quelques journalistes laissent entendre que le gouvernement libéral s'apprête à porter "un grand coup" en faveur de la colonisation. Le 12 juillet, *Le Devoir* publie une nouvelle selon laquelle Taschereau se serait décidé à dépenser une somme de sept millions en deux ou trois ans à la suite de pressions exercées par des libéraux influents. La mesure viserait, notamment, à ramener l'harmonie dans les rangs libéraux. Quoi qu'il en soit, rien ne transpire officiellement.

Pourtant, au cours de la réunion d'adieu des fonctionnaires à l'ex-ministre, les discours de LaFerté, de Vautrin et du sous-ministre Richard ne laissent subsister aucun doute: quelque chose de considérable est décidé. Un passage du discours du sous-ministre confirme cette impression tout en précisant qu'il s'agit là d'une victoire pour LaFerté.

C'est l'avocat que vous êtes qui a gagné la cause de la colonisation, et nous aurons maintenant un architecte pour faire beau, pour bâtir grand, de Gaspé jusqu'au Témiscamingue.³⁶

M. Vautrin affirme aujourd'hui³⁷ que Taschereau n'avait pas gardé LaFerté à son poste parce qu'il le jugeait trop peu "dynamique" pour mener à bien le vaste plan de colonisation envisagé. A partir de ce moment-là, la froideur marquera les relations Vautrin-LaFerté.

Résolument et méthodiquement, le ministre Vautrin se met au tra-

³⁵ *Le Soleil*, 26 juillet 1934, p. 4.

³⁶ *Le Soleil*, 26 juillet 1934, p. 3 et 8.

³⁷ Entrevue de M. Vautrin avec l'auteur: février 1972.

vail. Il se familiarise avec les rouages administratifs et avec les problèmes de la colonisation. Il peut compter sur l'expérience et les conseils d'un sous-ministre dont le rôle ne peut être passé sous silence dans cette étude du plan Vautrin.

Louis-Arthur Richard naît le 20 décembre 1886 à Princeville dans le comté d'Arthabaska. Il fait ses études classiques au Séminaire de Trois-Rivières puis s'inscrit à la Faculté de Droit de l'Université Laval. En 1911, il est admis au Barreau de Québec. Après un long voyage à travers le Canada, l'avocat Richard entre au service du premier ministre Gouin à titre de secrétaire particulier. Tout en conservant son poste auprès de Lomer Gouin, il poursuit ses études et obtient, en 1915, son doctorat en droit de l'Université Laval après avoir présenté une thèse intitulée: *Les délits de presse*.

Avant de démissionner (1920), le premier ministre Gouin le fait nommer officier spécial au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, dirigé par J.-E. Perreault, cousin de L.-A. Richard. Las d'attendre une succession qui ne vient pas (celle du vieux sous-ministre Sergius Dufault), Richard écrit à son ex-patron le 5 juin 1921 pour lui demander d'user de son influence pour hâter les choses.³⁸ Le 25 octobre suivant, la nouvelle est annoncée. Dufault prend sa retraite après plus de trente années de fonctionnarisme, dont 24 (nommé en 1897) à titre de sous-ministre de la Colonisation. Le nouveau sous-ministre est bien au fait de toutes les questions provinciales. La nouvelle de sa nomination

³⁸ APC, Fonds Lomer Gouin, L.-A. Richard à Lomer Gouin, le 5 juin 1921, G.M. 27, III, boîte 4, vol. 14, document # 007148.

est très bien accueillie puisqu'il jouit d'une excellente réputation dans les milieux politiques et universitaires. En effet, Richard est depuis peu professeur en législation domaniale à l'Université Laval.

Cet homme "courtois, serviable et dévoué"³⁹ s'acquitte avec beaucoup de doigté de sa tâche de sous-ministre. Il n'est pas intéressé uniquement aux questions de colonisation. Bien au contraire, il porte une attention toute spéciale à la conservation de la faune québécoise. Il peut être considéré comme "l'âme fondatrice de la Société Zoologique de Québec et, conséquemment, du Jardin Zoologique".⁴⁰

Après la chute du gouvernement Godbout (1936), Duplessis conservera Richard à l'emploi du gouvernement. Ernest Laforce le remplacera comme sous-ministre de la Colonisation tandis qu'il deviendra sous-ministre de la Chasse, de la Pêche et des Mines, poste qu'il conservera jusqu'en 1962. Richard est l'auteur de quelques brochures: *La langue que nous parlons*, 1919, 14p.; *Les parcs nationaux*, 1938, 16p.; *La faune de la province de Québec - Un aperçu de sa valeur économique*, 1937, 16p., et éditeur d'une oeuvre juridique: *Law Society of Upper Canada*, publié à Toronto en 1944.

2- \$10,000,000. et un congrès de colonisation

Revenons aux années trente. Le 28 juillet 1934, le nouveau par-

³⁹ *Le Soleil*, 26 octobre 1921, p. 4.

⁴⁰ Jacques Trépanier, "Docteur Louis-Arthur Richard", dans *Les Carnets*, vol. XVI, no 1, p. 65.

ti l'Action Libérale Nationale, fondé et dirigé par Paul Gouin - fils du prédécesseur de Taschereau -, publie le contenu de son programme politique. Dans les grandes orientations comme dans les détails, ce programme électoral reprend celui avancé par les onze "intellectuels". La colonisation ne fait pas exception si ce n'est d'une ajoute significative: "[...] nous préconisons la création d'une Commission d'agriculture et de colonisation composée de spécialistes indépendants et de fonctionnaires".⁴¹

Voilà bien une résolution de nature à plaire à Albert Rioux et aux autres tenants d'une limitation du rôle des hommes politiques dans ces secteurs-clés, "trop importants pour être laissés aux mains des politiciens".

Le premier ministre libéral laisse passer la flambée publicitaire suscitée par la publication du manifeste des libéraux réformateurs, puis convoque une conférence de presse le 8 août au début de laquelle il fait une importante déclaration.

Nous avons pris, à la séance du Cabinet ce matin, plusieurs décisions importantes que je crois devoir communiquer à la population de notre province. J'ai confiance qu'elles seront accueillies favorablement.

Si les conditions économiques du Canada se sont quelque peu améliorées, il est certain que la crise n'est pas encore terminée et que le gouvernement doit faire tous les efforts possibles et n'épargner rien pour aider nos gens à traverser cette dure épreuve. C'est ce que nous voulons faire [...].⁴²

Le premier ministre Taschereau admet que les deux problèmes de l'heure sont: l'électricité d'une part, et la colonisation, y inclus le

⁴¹ *Le Devoir*, 28 juillet 1934, p. 8.

⁴² *Le Devoir*, 9 août 1934, p. 8.

retour à la terre (pour les urbains) et l'établissement des fils de cultivateurs, d'autre part. Pour calmer l'opinion publique et montrer l'intérêt qu'il porte au problème de l'électricité, le gouvernement libéral annonce la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier tous les aspects de cette délicate question et de proposer des recommandations.

Le deuxième volet de la contre-attaque gouvernementale est précédé d'une profession de foi du premier ministre dans la nécessité de l'oeuvre colonisatrice. Taschereau rappelle sa loi d'aide à l'établissement des fils de cultivateurs et assure qu'elle sera généralisée. Pourtant, c'est le passage suivant qui retient le plus l'attention des observateurs.

Nous avons décidé de demander à la Législature, à la prochaine session, de voter un montant d'au moins \$10,000,000., tout entier destiné à la colonisation et à être dépensé d'après un plan d'ensemble. Nous voulons grouper nos colons, acquérir des terrains des compagnies forestières afin d'ouvrir aux fils du sol des régions qui leur étaient fermées, puis leur donner de grandes facilités d'établissement. A cet effet, nous convoquerons cet automne, à Québec, un grand congrès de colonisation auquel nous inviterons nos évêques, nos missionnaires colonisateurs et les apôtres du mouvement pour les consulter et recevoir leurs avis sur la manière la plus utile de donner de l'ampleur à cette politique et d'obtenir les meilleurs résultats.⁴³

Le retour à la terre et l'établissement des fils de cultivateurs ne seront pas oubliés et recevront une large part de la sollicitude et de l'aide du gouvernement. Taschereau souligne l'effort qui sera fait pour les fils de cultivateurs.

⁴³ *Loc. cit.*

Ceux-ci devront avoir large part des \$10,000,000. Il y a beaucoup de terres non occupées dans la province: nous voulons y placer les jeunes des vieilles paroisses que ces terres pourront faire vivre.⁴⁴

La déclaration se termine par l'annonce de la construction d'un nouvel édifice administratif à l'arrière du Parlement, à Québec. Cette mesure a été prise dans le but de soulager quelque peu l'ampleur du chômage à Québec et de démontrer que le gouvernement préfère donner du travail aux gens plutôt que de leur distribuer directement des secours.

Tout le monde - les partis de l'opposition exceptés - accueille favorablement les décisions du cabinet. Pour les mouvements "agriculturo-nationalistes", la décision de consacrer \$10 millions à la colonisation constitue une victoire et la certitude que le gouvernement a plié devant l'opinion publique. L'A.C.V. section Mont-Royal est en droit de croire que le gouvernement met en pratique sa proposition de 1932. De même, le député du Témiscouata, J.-W. Morel, peut proclamer que le gouvernement a entendu son appel en faveur d'un investissement de \$5 millions pendant cinq ans. Le député avait fait cette suggestion au cours du débat sur la motion Authier. Selon Rumilly, Taschereau a enfin compris les demandes plusieurs fois répétées de LaFerté. *The Gazette* croit plutôt qu'il s'agit de l'aboutissement des suggestions d'Hector Authier.

However, sentiment has been growing in the favor of additional impetus of colonization, and the Government has been urged often, notably by Hector Authier, Liberal M.L.A. for Abitibi, that there should be a loan issued for a considerable amount, the proceeds to be spent over a definite period of years, for settlement

⁴⁴ *Loc. cit.*

work. Something of this nature is now said to be in the offing.⁴⁵

Lorsqu'Omer Héroux, pour *Le Devoir*, commente la déclaration Taschereau, il ne peut pas s'empêcher de déplorer les pertes d'argent et les souffrances inutiles occasionnées par le retard du gouvernement à entendre "la voix des choses"⁴⁶ et des personnes. Il trouve la déclaration ambiguë en ce qui concerne la part réservée aux fils de cultivateurs et souhaite obtenir des éclaircissements.

Evidemment, *Le Soleil*, journal officiel du parti libéral, célèbre l'événement. A Montréal, *Le Canada*, pro-gouvernemental, ne manque pas de souligner que Taschereau va plus loin que ce qu'espéraient les apôtres de la colonisation et affirme qu'il s'agit là d'un précédent au Canada.

Dix millions de dollars. Cela dépasse les espérances des plus persistants de ceux qui, dans la crise actuelle, se tournent obstinément du côté de la terre pour y trouver le salut. Ottawa estime que le projet québécois est le plus vaste et le plus ambitieux qu'aucune province ait entrepris depuis bien des années, - on peut dire que jamais au Canada il n'en fut élaboré sur semblable échelle - en comptant sur ses seules ressources financières pour le mener à bonne fin.⁴⁷

Les partisans de l'Action Libérale Nationale n'hésitent pas à affirmer que c'est par crainte de la popularité du tiers parti que le cabinet s'est décidé à agir. Duplessis et ses supporteurs demandent à la population de se souvenir des déclarations du premier ministre à la veille

⁴⁵*The Gazette*, 14 juillet 1934, p. 4.

⁴⁶*Le Devoir*, 9 août 1934, p. 1.

⁴⁷*Le Canada*, 11 août 1934, p. 2.

des élections de 1931. Les conservateurs n'y voient qu'électorisme et "camoufflage".⁴⁸

Dans tout cela, le nouveau ministre Vautrin n'a pas une place bien grande. Il vient tout juste d'entrer au Conseil exécutif et il n'est pas encore très familier avec les complexités du problème qu'il doit s'efforcer de résoudre. M. Vautrin ne prétend nullement être le concepteur du plan qui porte son nom; il en remet tout le crédit aux "chefs": Tasche-reau et Stockwell.⁴⁹ Son rôle: faire en sorte que le programme soit conçu avec précision et réalisé dans des délais très courts. Pour le moment, il part en tournée d'inspection dans les centres de colonisation. Là, il écoute, questionne et visite les colons, les prêtres et les fonctionnaires qui vivent avec eux. D'autre part, il expose ses vues sur les secours directs distribués aux colons nécessiteux. Il déclare qu'il verra à transformer ces secours en primes d'encouragement à l'amélioration des lots. Son attitude durant ces tournées lui attire beaucoup de sympathie et lui vaut quelques bons mots de la part du président de l'U.C.C. A son retour, toute son attention est consacrée aux préparatifs du congrès de colonisation.

⁴⁸ *Le Devoir*, 18 septembre 1934, p. 8.

⁴⁹ Entrevue de M. Vautrin avec l'auteur: février 1972.

C H A P I T R E I I I

LE CONGRES DE COLONISATIONCOUP D'OEIL SUR LES CONGRES PRECEDENTS

A la veille de la tenue du congrès de 1934, plusieurs journaux, et notamment *Le Devoir*, rappellent l'objet des congrès précédents et déplorent le peu d'influence qu'ils ont eu sur la législation passée.

Selon les critères qu'on adopte, le congrès Vautrin peut être classé comme étant le troisième, le septième, le neuvième ou le dixième congrès consacré à la colonisation. En effet, J.-E. Garon - fonctionnaire qui a rédigé une histoire officieuse de la colonisation au Québec de 1825 à 1940 en se basant sur les archives du ministère de la Colonisation - affirme que le congrès de 1934 est le septième du genre.¹ Il donne la liste suivante.

- 1- 3 décembre 1898: "Le 3 décembre 1898 sous les auspices de la Société de Colonisation et de Rapatriement fut tenu à Montréal le premier congrès de colonisation..." - Il y a erreur puisque le congrès s'est effectivement tenu du 22 au 25 novembre 1898 - ;

¹J.-E. Garon, *Historique de la colonisation dans la province de Québec de 1825 à 1940*, Québec, s. éd., 1940, p. 131.

- *2- Les 21, 22 et 23 décembre 1905 à Saint-Jérôme, sous la présidence du ministre de la Colonisation et député du comté: Jean Prévost;
- 3- 28 juin - 2 juillet 1919 à Chicoutimi sous l'égide de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française (A.C.J.C.). Le ministre de la Colonisation d'alors Honoré Mercier fils y assiste;
- *4- Les 4, 5 et 6 décembre 1923, un congrès général de colonisation, convoqué et présidé par le ministre J.-E. Perreault, a lieu au Parlement à Québec;
- 5- 20, 21 et 22 décembre 1927, un congrès siège à Amos sous la présidence du ministre Perreault;
- 6- 5 juin 1929, un congrès se tient à Rimouski sous la présidence de l'évêque, Mgr Courchesne, en présence du nouveau ministre de la Colonisation, Hector LaFerté;
- *7- 17 et 18 octobre 1934 au Parlement de Québec, un congrès général convoqué et présidé par l'hon. Irénée Vautrin.

Garon a omis d'en mentionner deux autres. Le premier eut lieu à l'Annonciation en 1908 sur l'initiative des Colons du Nord; le deuxième fut le congrès organisé par le comité des Oeuvres catholiques de Montréal. Ce congrès prit l'envergure d'un congrès national comme nous avons pu le constater plus haut. Incorporés à la liste du fonctionnaire Garon, ces deux congrès repoussent celui de 1934 au neuvième rang.

Cette liste serait incomplète selon nous si l'on n'y ajoutait pas la Semaine Sociale de Rimouski (1933) qui avait pour thème: "Le problème de la terre". Sans être un congrès de colonisation comme tel, il semble difficile de ne pas inclure ces assises dans la liste puisque pendant une longue semaine des spécialistes ont discoursu de tous les problèmes touchant l'agriculture et la colonisation. Si l'on veut bien considé-

*Congrès nationaux officiellement convoqués par le gouvernement.

rer cet événement comme l'équivalent d'un congrès de colonisation, le congrès Vautrin est alors reporté au bas de la liste, au dixième rang.

Dans leur *Histoire économique du Québec 1851-1896*, les professeurs Roby et Hamelin ont pu constater qu'en dehors des graves crises économiques, il existe une relation entre les périodes de prospérité et de colonisation.² La tenue de congrès en 1898, 1905, 1919, 1923 et 1927 tend à confirmer, dans une certaine mesure, cette hypothèse puisque ces congrès constituent des moments privilégiés pour réactiver le recrutement vers les zones de colonisation et susciter une plus grande générosité des gouvernements envers les colons. La gravité de la crise économique des années trente effraie les élites québécoises qui se réunissent une fois par année - 1932 (Montréal), 1933 (Rimouski) et 1934 (Québec) - pour discuter de la colonisation. L'équilibre social est menacé et devant le terrible cul-de-sac, l'industrialisation est sévèrement jugée et de nombreuses voix exigent un retour aux valeurs et aux occupations traditionnelles: la paysannerie et la terre.

Dans cette perspective, le congrès Vautrin constitue l'aboutissement d'une longue campagne d'opinion et une tentative - tentative réussie - du gouvernement libéral de prendre la direction du mouvement, de montrer ses bonnes dispositions et ainsi se réconcilier une partie importante de l'électorat.

²Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 166-167.

LES BUTS

Dès le 30 août, le ministre Vautrin annonce, dans un communiqué officiel, que le congrès de colonisation aura lieu au Parlement les 17 et 18 octobre 1934. Six séances de travail sont prévues, dont la présidence sera assurée par le ministre lui-même. Le texte du communiqué est extrêmement révélateurs des buts visés.

Ce congrès est convoqué pour me permettre de rencontrer tous ceux qui s'intéressent à la colonisation et tous ceux qui en connaissent les problèmes, de façon à ce que je puisse recevoir les suggestions de ceux qui sont les plus aptes à m'orienter et à me conseiller.³

LES INVITES

Les invitations seront sélectives. A quel type de conseillers songe-t-il? Quels sont les critères qui feront que les uns seront invités à participer au congrès et d'autres pas? A-t-il l'intention de recevoir l'avis des premiers impliqués: les colons et les fils de cultivateurs? Aux premières questions, Vautrin donne réponse avec beaucoup d'insistance et de précision. Quant à savoir si les colons et/ou les cultivateurs seront invités, le mutisme du communiqué est éloquent. Le désir de Vautrin de ne pas avoir une assemblée trop nombreuse afin de rendre le congrès efficace exclut cette possibilité. Les quelques colons et cultivateurs qui y assisteront seront mandatés par l'une ou l'autre des sociétés de

³ *Le Devoir*, 30 août 1934, p. 1.

colonisation ou autre association.

Il ne peut être question d'inviter tout le monde. Cela nous mènerait trop loin et j'aurais peu confiance dans les résultats d'une assemblée où les délibérants seraient trop nombreux. Je me propose cependant, d'inviter Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, tous mes collègues du Cabinet. J'inviterai Son Em. le Cardinal et tous Nosseigneurs, les évêques de la province. Il en va de même des députés intéressés à la colonisation.

Je crois qu'il serait sage que chaque société de colonisation soit représentée ainsi que toutes les autres sociétés qui, de près ou de loin, ont aidé nos colons dans le passé, soit, par exemple, la S.S.J.B. de Montréal et de Québec, l'Aide aux colons et aux pêcheurs, l'Oeuvre de secours aux colons.

Toutes les municipalités qui ont participé à la politique du plan Gordon auraient intérêt à assister à nos délibérations. Je ne manquerai pas de les inviter. J'inviterai également nos universités à se faire représenter.

Je demanderai aussi à l'A.C.J.C. et à l'U.C.C. de nous envoyer des représentants. Les curés qui sont à la tâche dans nos centres de colonisation auraient sans doute des suggestions à nous faire. J'en inviterai quelques-uns à venir prêter leur concours.

Enfin, il y a dans tous les départements des fonctionnaires qui, de près ou de loin, s'intéressent au mouvement du retour à la terre, de par leurs fonctions

Je me propose de prier l'hon. M. Gordon de faire représenter son département

Il est bien entendu que la presse sera la bienvenue car nous tenons à ce que notre population soit mise au courant de toutes les décisions que ce congrès pourra prendre.⁴

En théorie du moins, le congrès Vautrin sera moins largement ouvert au public que ne le fut celui de 1923. Pour le reste, les similitudes sont plus nombreuses que les distinctions: tous les deux sont organi-

⁴Loc. cit.

sés par le gouvernement Taschereau; tous les deux se tiennent au Parlement; enfin, tous les deux ont le même organisateur véritable: le sous-ministre L.-A. Richard.

L'influence de ce haut fonctionnaire dans ce cas-ci est déterminante et il n'est pas exagéré de croire qu'il est le concepteur et l'âme besogneuse du congrès, et, dans une certaine mesure, du plan Vautrin lui-même. La liste des invités est établie par lui⁵ et il est même le rédacteur du discours-programme prononcé à l'ouverture du congrès. Vautrin l'a lui-même avoué au cours des débats.⁶

Au début de septembre, les invitations officielles sont envoyées aux quatre coins de la province. L'attitude des partis d'opposition demeure inconnue. Duplessis ne cache pas qu'il considère le congrès comme une vaste opération de publicité pré-électorale mais il ne fera jamais de déclaration indiquant son intention d'y prendre part ou non. Vautrin lui reprochera plus tard de s'être présenté au Parlement durant le congrès mais de n'avoir pas daigné se joindre aux congressistes. La deuxième énigme: l'attitude de Paul Gouin. Ce dernier décide de ne pas assister au congrès et, afin d'éviter tout malentendu, il prend l'initiative de publier la correspondance échangée avec Vautrin à ce sujet. Une semaine avant le début du congrès (11 octobre), Gouin explique son refus.

Comme vous voulez bien le rappeler, je m'intéresse depuis longtemps à la colonisation. Malheureusement, l'attitude et l'état d'es-

⁵Entrevue de M. Vautrin avec l'auteur: février 1972.

⁶[Ministère de la Colonisation du Québec], *Congrès de colonisation 1934. [1935]*, p. 126.

prit de certains de vos collègues m'empêchent de participer au congrès qui sera tenu sous les auspices du gouvernement provincial.⁷

Il rappelle que l'exécution "méthodique et scrupuleuse" est plus importante dans la réussite d'un plan de colonisation que son élaboration proprement dite (la phase du congrès). Selon lui, la colonisation ne serait viable qu'à condition d'être complétée par une série de réformes économiques et sociales. Il termine par cette phrase lapidaire: "Il ne faudra donc pas nous contenter d'abattre des arbres".⁸

Malgré quelques autres abstentions, la plupart des invités viendront ou se feront représenter. La ville de Montréal enverra une forte délégation d'une douzaine de conseillers auxquels s'ajouteront le maire Houde et le président Savignac. Au total, 300 congressistes. Vautrin pourra être fier du nombre et de la qualité des congressistes. Quelques journaux qualifieront cet événement de "plus grand congrès de colonisation jamais tenu dans Québec". Au lendemain de l'ouverture, un éditorial du *Soleil* nous renseignera sur sa composition.

En somme, parmi l'affluence distinguée qui participe à ce parlement, les théoriciens sont plus nombreux que les experts. Dans cette assemblée de quelques centaines de personnes, il y en a probablement un tiers qui ont vu le colon sur son lot; il y en a deux tiers qui, de près ou de loin, connaissent convenablement le problème dans ses rapports avec l'agriculture et la vie économique; enfin, il y a un petit nombre seulement qui ont exercé le double état de colon ou d'agriculteur. Parmi ces derniers, nous comptons quelques

⁷*Le Devoir*, 13 octobre 1934, p. 3.

⁸*Loc. cit.*

modestes députés [...]. Mais, théoriciens, experts, et praticiens sont unis dans le même voeu de servir les meilleurs intérêts de la nationalité.⁹

Les délibérations se tiendront au Café du Parlement réaménagé et redécoré pour la circonstance. Deux banquets sont prévus. Le premier est réservé aux invités de marque seulement et suivra la séance d'ouverture du 17. Le lendemain, le ministre recevra tous les congressistes à dîner. Aucun discours ne sera prononcé à cette occasion à l'exception d'un toast à la santé du roi.

L'ORDRE DU JOUR

Après avoir annoncé que l'ordre du jour ne serait pas publié avant le début des assises, Vautrin se ravise devant les protestations de quelques journaux. Treize sujets attendent l'étude des délégués. Ces sujets apparaissent à l'annexe II du présent travail.

On ne peut s'attendre à des résultats tangibles de la discussion d'autant de sujets par une assemblée de 300 personnes et ce, en si peu de temps (2 jours); les congressistes s'enliseraient inévitablement dans des palabres sans fin. La décision de donner en pâture les quelques 25 plans ou projets de colonisation reçus depuis l'annonce du congrès¹⁰ n'améliorerait guère la situation; au contraire, cela ne ferait qu'ajouter à la confusion. Parmi ceux-ci, un seul est suffisamment élaboré pour

⁹*Le Soleil*, 17 octobre 1934, p. 4.

¹⁰*Congrès de colonisation 1934*, p. 238.

constituer une base aux délibérations. Ce projet, signé par neuf sociétés nationales (les groupes responsables du supplément du *Devoir* et de la campagne d'opinion), synthétise les réformes souhaitées par les groupes nationalistes et religieux. Précédé d'un long préambule, le projet proprement dit compte douze articles et plusieurs sous-articles. L'essentiel du plan est axé autour des pouvoirs accordés aux sociétés de colonisation d'une part et à la correction des lacunes plusieurs fois dénoncées, dans le *Programme de restauration sociale* notamment, d'autre part.

Evidemment, Vautrin n'a pas voulu subordonner les travaux du congrès à un tel plan. Il a résolu au contraire de présenter directement, dès l'ouverture des assises, un programme cohérent qui indiquerait avec assez de précision la façon de dépenser les \$10 millions. Un tel procédé confirmerait le gouvernement dans son rôle de "leader" et lui permettrait éventuellement d'être le seul à recueillir les acclamations pour les bienfaits de sa politique colonisatrice. De plus, les congressistes seraient ainsi dotés d'un solide instrument de travail et d'un canevas garantissant le succès des discussions. Vautrin admit que cette manière de procéder innovait par rapport aux congrès précédents.

Contrairement à l'habitude, j'ai décidé de mettre immédiatement devant les congressistes les résultats de nos études, quitte à être questionné. J'ai cru que c'était le meilleur moyen d'avoir des suggestions pratiques et qui pourraient nous éclairer.¹¹

Le rôle des délégués sera dès lors considérablement modifié. On ne leur demandera plus d'indiquer les défauts à corriger ni les politiques

¹¹ *Ibid.*, p. 237.

à adopter. On leur demandera de dire si le programme "pensé" par le ministre est de nature à déclencher un mouvement de colonisation efficace et ordonné. Pour faciliter la discussion, chaque point à l'ordre du jour correspondra à un chapitre du programme gouvernemental.

Pas de travail en atelier ou en comité restreint. Les deux jours durant, les débats se feront en assemblée plénière. Vautrin exerçant la présidence, il faudra songer à introduire la discussion de chacun des articles de l'ordre du jour en faisant intervenir un rapporteur (toujours un haut-fonctionnaire spécialiste de la question) qui reprendra le programme énoncé par le ministre. Il pourra l'explicitier au besoin. Egalement, ce sera le rapporteur qui répondra, règle générale, aux demandes d'éclaircissement ou aux objections des congressistes.

Toute cette procédure ne vise nullement à baillonner les délégués; bien au contraire, insiste le ministre.

Tous les congressistes seront à l'aise. Ils feront les suggestions qu'ils croieront opportunes. Nous accepterons volontiers toutes les suggestions heureuses propres à bonifier notre programme de colonisation. Nous laissons chaque congressiste absolument libre dans l'appréciation de notre plan.¹²

Le chef de l'opposition accuse le gouvernement de profiter du congrès pour préparer les élections qui ne sauraient tarder. L'ampleur du dispositif déployé à cette occasion tend à confirmer les affirmations de Duplessis. Ainsi, une grande publicité entoure les faits et gestes reliés de près ou de loin au congrès.

¹²*Le Devoir*, 12 octobre 1934, p. 8.

LA SEANCE D'OUVERTURE

Les plus gros efforts portent sur la séance d'ouverture à laquelle prennent part le cardinal Villeneuve, le lieutenant-gouverneur Patenaude, le premier ministre et surtout le ministre Vautrin. De dix heures à midi vingt minutes, les postes radiophoniques CHRC (Québec) et CKAC (Montréal) retransmettent pour le compte de leurs auditeurs les discours des chefs québécois. Cette initiative donne un auditoire formidable au ministre Vautrin pour l'exposé de ce qui deviendra rapidement "le plan Vautrin", distribué sous forme de brochure de quinze pages aux congressistes assemblés.

Les exigences de la radiodiffusion obligent les organisateurs à beaucoup de précision quant au déroulement de la séance d'ouverture. Les rôles ont été distribués. Le ministre Vautrin remplit les fonctions de maître de cérémonie; le lieutenant-gouverneur procède à l'ouverture officielle des assises; le premier ministre souhaite la bienvenue aux congressistes; le cardinal Villeneuve est invité à prendre la parole; enfin, le ministre de la Colonisation clôture la séance inaugurale par l'exposé du programme que le gouvernement entend exécuter.

A dix heures, le gouverneur Patenaude prend la parole. Le premier ministre, quant à lui, remercie les congressistes d'être venus nombreux et d'avoir répondu avec tant d'empressement à l'appel du gouvernement. Il ne manque pas de rassurer le clergé sur les intentions du gouvernement.

Je vous prie de croire que le présent congrès n'a aucun caractère politique. La colonisation est bien au-dessus de nos misères poli-

tiques, petites et grandes, parce que c'est l'oeuvre de tout le monde.¹³

Il demande aux congressistes, au clergé en particulier, de se rappeler qu'on ne se débarrasse pas en une année de ses mauvaises habitudes; si, à l'occasion, les débats touchaient de trop près la politique.

Taschereau précise ensuite que deux classes de la population québécoise doivent retenir l'attention des congressistes au cours de leurs travaux: les chômeurs des villes et les jeunes gens de la campagne. Pourtant, le premier ministre s'empêche d'ajouter: "La classe qui m'intéresse le plus dans le moment, c'est la classe des jeunes gens de la campagne, que nous voulons garder à la campagne, [̄.̄.] en faire de bons colons, de bons cultivateurs...".¹⁴ Ce n'est pas que le premier ministre mésestime l'acuité du problème dans les centres urbains, mais il envisage avec prudence l'application de la colonisation aux maux urbains.

Il est possible d'arracher ces déracinés à la ville et de les ramener à la campagne. C'est là un des problèmes que nous auront à étudier ensemble. Cela est possible, mais ce serait une erreur, je crois, que d'essayer d'arracher à la ville un citoyen qui ne peut pas faire un bon colon ni un bon cultivateur. Il n'était pas heureux en ville, il ne le sera pas davantage à la campagne.¹⁵

On doit s'efforcer principalement de "garder nos jeunes gens à la campagne, [̄dē] les détourner de la ville".¹⁶ De plus, le premier ministre ex-

¹³ *Congrès de colonisation 1934*, p. 13.

¹⁴ *Loc. cit.*

¹⁵ *Ibid.*, p. 13-14.

¹⁶ *Ibid.*, p. 14.

prime l'espoir que les Québécois ont conservé l'esprit d'initiative des ancêtres et qu'ils ne comptent pas uniquement sur le gouvernement. Il redit l'importance capitale et la nécessité absolue de la collaboration du clergé pour le mouvement projeté. Il n'est pas venu au congrès pour parler; aussi termine-t-il son bref discours par un vibrant éloge au courage, à l'esprit de coeur et à la ténacité du ministre Vautrin.

Le cardinal Villeneuve, archevêque de Québec, lui succède au micro. Dès ses premières phrases, il tient à préciser les cadres de sa participation au congrès. Il rappelle qu'il ne lui appartient pas d'appuyer ou de condamner tel ou tel programme politique. A l'approche des élections générales, le cardinal situe l'action du clergé de manière à se protéger des accusations éventuelles des partis de l'opposition, tout en lançant un avertissement voilé au gouvernement. Il fait écho aux propos du premier ministre.

Vous avez senti que le problème de la colonisation n'est plus, pour vous, à l'heure présente, un problème politique, au sens étroit, ni un tremplin d'élection; que c'est un problème social, et c'est sur ce terrain que nous venons avec vous l'étudier et lui assurer notre collaboration.¹⁷

Puis l'orateur dresse successivement le tableau, peu réjouissant, des misères sociales dramatisées par la crise, et de leurs dangereuses conséquences morales et religieuses. Les idées subversives, le paganisme corrupteur, la déchéance des moeurs, l'oisiveté des jeunes à la ville comme à la campagne émeuvent les chefs cléricaux.

¹⁷ *Ibid.*, p. 17.

"Avec vous, nous descendrons d'un degré pour nous établir sur le terrain social".¹⁸ C'est donc sur le plan social que l'Eglise et l'Etat vont se rencontrer pour trouver des remèdes à la situation actuelle qui risque de compromettre les intérêts communs et particuliers aux deux groupes.

Dans le but de se préparer à collaborer au mouvement national de colonisation qui semble imminent, le prélat annonce que le clergé va encourager la formation dans chaque diocèse de sociétés de colonisation chargées de sensibiliser la population au retour à la terre, de choisir et d'établir des colons et enfin, de leur distribuer des secours. Il va même plus loin en annonçant que les évêques sont prêts à regrouper les dites sociétés en une fédération si le besoin s'en fait sentir. Cette fédération ne sera créée que le 15 décembre 1937.

Le cardinal parle aussi du financement de ces sociétés indépendantes. Il croit en la générosité des diocésains, mais à la lumière des précédents posés par les ministres LaFerté et Vautrin, il espère que l'Etat accordera des subventions substantielles aux organismes diocésains. L'archevêque termine son allocution par un extrait significatif de l'encyclique *Quadragesimo Anno* de Pie XI.

L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire, ni de les absorber. Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort. Elle pourrait dès lors assurer plus librement, [.../ les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, [.../

¹⁸ *Loc. cit.*

diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité.¹⁹

Le discours-programme de Vautrin.

Puis le ministre Vautrin entreprend le principal discours de sa carrière politique (annexe III). Il s'agit d'un discours préparé de longue main et rédigé en collaboration avec le sous-ministre Richard. Dès les premiers mots, l'influence de la campagne d'opinion menée par les groupes nationalistes se fait sentir.

Retournons à la terre! Colonisons! C'est le cri qui se fait entendre présentement d'un océan à l'autre. Cet appel, nous l'avons entendu et c'est ce qui a incité le gouvernement à se lancer dans une entreprise qui est peut-être sans exemple dans l'histoire de ce pays et qui devra donner des résultats pratiques et tangibles. Nous l'espérons; nous le voulons.²⁰

Le ministre admet la pénible situation qui prévaut tant dans les villes que dans les campagnes. Il évoque la ruée vers les villes, les gains rapides d'avant 1929 ainsi que les déboires qui accablent le peuple depuis ce temps. Toutes les solutions anciennement utilisées s'avèrent maintenant inefficaces: impossibilité de lutter contre le chômage par l'émigration aux Etats-Unis ou dans l'Ouest canadien.

Vautrin présente son plan comme étant le résultat de ses tour-

¹⁹ *Ibid.*, p. 22-23.

²⁰ *Loc. cit.*

nées, sondages et enquêtes menés depuis son entrée en fonction le 8 août 1934. Il s'engage à accepter toutes les suggestions des congressistes qu'il jugera "pratiques" à l'intérieur d'un de ces deux plans favorisant le retour à la terre (citadins et ruraux) et l'attachement au sol (ruraux): un "plan provincial de colonisation" et un "plan provincial pour la création de nouveaux établissements agricoles sur des terres occupées".²¹

Il enchaîne en énumérant les parties de son discours qui correspondent aux cinq grands points de l'ordre du jour:

- 1- Les besoins des colons actuellement établis;
- 2- Modifications possibles dans l'administration du plan fédéral dit plan Gordon;
- 3- Nouveau plan provincial de colonisation (colons par groupes et colons non-groupés);
- 4- Nouveau plan provincial pour la création de nouveaux établissements agricoles sur les terres libres dans les centres organisés;
- 5- Diverses questions dont l'étude pourra simplifier l'exécution de ces divers plans d'établissement afin d'en arriver à des résultats plus efficaces.²²

a) Les besoins des colons déjà établis

Les colons qui sont déjà sur place ont besoin de plus d'aide qu'autrefois, affirme le ministre. En 1923, le gouvernement libéral a institué un régime de primes de défrichement. De \$4.00 l'acre au début, ces primes ont été élevées à \$10.00 l'acre, leur taux actuel. Avant la crise, le colon vendait son bois et obtenait ainsi un revenu d'appoint,

²¹ *Ibid.*, p. 25.

²² *Ibid.*, p. 26.

mais l'effondrement des prix et les difficultés financières des compagnies forestières le privent maintenant de ces sommes, pour lui capitales. Pour compenser, le système de secours direct au colon a été institué. Vautrin, reprenant un projet énoncé en août lors de sa tournée au Témiscamingue, propose un amendement à la loi fédérale régissant le secours direct pour que le colon, au lieu de participer à des travaux publics, puisse recevoir des sommes d'assistance en apportant des améliorations à son lot. Le ministre propose une prime spéciale aux nécessiteux allant de \$30. à \$100. par année selon le nombre d'enfants dans la famille. Les célibataires ne pourront compter que sur un maximum de \$30. De plus, le paiement ne sera plus fait par des "bons" (pitons) mais par des chèques mensuels. Le ministre résume ainsi son projet:

Tous les ans, les colons auront droit à leurs primes ordinaires de défrichement et de labour, mais jusqu'à ce que la crise soit définitivement passée, les nécessiteux auront droit chaque année à cette prime additionnelle. Les inspecteurs feront rapport. Après quoi, le gouvernement donnera des chèques officiels aux colons qui pourront en disposer à leur guise...²³

Le ministre de la Colonisation déplore ensuite que la colonisation se soit faite, même sous le plan Gordon, en des endroits où manquent les voies de communication. Il se propose donc d'instituer dès maintenant un plan triennal de construction de routes dans les centres actuels qui n'en possèdent pas ainsi que dans les centres qui seront créés sous l'empire du plan provincial de colonisation (plan Vautrin). Dans tous les cas, le processus sera le même: première année, défrichement d'une moitié du

²³*Ibid.*, p. 28.

chemin, essouchage et, peut-être, creusage d'un fossé; deuxième année, mise en forme de la partie ouverte l'année précédente et parachèvement du fossé; troisième année, construction de la deuxième partie de la route.

b) Les modifications au plan Gordon

Le ministre prévoit que des municipalités seront tentées, en 1935, de faire profiter leurs chômeurs des avantages de la nouvelle entente Francoeur-Gordon qui met \$700. à la disposition du chômeur devenu colon. Selon la répartition qu'il en fait, Vautrin estime qu'il reste \$200. au colon pour la troisième année. Cet argent peut servir à l'achat d'animaux et d'outils indispensables à la consolidation de l'établissement. Lorsque l'on sait que la famille d'un chômeur coûte entre \$500. et \$600. par année, l'octroi accordé (\$700. pour trois ans) aux colons du plan Gordon n'est pas tellement généreux.

Pour tenter de combattre l'exploitation des colons et les prix élevés des marchandises dans les colonies, le ministre avance l'idée de créer dans ces endroits des magasins du gouvernement ou de la Coopérative fédérée de Québec. De même, pour répondre aux critiques, le gouvernement s'apprête à entreprendre la construction d'églises-chapelles et de logements pour les curés colonisateurs et ce dans les colonies du plan Gordon comme dans les futures colonies du plan Vautrin. En ce qui concerne les colonies du plan Gordon, toutes ces modifications sont liées à l'approbation du gouvernement fédéral.

c) Le nouveau plan provincial de colonisation

- Colons par groupes

Depuis toujours, depuis 1898 tout au moins, les promoteurs de la colonisation favorisent et demandent la colonisation en groupe et de proche à proche. Ces deux principes sont sous-jacents à la politique définie par le ministre Vautrin.

Il souligne d'abord le principal écueil du plan Gordon: la contribution des municipalités. Contrairement au plan fédéral, le nouveau plan sera défrayé uniquement par le trésor provincial. De plus, le plan Gordon n'est valable que pour les chômeurs subventionnés par l'Assistance publique. Le plan provincial est conçu pour les municipalités incapables financièrement de participer au plan Gordon, ou pour les aspirants colons non chômeurs. Les établissements groupés comptent une cinquantaine de colons chacun. Le mode d'établissement est le suivant: les chefs de familles et les célibataires partent les premiers, construisent des baraques, travaillent aux chemins et reçoivent pour ces travaux \$1.60 par journée de huit heures. Les travaux sont dirigés par des contremaîtres du gouvernement avec l'aide de charpentiers-menuisiers. En dehors des huit heures de travail réglementaires, les aspirants colons ont le loisir de travailler à la construction de leur maison pour laquelle le gouvernement accorde un octroi de \$100. pour l'achat des matériaux. Les plans de ces maisons sont pré-établis et à peu près identiques. Après deux mois de travail au cours desquels \$1.00 par jour a été retenu du salaire du colon, ce dernier fait venir sa famille et la somme accumulée sert à en défrayer le coût du

transport. Pour l'aider à vivre durant la première année, une prime spéciale dite "de tassage" lui est accordée. De l'ordre de \$15. l'acre et payable à raison de \$10. par mois, la prime spéciale peut atteindre la somme maximum de \$75. par année. En plus, le colon est éligible à la prime régulière d'ensemencement et, si nécessaire durant l'hiver, à la prime aux nécessiteux. Le gouvernement fournit également, dans chacune de ces colonies, des chevaux, du matériel divers, un moulin à scie portatif, des "machines à chemins", des charrues, etc., tout cela devant rester à la colonie après son utilisation.

La deuxième année, les colons établis en groupe deviennent des "colons réguliers" et ont droit à l'aide habituelle du gouvernement: travaux de chemins, primes ordinaires, graines de semence, vente de leur bois, ainsi qu'à la prime aux nécessiteux si cela devient nécessaire.

Avant d'énoncer la partie de son plan consacrée aux colons non-groupés, le ministre parle d'un projet expérimental qui sera mis à l'essai parallèlement au régime de colonisation décrit plus haut.

Le gouvernement essaiera de faire défricher le chemin et de faire bâtir les maisons à ses frais (toutes les maisons étant identiques) pour ensuite installer les colons avec leurs familles immédiatement, de sorte qu'ils puissent procéder tout de suite au défrichage de leur lot tout en bénéficiant de la prime spéciale d'établissement, de la prime régulière d'ensemencement et de la prime additionnelle, si nécessaire.²⁴

²⁴*Ibid.*, p. 32.

- Colons non-groupés

Pour les colons qui préféreront s'établir dans les colonies déjà ouvertes, les sociétés de colonisation paieront le transport jusqu'à concurrence de \$75. Le gouvernement remboursera les sociétés de colonisation. Chaque colon de cette catégorie recevra une prime de \$100. pour la construction de sa maison, la prime de "tassage" ainsi que la prime des colons nécessaires. La deuxième année, les colons bénéficieront de tous les avantages des "colons réguliers". Il en sera de même pour ceux établis sur des lots "de support patentés" achetés d'un autre colon.

Le plan provincial de colonisation est complété par une politique de primes de jardinage (\$5. à \$10. par année) accordées aux femmes de colons. La deuxième année de l'établissement, le ministère distribuera des graines de semence et un peu d'engrais chimiques. Afin de favoriser l'initiation des colons aux techniques agricoles et à la connaissance des types de culture, le ministère mettra sur pied un service d'agronomes pour desservir les colonies. Le ministre termine son exposé sur le plan de colonisation en le synthétisant par un exemple-type.

d) Plan provincial d'établissement des cultivateurs sur les terres

- Fils de cultivateurs

Vautrin refait l'historique de l'aide accordée aux fils de cultivateurs depuis 1933. Il mentionne que déjà 832 fils en ont bénéficié,

annonce que la limite de 20 par comté est supprimée et que le gouvernement satisfera à toutes les demandes qui répondront aux normes prévues par la loi.

Donc, une somme de \$300. à raison de \$100. par année, pendant trois ans, sera accordée à tout cultivateur de la province de Québec qui voudra bien établir son fils sur une terre libre dans les centres organisés.²⁵

Une telle politique vise évidemment à favoriser l'établissement des fils de cultivateurs et aussi à susciter l'occupation des terres libres ou abandonnées à travers la province.

- Etablissement sur des terres libres de ceux qui n'ont pas de parents, de ceux qui sont pères de famille et qui vivent dans les villages, dans les villes, et de ceux dont les parents ne sont pas des cultivateurs ou de ceux qui ne peuvent être aidés par leur père

Afin de favoriser un plus grand nombre, le gouvernement décide d'élargir les cadres de la loi autrefois limitée seulement aux fils de cultivateurs établis par leur père.

Etant donné les gens visés par cette deuxième partie du "plan d'établissement sur les terres libres", les concepteurs du plan ont décidé d'ajouter quelques autres avantages à l'octroi de \$300. Ce n'est évidemment pas avec un maigre \$300. réparti sur trois ans qu'un orphelin ou un

²⁵ *Ibid.*, p. 36.

fils de cultivateur pauvre peut compter s'établir sur une ferme rentable dont les prix varient de \$500. à \$2,500. Le ministère a donc complété l'octroi de \$300. par un prêt pouvant aller jusqu'à \$500. Le ministre en explique les modalités.

Voici comment: il lui /aspirant cultivateur/ sera fait un prêt ne dépassant pas \$500. Ce montant lui sera accordé afin de lui permettre de s'acheter le matériel roulant. Le prêt devra représenter les deux tiers du coût de son roulant. Le prêt se fera sans intérêt et sera remboursable à raison de \$100. par année à partir de la troisième année de l'établissement. Le gouvernement ne prêtera pas directement au cultivateur ainsi établi, mais il chargera la société de colonisation générale ou locale, ou toute autre organisation qu'il désignera, de faire ce prêt, de surveiller l'emploi de cet argent et de retirer le remboursement de la somme, selon les conditions qui seront imposées au nouveau cultivateur.

/.../
Le cultivateur ainsi établi ne sera pas toutefois propriétaire définitif de sa ferme ni de son matériel tant que subsistera sa dette envers la société de colonisation ou envers toute autre organisation désignée, et s'il ne fait pas honneur à sa signature, il pourra toujours être remplacé par un autre mieux qualifié.²⁶

Au nom du gouvernement, l'organisation désignée jouera le rôle d'intermédiaire entre le vendeur et l'aspirant cultivateur. Avec raison, le ministre voit beaucoup d'avantages à cette politique: la remise en culture de nombreuses terres non cultivées dans les vieilles paroisses compte parmi ceux-là. Il est indéniable cependant que la machine administrative nécessaire à sa réalisation sera très lourde.

²⁶ *Ibid.*, p. 37-38.

e) Les améliorations diverses

A ce moment-ci de son discours, le ministre rappelle qu'il est important que des voies de communication (chemins, routes, ponts) précèdent le colon.

Etant donné l'importance de la classification des sols dans les nouvelles régions de colonisation, le gouvernement décide de transporter le Service de la classification du ministère des Terres et Forêts à celui de la Colonisation.

Vient ensuite la partie qui traite spécifiquement des sociétés de colonisation. Nous avons vu que le ministre souhaite l'aide de ces sociétés non seulement pour son plan de colonisation mais aussi pour son plan d'établissement sur les terres libres. Ici, Vautrin souhaite qu'"avec la bienveillante autorisation de l'Ordinaire",²⁷ chaque diocèse se dote d'une telle société dont les rôles seraient en tout point ceux définis antérieurement par Mgr Courchesne et par le cardinal devant le présent congrès. Vautrin envisage l'amendement de la loi régissant les sociétés de colonisation de façon à ce que chaque paroisse de chaque diocèse possède un comité paroissial de colonisation. Le ministre suggère la composition de ce comité: le curé, le maire et le président de la commission scolaire. Constitués de cette façon, les comités paroissiaux pourraient fonctionner rapidement, et c'est ce que souhaite ardemment le gouvernement.

Ce dernier se propose aussi d'amender trois autres lois. L'un des amendements visera à porter la réserve de bois sur le lot du colon de 8

²⁷ *Ibid.*, p. 40.

acres qu'elle était à 20 acres. L'annonce de cette mesure répond aux désirs maintes fois exprimés par les sociétés nationales et tous les apôtres de la colonisation.

Pour ceux qui se demandent "où coloniser", le ministre Vautrin s'empresse de répondre "de Gaspé jusqu'au Témiscamingue-Abitibi".²⁸ Un peu plus loin, il précise: sur les terres de la Couronne (2,487 lots bientôt disponibles), sur les terres d'échange (achat, échange de territoire ou "confiscation forcée si nécessaire"), sur les terres libres (enquête en cours sur les territoires disponibles dans les vieilles paroisses), sur les savanes (nécessité de travaux de drainage), sur les réserves indiennes de la Gatineau et du Témiscamingue (Nédelec).

Le ministre profite du congrès et de son vaste auditoire radio-phonique pour annoncer que le gouvernement du Québec a fait des pressions et obtenu des deux compagnies de chemin de fer qu'elles accordent une réduction de 50% sur les billets de transport du colon, de sa famille et de ses effets. Pour éviter tout malentendu, il donne lecture d'une lettre conjointe CPR et CNR datée du 13 octobre confirmant la nouvelle.

Bien que le gouvernement québécois se refuse à solliciter une contribution des municipalités pour ses plans, il n'en est pas de même vis-à-vis le gouvernement fédéral. Rappelant l'aide qu'Ottawa s'apprête à consentir à l'Ouest, Vautrin soutient que le programme québécois mérite d'être considéré comme "d'intérêt national" aux fins des subventions fédérales. Anticipant sans doute des réticences, le ministre lance un appel à tous les députés fédéraux, particulièrement aux députés conservateurs, pour

²⁸ *Ibid.*, p. 43.

qu'ils favorisent une décision avantageuse pour le Québec. Cependant quelle que soit la réponse d'Ottawa, le Québec mettra ses plans à exécution.

Quelques mots à propos des cultivateurs menacés de perdre leurs terres. Aucune solution n'est avancée; Vautrin attend des suggestions des congressistes.

La question des relations marchands de bois et colons est à peine mentionnée. Beaucoup de prudence entoure ce sujet. Le gouvernement avance l'idée d'une coopérative d'achat formée par les producteurs de papier.

En conclusion, le ministre rappelle que tout son "plan de reconstruction économique" est susceptible de modifications et qu'il le soumet humblement aux délégués. Il rappelle le souvenir du curé Labelle et reprend des citations de quelques apôtres de la colonisation. Après avoir laissé entendre qu'il jouait pratiquement sa carrière politique dans l'aventure, il conclut:

C'est une politique de renaissance nationale par la colonisation et par le retour à la terre, et parce que nous jugeons que la colonisation chez nous est encore le moyen le plus efficace de parer à l'inquiétant malaise qui bouleverse actuellement le monde, nous appliquerons cette politique.²⁹

Ce qui surprend à la lecture du discours-programme, c'est la complexité des sujets abordés. Nous sentons tout de même une préoccupation de rendre les plans intelligibles. En effet, le ministre se préoccupe de faire, à la fin de chaque item, un résumé-synthèse qui a sûrement été inclus pour le bénéfice des auditeurs radiophoniques. Malgré ces efforts, les plans annoncés par Vautrin demeurent très complexes. Il s'agit à proprement

²⁹*Ibid.*, p. 51.

parler de plusieurs réformes imbriquées dans un même programme. L'importance accordée à l'établissement des fils de cultivateurs fait du "plan Vautrin" un programme plus agricole que colonisateur. L'emploi du singulier pour désigner les réformes préconisées par le ministre donne une fausse idée de ce dont il s'agit, les dénature en voulant trop les simplifier.

Nous trouvons dans ce texte une réponse à la majeure partie des demandes et des critiques adressées au gouvernement. Loin de s'en tenir à la colonisation ou au retour à la terre, le programme Vautrin s'attaque beaucoup, pour ne pas dire surtout, aux problèmes causés par les 50 à 60,000 jeunes ruraux en âge de s'établir mais incapables de le faire sans aide. Les demandes de l'U.C.C. sont satisfaites à plus d'un point de vue dans la déclaration du ministre libéral.

Les congressistes l'accueillent avec enthousiasme. Rapidement, le père Alexandre Dugré exprime sa satisfaction puis le curé Maxime Fortin félicite le ministre pour son "discours positif".³⁰ Le maire Giguère de Shawinigan considère quant à lui que "tout homme de bonne foi approuve le programme soumis ce matin".³¹ L'abbé Boivin, curé de Mistassini, croit comprendre qu'il y a un plan rapide et un plan lent dans le programme Vautrin: "celui de l'établissement des fils de cultivateurs sera lent et le plan provincial de colonisation sera très rapide".³² Signalons enfin la réaction de Georges Bouchard qui est très symptomatique de celle des délégués en général: "Jusqu'à présent, votre programme est tellement bien fait

³⁰ *Ibid.*, p. 64.

³¹ *Ibid.*, p. 101.

³² *Ibid.*, p. 138.

que nous n'avons pas pu exposer beaucoup de suggestions".³³

Tous les journaux, à l'exception du *Devoir*, consacrent de nombreuses colonnes à l'événement et particulièrement au discours-programme. La plupart commentent aussi en page éditoriale la séance d'ouverture et expriment leur satisfaction devant les projets gouvernementaux. *Le Devoir* quant à lui fait davantage écho aux propos du cardinal qu'à ceux des hommes politiques. C'est une autre manifestation de la tiédeur du journal montréalais vis-à-vis les initiatives gouvernementales.

LES DEBATS

Au début de la séance de l'après-midi du 17 octobre, le ministre fait une déclaration dans laquelle il donne la ligne de conduite à suivre pour les délibérations.

Si vous voulez m'en croire, nous établirons tout de suite que la règle (sic) qu'il ne sera pas question de politique en discutant le mode le plus pratique de développement de colonisation intense et de retour à la terre. Je prierai donc tous ceux qui veulent s'exprimer librement - ils sont convoqués ici pour cela - de rester autant que faire se peut dans les limites de la discussion, autrement, nous perdrons notre temps. Cette règle doit être établie pour tout le monde, y compris le président.³⁴

En insistant sur la nécessité de ne pas politiser les débats, les libéraux veulent certes éviter les discussions orageuses et stériles,

³³ *Ibid.*, p. 144.

³⁴ *Ibid.*, p. 53.

mais surtout éluder les reproches accumulés depuis tant d'années contre la politique colonisatrice du régime. Vautrin refuse qu'on s'attarde aux fautes passées; seul l'avenir l'intéresse et il sait que son programme a de fortes chances de plaire aux délégués. Dès les premières minutes des débats, un comité chargé de recevoir, d'étudier et de recommander les résolutions des congressistes est constitué. Son rapport devra être présenté à la fin du congrès.

Il serait trop long et presque inutile de présenter dans le détail et au fil des séances un compte-rendu des débats. Il nous semble plus intéressant de faire ressortir les thèmes principaux qui ont retenu l'attention des congressistes. Parmi ceux-ci, l'affrontement ville-campagne constitue sûrement le débat le plus important.

1- Ville contre campagne

L'antagonisme bien connu entre les citadins et les ruraux se manifeste une fois de plus. Des intérêts de toutes sortes vont activer les passions. L'objectif principal de la discussion consiste à demander que la majeure partie des \$10 millions aille soit aux chômeurs urbains soit aux fils de cultivateurs. Les tenants de la deuxième option ont l'avantage d'avoir un sympathisant influent: le premier ministre. La question est évoquée depuis longtemps dans la presse et les discours des conférenciers. Les exemples vécus ou les affirmations péremptoires servent d'arguments. Certains affirment que très peu de chômeurs urbains sont aptes à revenir à la terre, ce qui n'est pas le cas pour les fils de cultivateurs habitués

aux exigences de la vie champêtre.³⁵

N'est pas défricheur qui veut, même avec de forts muscles et beaucoup d'énergie. C'est un métier qui exige du courage, une endurance au-dessus de la moyenne et qui ne convient pas à l'ouvrier habitué à la journée de huit heures ou incapable de se conduire seul.³⁶

Dans son intervention, le curé Fortin déplore le fait que peu de jeunes gens tant de la ville que de la campagne soient désireux et aptes à faire de la colonisation. Il cite son expérience personnelle: dans huit paroisses du comté de Bellechasse, seulement 52 candidats se sont présentés et, de ce nombre, 5 étaient véritablement aptes. Il met le feu aux poudres lorsqu'il affirme: "Des gars qui sortent des villes, vous n'en trouverez pas cinq pour cent de passables".³⁷

Tout de suite, le maire Giguère réplique et donne en exemple le cas des colons de sa ville rendus à Laferté. Le conseiller municipal de Montréal, Léon Trépanier, essaie d'attendrir le coeur des ruraux en affirmant que le spectre de la révolution menace les grandes villes, Montréal et Québec, si un grand nombre de chômeurs ne sont pas retournés rapidement à la terre. Le curé Fortin revient à la charge pour recueillir les applaudissements de l'auditoire.

Je prétends qu'un grand effort depuis la crise a été fait par les deux gouvernements et par les villes pour soulager les ouvriers [...]. Je prétends que c'est le tour des fils de cultivateurs et dis que les gars de la ville qui mangent de la misère, c'est bien de valeur, il faut en avoir soin, je l'ai dit tan-

³⁵ *Le Devoir*, 27 octobre 1934, p. 1 du supplément.

³⁶ *Le Devoir*, 23 juin 1934, p. 12 du supplément.

³⁷ *Congrès de colonisation 1934*, p. 65-66.

tôt, mais ils vont manger de la misère et il n'y a pas d'autre porte de sortie.³⁸

Les représentants des villes appuient la très forte délégation de Montréal dans la défense du point de vue urbain. Le maire Ferland de Verdun lance un défi visant à prouver qui, des ruraux ou des urbains, sont les meilleurs défricheurs; il soutient aussi que si les campagnes deviennent plus attirantes pour leurs ressortissants, une partie du problème des villes sera réglé puisque les jeunes ruraux n'afflueront plus dans les villes débordées.

Le père Dugré intervient à son tour. Le communisme en incubation dans les villes l'effraie et il ne conçoit pas d'autre remède que celui du retour à la terre des anciens ruraux. L'échevin Leduc de Montréal fait lui aussi des suggestions. Il préconise une plus grande mécanisation des travaux imposés aux défricheurs, ce qui encouragerait et favoriserait le succès du colon urbain.

La suggestion Leduc n'a pas l'heur de plaire à l'abbé Jean Bergeron qui accuse le "machinisme" d'être la cause du chômage dans les villes. Il ne veut pas le voir entrer dans les territoires de colonisation. Le travail à bras d'homme est plus sain.³⁹

Le débat s'envenime. Les positions de chacun deviennent plus rigides. D'autres congressistes, des échevins de Montréal et des députés, donnent leur point de vue. Comme pour réconcilier les uns et les autres, pour faire cesser ce débat sans doute, le ministre Vautrin, président

³⁸ *Ibid.*, p. 73-74.

³⁹ *Ibid.*, p. 94.

d'assemblée, croit bon de faire une mise au point.

C'est un plan de colonisation qui s'adresse à nos jeunes gens des campagnes et des villes qui veulent devenir colons, comme ceux qui sont mariés et qui ont des femmes qui veulent les suivre. Inutile de faire des distinctions.⁴⁰

Un moment apaisé par cette déclaration, le débat reprend de plus belle à l'occasion de la discussion du plan Gordon. Le curé de Saint-Bruno-de-Guigues, représentant officiel de l'évêque d'Haileybury, donne les critères qui devraient régir le choix des colons venant des villes. Il affirme qu'"à la ville on peut trouver de bons colons, d'excellents même"⁴¹ aux conditions suivantes: premièrement en choisissant des colons unique-ment parmi les fils d'anciens cultivateurs installés en ville depuis peu de temps; deuxièmement en choisissant ceux dont les femmes consentent à faire les sacrifices nécessaires. Dans le but de protéger les sites de colonisation contre un trop grand nombre d'indésirables, les délégués du Témiscamingue proposent et font adopter la résolution suivante:

Quand une ville ou un village décidera l'envoi des colons dans une région de colonisation, le choix définitif des colons devra être laissé aux représentants officiels de la région /qui reçoit le colon/.⁴²

Puis le curé de Mistassini fait écho à l'inquiétude des milieux ruraux. Il exprime sa crainte de voir Montréal tout absorber les \$10 millions. Vautrin répond qu'aucune somme n'a été arbitrairement déterminée pour les villes ou les campagnes, ni dans le plan provincial de colonisa-

⁴⁰ *Ibid.*, p. 105.

⁴¹ *Ibid.*, p. 118.

⁴² *Ibid.*, p. 120.

tion ni dans celui visant à l'établissement sur les terres libres. Non content de la réponse du ministre, le curé revient à la charge pour demander que les campagnes comme les villes aient leur part. La forte délégation de Montréal indispose les représentants ruraux. A preuve, cette déclaration du curé Boivin:

[...] d'après la déclaration qui a été faite par les délégués de Montréal, hier, ils sont pratiquement prêts, à cause de leur grande population et des sociétés nombreuses dont ils disposent. Ils sont évidemment prêts à diriger vers l'Abitibi un régiment de colons englobant ainsi presque d'un seul coup les dix millions.⁴³

L'intervention du maire Houde constitue le point culminant du débat. Acueilli et présenté avec beaucoup de gentillesse par Vautrin - son ennemi - le maire de Montréal entre de plein pied dans le débat.

Je remarque une chose, qui m'a frappé de façon plutôt pénible, c'est que l'on dirait qu'il y a une tendance à envisager le problème du retour à la terre [...] à en faire une question urbaine et une question rurale. Pourtant, il n'y a qu'un seul aspect général, à mon sens, au problème que nous discutons. C'est un problème national qui dépasse sûrement le problème économique lui-même.⁴⁴

Il estime que 175,000 personnes sont condamnées au chômage même lorsque la prospérité sera revenue, et qu'il faut les faire sortir de la métropole par le mouvement de colonisation. Il affirme avec exemple à l'appui - 25 conseillers municipaux sur 35 sont fils de cultivateurs - que la plupart des citadins sont arrivés récemment à Montréal et qu'ils

⁴³ *Ibid.*, p. 141.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 167.

n'ont pas perdu les qualités nécessaires à un colon. Face à la discussion sur le partage des \$10 millions, il suggère de faire un deuxième plan uniquement pour le retour à la terre des citoyens si cette somme ne suffit pas aux besoins combinés des villes et des campagnes. En terminant il affirme - ce que la presse francophone lui reprochera sévèrement - que le plan Vautrin constitue la dernière chance pour les Canadiens français de s'établir avec "l'argent des Anglais" et qu'ils devront "s'anglifier"⁴⁵ si le retour à la terre n'est pas une réussite. Considérant que la patience de la population a des limites, il prévoit que la révolte éclatera si une solution rapide n'est pas trouvée aux 38,000 familles - dont 30,000 sont canadiennes-françaises - touchées par le chômage à Montréal.

Le premier ministre Taschereau ne veut pas laisser passer ainsi les affirmations de Houde et demande la parole. Il reconnaît la situation décrite par le maire mais n'est pas d'accord avec sa solution. Faire sortir 175,000 personnes de Montréal signifierait, selon lui, une catastrophe économique pour la ville. 20,000 maisons deviendraient inoccupées, 20,000 propriétés qui ne rapporteraient plus de taxes ni à la municipalité ni à la commission scolaire. Bien plus, Montréal perdrait sûrement son titre de métropole du Canada.

A cela, Houde répond que le départ des familles ne signifierait pas nécessairement une hausse des taxes pour les propriétaires de Montréal puisqu'ainsi la ville économiserait environ \$7.5 millions par année en secours. Le maire reproche de plus au premier ministre d'être trop préoccupé par le point de vue économique et l'encourage à envisager le problème sous

⁴⁵ *Ibid.*, p. 173.

son aspect social. Après l'affrontement Houde-Taschereau, quelques interventions, dont celle du président du Comité exécutif de Montréal, ajoutent quelques arguments au débat. L'essentiel cependant a été dit.

2- Plan Gordon

Les modifications à apporter au plan Gordon retiennent passablement l'attention des congressistes. Rien de bien nouveau ressort du débat si ce n'est quelques suggestions intéressantes. Ainsi le curé Fortin, toujours désireux de réserver les \$10 millions aux campagnes, propose de conserver le plan Gordon pour les villes tandis que le plan Vautrin servirait à l'établissement exclusif des fils de campagnards.⁴⁶

Un autre suggère d'obtenir qu'Ottawa consente à défrayer avec la province le coût de l'octroi aux chômeurs (\$700.) de telle sorte que les municipalités ne soient plus tenues de payer le tiers de la somme.

Quelques congressistes expriment aussi l'opinion que peu de municipalités vont profiter du plan Gordon puisque le plan Vautrin vise les mêmes fins sans participation obligatoire des municipalités. L'échevin Leduc de Montréal ainsi que le maire Ferland sont de ceux-là.

3- Sociétés de colonisation et commission apolitique

La création de sociétés de colonisation dans chaque diocèse,

⁴⁶ *Le Devoir*, 18 octobre 1934, p. 3.

annoncée par le cardinal et vivement souhaitée par le ministre, donne lieu à une intéressante discussion au cours de la deuxième journée. L'abbé Bergeron, rapporteur sur cette question, précise longuement leurs rôles et attributions prévus dans les plans gouvernementaux, et déjà bien énoncés dans les discours du prélat et du ministre. Il ajoute cependant que les subventions accordées aux évêques pour l'installation et les frais de subsistance des curés pour les futures colonies ne seront pas versées directement aux évêques - "il y a une certaine fierté qui s'oppose à cela" ⁴⁷ - mais aux sociétés chargées de servir d'intermédiaires. De plus, selon l'abbé Bergeron, elles doivent encourager l'horticulture et l'industrie domestique des femmes pour subvenir aux besoins en vêtements de la famille du colon. En terminant son exposé, le missionnaire se dit opposé à de trop grands pouvoirs accordés aux sociétés de colonisation et en désaccord avec les gens qui demandent de fortes subventions pour les sociétés et la formation d'un conseil provincial de colonisation. Ce faisant, l'abbé Bergeron attaque de front, suscite même le débat avec les représentants des organismes impliqués, notamment l'U.C.C.

Par le passé, il y a eu beaucoup de plans de colonisation, faits par des gens de bonne foi, des gens bien intentionnés, qui voulaient le bien de leurs concitoyens et de leur pays, mais à qui probablement il manquait un peu d'expérience. Il est certain, par exemple, qu'en donnant, qu'en remettant à la Fédération des Sociétés de colonisation tous les fonds de la colonisation pour les faire administrer par elle, c'est un peu exagéré.⁴⁸

Dire cela, c'est réouvrir le débat du congrès de 1923 où cette

⁴⁷ *Congrès de colonisation 1934*, p. 183.

⁴⁸ *Loc. cit.*

idée "sembla avoir reçu son coup de mort".⁴⁹ La S.S.J.B., l'U.C.C., l'A.C.J.C., le député conservateur de Hull (Guertin) ont mené avant le congrès une campagne dans le sens opposé à la proposition de l'abbé Bergeron.

Cette fois-ci, Albert Rioux adoucit sa position et affirme qu'il désire un conseil consultatif, rien de plus. Une résolution de l'abbé Joseph Lavoie, apparemment relié à l'U.C.C., et demandant la création d'une commission consultative d'experts est lue et déposée devant le comité des résolutions. Fait étrange, le rapport de ce dernier n'en fait pas mention. Est-ce un oubli volontaire? Les documents consultés ne permettent pas de répondre à cette question.

Intervenant dans la discussion, Mgr Boulet de la Société de Colonisation de Québec fait un historique de son organisme (fondé en 1933) et en profite pour indiquer que les sociétés ne peuvent pas tout faire, et que la remarque de l'abbé Bergeron ne signifie nullement que les sociétés sont reléguées au second plan. Il ajoute:

Je crois que ce sont des gens bien intentionnés et bien patriotes qui ont montré envers les sociétés, peut-être, trop de confiance en voulant leur conférer une trop grande responsabilité.⁵⁰

Tout au long du congrès, la composition des comités paroissiaux des sociétés de colonisation suscite des commentaires, des suggestions. Pour plusieurs, dont Albert Rioux, la suggestion du ministre Vautrin (discours-programme) ne doit pas être retenue, afin de dissocier les sociétés

⁴⁹*Le Devoir*, 20 mars 1934, p. 1.

⁵⁰*Congrès de colonisation 1934*, p. 183.

de colonisation des politiciens, même des politiciens locaux (président de la commission scolaire et maire de la municipalité). Mgr Boulet, quant à lui, demande un délai au ministre afin que les sociétés puissent y réfléchir davantage. Il semble préférer que seuls les membres des sociétés soient éligibles à en faire partie, qu'ils aient des titres officiels ou non.

Le ministre Vautrin cherche à clore le débat en réaffirmant qu'il n'interviendra d'aucune manière dans la structuration des sociétés ni dans celle de leurs comités paroissiaux ou de leur fédération. Il se dit prêt à consulter et à travailler en étroite collaboration avec un conseil formé par elles, si elles le désirent. Il explique que les sociétés sont l'affaire des évêques et "relèvent du cardinal".⁵¹

Encore une fois (1905, 1923), l'Etat et l'Eglise trouvent un terrain d'entente que les congressistes entérinent.

4- Aide aux fils de cultivateurs: gratuité ou non

A l'occasion de l'étude du "plan d'établissement sur les terres libres", deux écoles s'affrontent. Pour les uns, le don (\$300.) est préférable au prêt; d'autres tentent de prouver le contraire.

Tout le monde admet que le colon ou le fils de cultivateur qui s'établit ne peut se subvenir avant la sixième année de son établissement. Georges Bouchard, député de Kamouraska, n'a "pas beaucoup confiance, en

⁵¹ *Ibid.*, p. 202.

parlant au point de vue sociologie, dans la gratuité. Il faut toujours se défier de la gratuité, cela ne nous conduit pas bien loin."⁵² Après lui, Rioux, Manseau, les abbés Minette, Fortin, Malouin et quelques autres, considèrent que la gratuité conduit à la baisse de l'initiative personnelle et du sens des responsabilités. Ils craignent l'Etat-Providence et préconisent l'emploi du prêt pour aider colons et agriculteurs.

D'autre part, le député Fortin, l'abbé Sirois de même que le colon Emile Plante encouragent le gouvernement à continuer à faire des largesses aux colons et aux cultivateurs parce que "prêter \$300. au colon, c'est aussi bien que de le lui donner, parce qu'il ne le remboursera pas".⁵³

L'échange d'arguments terminé, chacun reste sur ses positions. Promoteurs et adversaires du crédit agricole n'ont pas fini de s'affronter. Le gouvernement Taschereau résolument opposé au crédit gouvernemental - Vautrin crée pourtant un précédent avec son prêt de \$500. consenti aux cultivateurs déshérités - il faudra attendre le premier gouvernement de Duplessis pour voir instituer le crédit agricole.

5- Autres débats

De nombreux autres sujets suscitent des discussions. Nous ne pouvons malheureusement pas tous les reprendre. Signalons seulement les échanges de vue se rapportant au bois des colons. Tous les congressistes

⁵²*Ibid.*, p. 144.

⁵³*Ibid.*, p. 191.

applaudissent la décision du ministre de porter la réserve de bois sur les lots de colons de huit à vingt acres. Voilà une victoire remportée aux dépens des concessionnaires forestiers. La vente du bois coupé par le colon sur son lot retient aussi l'attention. Les députés Authier, Dubuc, Pouliot, Poulin, Lapointe, et le conseiller législatif Kelly interviennent; ils sont pratiquement les seuls à discourir sur cette question. Ajoutons que le coût du transport semble créer un obstacle à l'écoulement de la production des colons. Le député de Chicoutimi (Dubuc) suggère pour sa part la constitution d'une coopérative, reprenant ainsi l'idée émise par Vautrin dans son discours.

La valeur des terres disponibles pour les colons et les fils de cultivateurs soulève des évaluations contradictoires. Pour les uns (abbé Bois), les terres abandonnées sont peu propices parce que, dans la plupart des cas, les sols sont trop pauvres pour faire vivre les familles; pour d'autres (L.-P. Roy), il n'y en a pas 2,000 dans toute la province. Olivar Asselin quant à lui déclare qu'il n'y a plus de bonnes terres à coloniser et qu'il ne reste que la subdivision des fermes existantes et la culture intensive pour trouver une place aux milliers de jeunes des villes et de la campagne. Le père Dugré soutient le contraire et s'oppose catégoriquement à la subdivision des terres québécoises.

Quelques-uns doutent de l'intérêt des gens pour la colonisation. Ainsi l'abbé Sirois, missionnaire colonisateur, estime qu'il n'y aura pas plus de 5,000 jeunes (sur 175,000 personnes à établir) qui voudront s'installer sur un lot.⁵⁴

⁵⁴*Loc. cit.*

Tard dans la soirée du 18 octobre, le comité des résolutions présente ses conclusions. Le rapport fait état de cinq mémoires et d'un plan de colonisation qui seront versés aux documents du congrès. Suit la liste des résolutions que le sous-ministre Richard commente au nom du comité.⁵⁵ Il annonce que la plupart des résolutions déposées sont acceptées sans restriction. De toute façon, le gouvernement ne tiendra aucun compte des résolutions adoptées.

Puis sur la recommandation du père Dugré et du colon Plante, le programme Vautrin est accepté unanimement par les délégués. Des orateurs font l'éloge du ministre. Celui-ci répond, pour conclure, que la tâche des délégués est finie tandis que celle du gouvernement commence.

Mon mot de la fin est celui-ci: votre tâche est finie, vous l'avez remplie magnifiquement. Au nom de la Province je vous en remercie; la nôtre commence et j'ose espérer que nous réaliserons vos plus chères espérances.⁵⁶

Avant d'inviter les congressistes à visionner le film "Le retour à la terre", Vautrin les renvoie en laissant entendre qu'un nouveau congrès pourrait être convoqué si le programme adopté ne donnait pas les résultats escomptés.

Les deux journées d'étude se déroulent un peu, beaucoup même, à bâtons rompus. Tant bien que mal, le président d'assemblée réussit à faire respecter le plan de travail préconçu. Cependant, à l'intérieur de la plupart des interventions, beaucoup de sujets sont touchés par les orateurs quoique pas toujours pertinents à la discussion en cours. Le dis-

⁵⁵Rumilly, *op. cit.*, t. 34, p. 194.

⁵⁶*Congrès de colonisation 1934*, p. 239.

cours-programme constitue incontestablement la pièce de résistance des délibérations. Presque tous les intervenants louent sa valeur. Leur palanbre se limite à des "observations partielles, souvent d'un caractère local et sans suite".⁵⁷ Les résolutions présentées illustrent bien cette situation.

Quelques suggestions heureuses sont présentées. Habilement - "avec la plus exquise courtoisie, avec le doigté du diplomate le plus raffiné" -⁵⁸ le ministre écarte les suggestions étrangères qu'il avait pourtant sollicitées. *La Presse* rend assez bien l'atmosphère des deux journées.

La discussion a été animée mais très amicale, parfois piquante. On a abordé plusieurs sujets mais on a remarqué qu'en général, toutes les suggestions de l'hon. M. Vautrin exprimées dans son programme ont été approuvées.⁵⁹

Quant à Vautrin lui-même, il est impeccable dans son rôle, suffisamment détaché de son programme pour mettre à l'aise les congressistes mais faisant des interventions aux moments cruciaux. *The Gazette* rend hommage à son savoir faire comme président d'assemblée.⁶⁰

REACTIONS AU CONGRES ET AU PLAN VAUTRIN

Les hommes politiques ne tardent pas à commenter "l'événement

⁵⁷Rumilly, *op. cit.*, t. 34, p. 101.

⁵⁸*Le Devoir*, 23 octobre 1934, p. 1.

⁵⁹*La Presse*, 18 octobre 1934, p. 29.

⁶⁰*The Gazette*, 18 octobre 1934, p. 10.

de l'année". La première réaction vient d'Athanase David, secrétaire provincial. Qualifiant le congrès de "succès personnel" pour son collègue Vautrin, David se dit très heureux d'avoir assisté aux délibérations. Il en profite pour souligner que le complément essentiel au plan Vautrin réside dans la ruralisation de l'école rurale et particulièrement des écoles normales.

Le premier ministre Taschereau publie une déclaration dès le lendemain dans laquelle il se réjouit du succès remporté par le congrès, succès qui rejaillit sur le président Vautrin. Il assure la population que les libéraux "mettront le meilleur d'eux-mêmes à l'application de ce programme [...] qui a reçu les faveurs unanimes".⁶¹

Les partis d'opposition mettent la population en garde contre "cette manoeuvre électorale". Duplessis, en tournée au Lac Saint-Jean, ne se laisse pas impressionner par le plan Vautrin et s'efforce plutôt de rappeler le peu d'empressement du gouvernement Taschereau à favoriser la colonisation depuis qu'il est au pouvoir.

Jean Martineau des libéraux nationaux réclame pour son parti le crédit d'avoir obligé le gouvernement à se réveiller en proposant le plan Vautrin. Il voit là une manoeuvre électorale destinée à empêcher les partis d'opposition d'exploiter l'inactivité colonisatrice d'un gouvernement "instrument des trusts".

De retour à Montréal, la délégation de la métropole qualifie le mouvement annoncé de plus important depuis les cinquante dernières années. Houde, Trépanier, Raynauld et Savignac rapportent l'impression que le

⁶¹ *Le Devoir*, 20 octobre 1934, p. 3.

gouvernement sacrifie les villes, notamment Montréal, pour se concilier les campagnes. Selon eux le plan Vautrin est conçu principalement pour les ruraux. Le débat ville-campagne ne leur a pas donné beaucoup d'espoir. Nous verrons dans le chapitre VI si leurs appréhensions étaient fondées.

Terminons par une rapide revue de presse. *Le Canada* et *Le Soleil* se réjouissent de la brillante réussite du congrès. Ils vantent le ministre, le gouvernement et le plan proposé. Le journal de Québec donne un coup de griffe aux dissidents, à ceux qui ont refusé les invitations de Vautrin. Après avoir expliqué ses motifs de croire en l'avenir du plan Vautrin, *Le Soleil* insiste sur une sélection très sévère des colons, notamment et surtout lorsqu'il s'agit de chômeurs urbains qu'il faudra écarte-
 te grand nombre.⁶²

De même, *La Presse* juge que le succès remporté par les assises québécoises mérite les éloges reçus par Vautrin. Le journal montréalais encourage le ministre à trier les colons sur le volet et à éviter le gaspillage des fonds qui seront mis à sa disposition. Un avertissement lui est adressé.

L'appui moral que lui accorde ainsi notre population et l'appui pécunière que lui donne le gouvernement sont certes de nature à encourager le ministre de la Colonisation dans l'exécution de ses vastes projets. Mais il devra mieux réussir que ses devanciers parce qu'il aura plus reçu.⁶³

The Gazette fait partager à ses lecteurs anglophones sensiblement les mêmes impressions. Il insiste, comme *La Presse* et *Le Soleil*, sur

⁶² *Le Soleil*, 19 octobre 1934, p. 4.

⁶³ *La Presse*, 19 octobre 1934, p. 6.

l'importance du choix des futurs colons.

Comme toujours, *Le Devoir* et *L'Action catholique* font preuve de prudence vis-à-vis les initiatives libérales. Rioux se demande si "l'assemblée de la race" servira de tremplin électoral au parti au pouvoir. Il reconnaît que ce fut un beau congrès, que le plan Vautrin "rend la colonisation vraiment attrayante"⁶⁴ mais estime qu'en définitive "pendant deux jours, les congressistes parlèrent... pour rien".⁶⁵ Même adopté sans aucune correction, le plan demeure un projet et, selon lui, une session du Parlement aurait été plus profitable.

Le "Carnet du grincheux" du *Devoir* consacre quelques lignes humoristiques au congrès.

Les Anglais nous font vivre? Parlez pour vous, Monsieur.

M. Taschereau dit qu'il ne faut pas faire de la politique avec la colonisation. C'est fort bien dit. Attendons la prochaine campagne électorale.

M. Vautrin a bien défriché son premier lot de colonisation.⁶⁶

⁶⁴*Le Devoir*, 27 octobre 1934, p. 1 du supplément.

⁶⁵*Le Devoir*, 23 octobre 1934, p. 1.

⁶⁶*Le Devoir*, 20 octobre 1934, p. 1.

C H A P I T R E I V

LE PLAN VAUTRIN A L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Plusieurs ténors demandent depuis longtemps un effort exceptionnel en faveur de la colonisation. Le gouvernement décide de se les concilier à la veille des élections toutes proches. Ils demandent un gros budget et une attention particulière à l'établissement des jeunes ruraux. Le gouvernement leur donne ce qu'ils demandent sans fermer la porte au retour à la terre des urbains. Dans son rapport au congrès général annuel, le secrétaire de l'U.C.C. ne peut s'empêcher d'avouer que Vautrin "a promis beaucoup plus que nous n'avions osé demander".

D'une si grande générosité après une longue privation se dégage une forte odeur électorale. Il est certain que l'annonce du plan Vautrin ainsi que la tenue du congrès s'insèrent dans un vaste scénario pré-électoral. La mise en branle toute proche de la Commission Lapointe sur l'électricité constitue l'autre élément de cette stratégie.

Quoique bien accueilli par tout le monde, le plan Vautrin n'existe encore que sur papier. Ce n'est pas autre chose qu'un discours-programme. La prochaine étape consistera à lui donner une forme législative et à en obtenir l'approbation du Parlement.

LES DIVERSES LOIS

Au cours de la session de 1935, la colonisation est à l'honneur. L'importance qui lui est donnée est symbolisée dès l'ouverture de la session par le fait que le ministre Vautrin escorte le lieutenant-gouverneur au moment où celui-ci fait son entrée au Parlement à l'ouverture de la session.

Le discours du Trône confirme l'accent mis sur le retour à la terre. L'on y parle du congrès d'octobre dernier, du vote de \$10 millions ainsi que d'un projet de création d'une coopérative pour l'achat du bois des colons.

En octobre dernier, fut tenu à Québec un grand congrès de colonisation. L'Eglise et l'Etat se donnèrent la main pour en assurer le succès. Je souhaite ardemment que la belle oeuvre de la colonisation, si essentielle à notre province, en reçoive une nouvelle et vigoureuse impulsion... La colonisation, le retour à la terre constituent le grand problème de l'heure. Le gouvernement vous demandera de voter \$10,000,000. pour ces fins et d'approuver un plan de politique colonisatrice généreuse.¹

Bien que le projet de loi no 44: "Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre" (25-26 Geo. V, c. 35) constitue la pièce maîtresse de la législation, plusieurs autres projets de loi viennent le compléter. Il s'agit des projets de loi no 55 - loi modifiant la loi des sociétés de colonisation; no 63 - loi pour porter de huit à vingt acres l'étendue de bois intouchable sur les lots de colonisation; no 64 - loi qui transporte du ministère des Terres et Forêts à celui de la Colonisa-

¹*Le Devoir*, 15 janvier 1935, p. 1.

tion le Service de la classification; no 67 - loi qui porte de \$100. à \$300. la limite que le ministère est autorisé à payer pour l'achat de terres vendues pour taxes municipales; no 68 - loi visant à faciliter la vente du bois des colons; no 69 - loi qui confère au ministère le droit d'acheter, d'échanger et d'exproprier pour fins de colonisation; no 70 - loi qui modifie le nom du ministère et autorise des modifications dans son organisation interne.²

La procédure suivie pour la plupart de ces projets de loi étonne quelque peu. L'étude des projets de loi proprement dits est précédée de l'étude et de l'adoption de résolutions qui reprennent pour l'essentiel le bill présenté. Ce cheminement a pour effet de prolonger l'étude des questions soumises au Parlement puisque la résolution préliminaire et le projet de loi comme tel doivent chacun subir trois lectures. Le règlement de la Chambre prévoit ce genre de procédure chaque fois qu'un projet de loi implique une dépense quelconque des deniers de la province.³

Il n'est pas dans notre intention d'étudier dans le détail les débats soulevés par l'étude de tous et chacun de ces projets de loi. Nous allons concentrer notre étude sur le bill no 44 qui deviendra la loi dite "des dix millions". Etant donné l'importance de ce texte de loi nous le reproduisons en annexe (annexe IV).

Le ministre Vautrin tarde à le présenter. En effet, quoique les députés siègent depuis le 8 janvier, ce n'est que le 26 février - exacte-

²*Journaux de l'Assemblée législative*, vol. LXIX, Session 1935 (8 janvier au 18 mai), 1935.

³Louis-Philippe Geoffrion. *Règlement annoté de l'Assemblée législative*. Québec, 1941, p. 158-159.

ment sept mois après son entrée en fonction - qu'il dépose le fameux projet de loi. Le texte comprenant dix articles et de nombreux sous-articles est précédé de six "attendus" qui tentent d'expliquer la présentation d'une telle loi.

Attendu que la colonisation et le retour à la terre doivent être considérés comme des entreprises nationales à la réussite desquelles il importe de travailler;

Attendu que la colonisation et le retour à la terre offrent une solution efficace et d'une nature permanente aux problèmes qui sont nés du chômage;

Attendu qu'il y a, dans les campagnes, un grand nombre de fils de cultivateurs qui désirent s'établir sur la terre mais qui, pour le faire, ne peuvent compter sur l'aide paternelle ou n'y peuvent compter que dans une mesure insuffisante;

Attendu qu'il y a également un nombre non moins considérable de jeunes gens qui, sans toutefois être fils de cultivateurs, ont toutes les aptitudes voulues pour s'établir sur la terre avec succès, mais n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire;

Attendu qu'il y a des cultivateurs qui, atteints par la crise, et obligés d'abandonner leurs fermes, aspirent à retourner à leur état pourvu qu'on leur en fournisse le moyen;

Attendu qu'il y a entre le nombre de la population urbaine et celui de la population rurale un déséquilibre qu'il importe de rectifier et que la colonisation et le retour à la terre offrent un moyen pratique pour rétablir un équilibre désirable;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

[...].⁴

Comme il est possible de le constater à la lecture de l'annexe IV, le projet de loi reprend, sous une forme juridique, exactement les mêmes programmes d'établissement énoncés par Vautrin à l'ouverture du con-

⁴ *Le Devoir*, 27 février 1935, p. 6.

grès. Rien n'a été ajouté ni retiré des projets alors annoncés. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le ministre tienne aux députés assemblés à peu près les mêmes propos que ceux prononcés à l'automne.

La présentation de la loi a lieu deux jours après son dépôt (28 février) devant des galeries bondées et une Chambre très attentive; le correspondant du *Soleil* ajoute: "sympathique".⁵ Il s'agit, en l'occurrence, de la première "déclaration ministérielle" d'Irénée Vautrin devant l'Assemblée législative. L'exposé du ministre dure une heure trente minutes et se termine par une longue ovation.⁶

Vautrin remercie le premier ministre, les députés et les journaux qui lui font crédit de beaucoup de qualités et les assure qu'il fera tout en son pouvoir pour ne pas les décevoir.

Le projet de loi qu'il parraine se veut une réponse aux effets désastreux de la crise. Il croit que cette réponse, adaptée à la mentalité des Québécois, aura des effets durables bien qu'elle vise à solutionner des problèmes pressants et immédiats. Le ministre explique en ces termes le projet de loi qu'il présente:

La loi que j'ai l'honneur de soumettre devant cette Chambre a pour but, monsieur le président, d'obtenir la somme de dix millions de dollars au compte capital qui permettront, en plus des divers budgets ordinaires, de développer la colonisation d'une façon rationnelle et pratique en même temps que de stimuler dans une juste mesure le retour à la terre.⁷

⁵*Le Soleil*, 28 février 1935, p. 3.

⁶*Loc. cit.*

⁷*Ibid.*, p. 9.

Fier de l'appui unanime du congrès, Vautrin situe son plan dans le prolongement de ses tournées d'inspection. Puis il reprend un à un chaque point du programme complexe. Tous les sujets y passent, de l'établissement des fils de cultivateurs aux réserves indiennes en passant par les lois à amender et la classification des terres.

Depuis octobre, les projets du ministère ont gagné en précision. Ainsi le ministre annonce qu'avec la somme demandée, le gouvernement compte établir, en deux ou trois ans, 25,000 chefs de famille répartis comme suit: 10,000 fils de cultivateurs;

10,000 colons;

3,000 aides-fermiers;

2,000 cultivateurs (terres libres).

Déjà les demandes affluent en grand nombre. Il affirme que tout augure bien pour le grand mouvement de colonisation.

Puis il déplore amèrement le refus du gouvernement fédéral de participer financièrement à ce que Québec considère comme étant "un mouvement national". Il met ce refus en parallèle avec l'aide fédérale apportée aux provinces de l'Ouest aux prises avec la grande sécheresse. Il ne considère pas comme un apport précieux l'offre du fédéral de fournir "les services consultatifs des ministères de l'agriculture et de la colonisation"⁸ et rejette la responsabilité de ce refus sur les dirigeants fédéraux actuels - les conservateurs de Bennett. Il termine enfin par une longue revue de l'histoire de la colonisation au Québec en insistant sur l'oeuvre des ministres libéraux et particulièrement du premier ministre

⁸ *Le Soleil*, 28 juin 1935, p. 9.

Taschereau. Une citation de Mercier lui permet de conclure: "La colonisation est la force et la gloire de la nation canadienne et elle sera un jour le salut de la race".⁹

Le chef de l'opposition se lève aussitôt après pour donner ses impressions générales sur le projet de loi tout en annonçant qu'il se réserve le droit de la discuter clause par clause. Duplessis ne croit guère au zèle colonisateur du gouvernement. Il trouve que le régime libéral s'y prend un peu tard pour soulager la population des effets de la crise économique qui dure depuis plus de six ans. Bien plus, ce soudain enthousiasme survient après deux ans de totale indécision dans le domaine de la colonisation. En effet, durant cette période, le gouvernement a réduit le budget de ce ministère de plus d'un demi million de dollars en plus de réduire les primes distribuées aux colons et de leur avoir fermé l'accès des forêts pour 25 à 50 ans en créant des réserves forestières. Le député de Trois-Rivières rappelle que le programme maintenant présenté au Parlement est réclamé depuis le début de la crise par le parti conservateur. Pour toutes ces raisons, l'opposition ne croit pas en la bonne foi des gouvernementaux et craint qu'il ne s'agisse là d'une conversion toute électorale. Sur ce, et à la demande du député de Beauce (Edouard Fortin), l'Assemblée législative ajourne ses travaux.

Comme en octobre, le discours du ministre et son projet de loi sont très bien accueillis par la presse. Tous les deux reçoivent une large diffusion. Le journal abitibien *La Gazette du Nord* profite de sa parution du 1er mars pour faire connaître sa réaction.

⁹*Le Soleil*, 28 février 1935, p. 9.

Le ministre de la Colonisation a prononcé un très beau discours à l'Assemblée législative [...]. Nous nous joignons à tous ceux qui ont félicité le ministre et pour sa loi et pour son discours. Nous publierons dans nos prochains numéros des extraits de cette belle pièce d'éloquence. Nous publions le texte du bill dans une autre page.¹⁰

Tous les grands journaux acclament le projet de loi. Pour les commentateurs du *Devoir*, il s'agit de l'aboutissement d'une longue lutte. Albert Rioux - président de l'U.C.C. et commentateur occasionnel au *Devoir* et à *La terre de chez nous* - attire l'attention de ses lecteurs sur la longue série d'"attendus" où il est dit que "la colonisation et le retour à la terre doivent être considérés comme des entreprises nationales". Puis il ajoute un commentaire où l'amertume et la joie se côtoient:

Il a fallu que nos évêques, nos journaux indépendants, nos patriotes avant d'être partisans répétassent ces arguments pendant plusieurs années avant de les faire admettre officiellement dans un texte de loi.¹¹

Le Devoir demande des éclaircissements sur le sens de quelques articles du projet de loi, en particulier sur l'article 5. Rioux prévoit que le gouvernement aura des problèmes pour trouver le nombre de terres suffisant pour établir tous ceux qui le désirent. Selon lui, Vautrin devra recourir à la méthode des expropriations (contre les compagnies forestières) comme il a menacé de le faire au besoin. Dès maintenant, les sociétés diocésaines devraient travailler d'arrache-pied à l'organisation de leurs comités paroissiaux et à la sélection des colons parce qu'"il ne faudrait pas qu'elles soient tenues responsables d'un échec partiel du grand mouvement

¹⁰ *La Gazette du Nord*, 1er mars 1935, p. 1.

¹¹ *Le Devoir*, 5 mars 1935, p. 1.

de colonisation indispensable au salut de notre province".¹² *La Presse* et *Le Soleil* unissent leurs voix pour réclamer des autorités un choix judicieux des colons.

La semaine suivante (mardi 5 mars), les parlementaires reprennent l'étude en comité plénier des résolutions Vautrin. Cette étude donne lieu à un débat interminable au cours duquel "Duplessis, Bertrand, Fisher et Sauvé critiquent avec acharnement le programme du "nouveau Talon" qui sent, disent-ils, "la conversion pré-électorale". Ils maintiennent une opposition acharnée."¹³

Pendant plus d'une semaine (5 au 12 mars), l'opposition conservatrice bombarde le ministre de questions, ce qui l'oblige à référer souvent à de nombreux cahiers de références. En réponse à ces questions, Vautrin apporte des précisions intéressantes. Il révèle ainsi que les \$10 millions seront dépensés en deux ou trois ans selon une répartition approximative:¹⁴

- \$3,000,000. pour l'établissement de 10,000 fils de cultivateurs;
- \$5,400,000. pour l'établissement de 10,000 colons;
- \$1,500,000. pour l'établissement de 2,000 cultivateurs sur des terres libres;
- \$100,000. pour le placement des aides-fermiers.

\$400,000. des \$1.5 millions doivent être consacrés à des prêts de \$500. dont chacun, après remboursement, retournera au fond des \$10 millions.¹⁵

¹²*Loc. cit.*

¹³Rumilly, *op. cit.*, t. 34, p. 160.

¹⁴*La Gazette du Nord*, 8 mars 1935, p. 1.

¹⁵*Le Devoir*, 6 mars 1935, p. 8.

Duplessis profite de l'occasion pour connaître le coût du congrès. Le ministre répond qu'il a coûté \$4,465.39 dont \$855. pour le banquet offert aux congressistes (281 convives) au Château Frontenac. Le chef de l'opposition s'élève contre cette dépense qu'il juge inutile. Il oppose ce "gaspillage" aux misérables octrois distribués aux colons.

A ce sujet, Duplessis estime que le plan Vautrin est moins avantageux que le plan Gordon puisqu'il calcule que l'ensemble des subventions aux colons totalisera moins de quatre cents dollars (\$380.)¹⁶ alors que l'entente fédérale-provinciale leur accorde \$600.

Pour le gouvernement du Québec cependant, il s'agit d'un effort important puisqu'il double sa contribution la portant de \$200. (plan Gordon) à \$400. (plan Vautrin) en plus des primes ordinaires de défrichement et de labour, des secours directs aux colons, des travaux de chemins, etc. Il est vrai de dire que la subvention directe aux colons sous le plan québécois est moindre que celle accordée sous l'empire du plan Gordon. Pourtant le programme Vautrin reçoit un appui populaire considérable. Cela est dû au fait que tous sont éligibles, qu'ils proviennent de municipalités fortunées ou pas.

De plus le mode d'établissement groupé, l'encadrement du gouvernement et des sociétés de colonisation ajouté à toutes sortes d'assistances indirectes réduisent les frais d'établissement payés par le colon. Ce dernier peut ainsi s'installer à un coût moindre que son collègue du plan Gordon. C'est ce qui fait dire à l'éditorialiste de *La Presse* que le nouveau plan dépasse "en ampleur tous les plans jusqu'ici expérimentés avec

¹⁶*Le Devoir*, 13 mars 1935, p. 10.

plus ou moins de succès".¹⁷ Puis il ajoute, au sujet de l'assistance donnée au colon, que celui-ci "n'a plus, à vrai dire, à redouter la misère et l'isolement, assuré qu'il est de la protection du gouvernement".¹⁸

Un peu plus tard le ministre déclare, en réponse à une question de M. Duplessis, que dès le printemps un groupe d'une vingtaine d'équipes de classificateurs se dispersera dans les zones de colonisation afin d'indiquer aux colons les lots propres à la culture. Dans le prochain chapitre, nous verrons dans quelle mesure cette promesse a pu être réalisée.

Lorsque le ministre est interrogé sur les modes d'attribution et de distribution des octrois prévus dans son projet de loi, il déclare que onze (11) règlements y pourvoient, mais qu'il se refuse à les incorporer à la loi. D'autre part, l'opposition cherche à obtenir des détails sur l'engagement du personnel supplémentaire que nécessitera la mise en application du plan. Vautrin se dit incapable d'en prévoir le nombre exact mais estime qu'environ 160,000 dollars seront consacrés aux salaires et dépenses de voyage de ces employés.

Le programme d'établissement des fils de cultivateurs et autres citoyens sur les terres abandonnées, dites "terres libres", retient longuement l'attention de la Chambre. Le ministre Vautrin révèle qu'il existe 3,771 terres libres dans la province, que 1,356 propriétaires ont répondu aux avances du ministère, et que, sur ce nombre, environ la moitié consentent à vendre selon le régime de bail-vente proposé par le gouvernement. Cette mesure vise à repeupler les vieilles paroisses. Contraire-

¹⁷*La Presse*, 18 octobre 1934, p. 6.

¹⁸*Loc. cit.*

ment aux députés de l'opposition, le ministre ne croit pas que la plupart des terres inoccupées sont impropres à la culture.

Le résultat du sondage effectué auprès des propriétaires indique clairement que le programme d'établissement sur les terres libres s'adresse à des gens qui ont déjà quelques économies puisque la maigre subvention de \$300. ne permettra pas d'acheter beaucoup de ces terres. En effet, le sondage gouvernemental révèle les exigences d'un certain nombre des 3,771 propriétaires de terres libres.

- 145 fermiers demandent jusqu'à \$300. pour leur ferme;
- 141 fermiers demandent de \$300. à \$500. pour leur ferme;
- 305 fermiers demandent de \$500. à \$1,000. pour leur ferme;
- 316 fermiers demandent de \$1,000. à \$2,000. pour leur ferme.¹⁹

A Duplessis qui soupçonne que ce programme d'achat de terres servira surtout à acheter des votes en vue des élections, Vautrin explique que le gouvernement n'achète pas les terres libres. Il joue uniquement le rôle de courtier d'immeubles entre l'acheteur et le propriétaire. A ce dernier, le gouvernement donne \$100. par année pendant trois ans comme versement sur l'achat de la terre.

L'opposition, Duplessis en tête, mène une lutte extrêmement serrée au projet de loi no 44. Le chef des conservateurs repousse du revers de la main les accusations d'obstruction. Il fait une critique en règle de la politique colonisatrice du gouvernement depuis quelques années. Il juge le plan Vautrin défectueux parce que basé sur des renseignements imprécis; mauvais parce que les domaines forestiers et colonisa-

¹⁹ *Le Devoir*, 7 mars 1935, p. 3.

bles ne sont pas séparés; dangereux parce que la prime de \$300. au cultivateur n'est pas suffisante pour son établissement mais constitue une "invite" à la politicaillerie.

Le grand mal c'est qu'on va employer le projet de colonisation à du patronage politique odieux [...], comme en 1931. Bref, le plan²⁰ Vautrin, c'est la colonisation des voteurs.

Quelquefois, Duplessis fait des suggestions: assurer le maintien du cultivateur sur sa terre; fournir un crédit agricole pratique; faciliter l'agriculture familiale; augmenter les crédits à l'agriculture. "C'est lorsqu'on aura fait cela que la colonisation pourra être considérée comme un complément à l'agriculture."²¹

Le 1e mars, aucun progrès sensible n'a encore été fait dans l'étude en comité plénier. Durant tout ce temps, quelle est l'attitude du ministre Vautrin? Alexis Gagnon, courriériste parlementaire du *Devoir*, nous en fait part.

Malgré des attaques très vives et une avalanche pressée de questions, le ministre a conservé son calme et sa sérénité et il a gardé de se laisser entraîner dans les ornières périlleuses. Les "pitons" de colonisation, la réduction des primes de défrichement et de labour [...], et le reste, il garde sur tout cela une prudente réserve. Cela appartient à ses prédécesseurs et il ne tient pas à se charger de tous leurs péchés. On ne saurait l'en blâmer. [...] Il promet tous les dossiers qu'on lui demande et surtout il ne commet pas l'erreur de se fâcher.²²

²⁰ *Le Devoir*, 6 mars 1935, p. 8.

²¹ *Le Devoir*, 7 mars 1935, p. 3.

²² *Le Devoir*, 8 mars 1935, p. 1.

Au soir du 12 mars, le premier ministre perd patience. Il se lance dans une violente attaque contre Duplessis et son attitude vis-à-vis du projet de loi sur la colonisation. Il accuse le chef de l'opposition de faire de l'"hystérie". Il affirme qu'il ne tolérera plus que Duplessis fasse croire à la population que le gouvernement donnera moins aux colons qu'auparavant alors que l'Etat dépensera \$10 millions en plus de tout ce qu'il dépensait dans le passé pour les écoles, les routes, les travaux de voirie, les octrois et les primes.²³ L'opposition est prévenue qu'il ne sert à rien d'injurier le ministre Vautrin puisque la population approuve le bill 44 et que le projet de loi va passer coûte que coûte. Le duel Taschereau-Duplessis terminé, la Chambre passe rapidement sur les articles 4 à 9 des résolutions et, vers minuit, procède à l'adoption en première lecture (comité plénier) des résolutions.

Pourtant dès le lendemain, à la réouverture des débats du comité, les députés conservateurs Elie (Yamaska) et Sauvé (Deux-Montagnes) présentent un amendement destiné à enrayer la discussion des résolutions du bill 44. Voici le texte intégral de cet amendement.

Cette Chambre s'oppose à la deuxième lecture des résolutions relatives au bill no 44 intitulé "Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre":

a) parce que la somme de \$10,000,000 mentionnée aux dites résolutions et qui, d'après les déclarations du ministre de la Colonisation, sera dépensée dans deux ou trois ans, est considérablement insuffisante pour assurer l'établissement des fils de cultivateurs, pour garantir le succès de la colonisation et du retour à la terre et pour assurer aux colons des moyens raisonnables de subsistance;

²³ *Le Devoir*, 13 mars 1935, p. 10.

- b) parce que lesdites résolutions négligent de pourvoir à la classification immédiate des terres et à la séparation complète et définitive du domaine de la colonisation et du domaine forestier dans la province;
- c) parce que lesdites résolutions négligent de pourvoir à une politique efficace et nécessaire du maintien des cultivateurs sur la terre;
- d) parce que lesdites résolutions omettent d'assurer la stabilité et la continuité d'une politique agressive et efficace de colonisation;
- e) parce que lesdites résolutions omettent de faire disparaître les entraves suscitées à la colonisation par le département des Terres et Forêts, par les seigneuries et par la législation de la province;
- f) parce que lesdites résolutions négligent de garantir l'impartialité indispensable dans l'attribution et la distribution des argents publics et parce que ces résolutions ouvrent la porte au patronage et au favoritisme politique qui ne devraient aucunement exister en semblable matière;
- g) parce que lesdites résolutions omettent de fournir aucun détail nécessaire et que la Chambre a le droit et le devoir de connaître quant à la dépense des argents publics.²⁴

Après un échange de points de vue, les membres de l'Assemblée législative prennent le vote sur l'amendement Elie-Sauvé qui est rejeté par 53 voix contre 7, les députés conservateurs Gault, Guertin et Barré votant avec le gouvernement. Rapidement, les députés reprennent l'étude des résolutions qui sont alors adoptées en deuxième et troisième lectures. Puis le projet de loi lui-même est adopté en première lecture. Il est adopté sur division en deuxième lecture le 14 mars. Il passe l'étape décisive de la troisième lecture la semaine suivante (19 mars) par un vote de 41 voix contre 8.

²⁴ *Le Devoir*, 14 mars 1935, p. 4.

Plusieurs députés ont participé aux débats, tant pour appuyer le projet de législation que pour le critiquer. Outre les chefs de parti et le ministre impliqué, mentionnons les députés Fortin, Guertin, Lamoureux, Barré, Bertrand, Sauvé. L'intervention du secrétaire provincial Athanase David a été très remarquée. Il s'est dit heureux de voir octroyer une somme aussi considérable pour maintenir et ramener à la terre des milliers de Québécois. Cependant, ajoutait-il, il ne faut plus croire la revanche des berceaux possible; il faut abandonner l'espoir d'obtenir un jour la supériorité numérique au Canada. Dès lors, une seule solution s'impose: viser à obtenir la supériorité intellectuelle. Etant donné les circonstances, le ministre David a dit approuver le vote de \$10 millions pour la colonisation mais souhaiter aussi qu'un jour \$10 millions soient mis à sa disposition pour favoriser l'éducation.

Le projet de loi no 55 est déposé et voté en première lecture le 22 mai. Cette loi (25 Geo. V., c. 39) modifie la loi des sociétés de colonisation de manière à ce qu'elles puissent jouer le rôle que le gouvernement leur réserve: choix des colons, remboursement des frais de transport des colons groupés et non-groupés, choix et établissement des cultivateurs sur les terres libres, y compris la responsabilité de prêter \$500. au maximum à ces derniers.

Il s'agit là évidemment d'un élargissement considérable des pouvoirs des sociétés diocésaines nouvellement réactivées ou fondées. L'opposition conservatrice, désireuse de causer des embêtements au gouvernement, proteste parce que le projet de loi n'abroge pas l'article 2 de l'ancienne loi qui confie au "ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries" l'application de la loi des sociétés de colonisation.

Duplessis allègue que le projet de loi n'est pas bon puisqu'il ne donne pas pleine et entière liberté à ces sociétés. Le ministre ne devrait pas avoir droit de regard sur les règlements de ces organismes. Vautrin a beau plaider l'innocence et affirmer qu'il laissera les sociétés libres de se former comme elles le voudront, cela n'empêche pas l'opposition de retarder la troisième lecture du bill en déposant l'amendement Sauvé.

Que le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instruction de le modifier de façon que les sociétés de colonisation formées avec l'assentiment de l'autorité ecclésiastique compétente soient complètement libres d'aider aux colons et de travailler au succès et au progrès de la colonisation par tous les moyens qu'elles jugeront à propos d'adopter, sans avoir à faire approuver leur constitution, leurs règlements et leurs directives, soit par le ministre de la Colonisation, soit par le gouvernement de la province, soit par aucune influence politique.²⁵

Le dépôt de cet amendement vise à brouiller le gouvernement avec le clergé et les laïcs influents, désireux de tenir la colonisation le plus possible hors de la politique. Cette stratégie parlementaire ne semble pas réussir puisqu'aucun journal n'appuie Duplessis sur cette question. L'amendement Sauvé est facilement battu par un vote de 48 à 8.

Le bill 63 (25 Geo. V., c. 21) s'intitule: "Loi pour augmenter, en faveur du colon, l'étendue du terrain sur lequel le concessionnaire forestier ne peut couper du bois sur un lot de colonisation". Pratiquement, le gouvernement désire porter, par cette loi, la réserve de bois de 8 à 20 acres dans le but évident de permettre au colon de se faire un meilleur revenu d'appoint avec son bois.

²⁵ *Journaux de l'Assemblée législative*, 1935, p. 271-272.

Duplessis juge cette mesure trop timide. Il demande au gouvernement de procéder sans délai à la classification des sols dans les régions de colonisation de sorte que l'Etat puisse enfin séparer le domaine colonisable du domaine forestier. Il dénonce aussi la loi qui accorde aux concessionnaires jusqu'à 16 mois après la vente d'un lot à un colon pour y récupérer le bois (à l'exception des 8 ou 20 acres réservés). Vautrin maintient que son projet de loi donnera satisfaction aux colons. Il est adopté en troisième lecture le 26 avril.

Quant au projet de loi no 64 (25 Geo. V., c. 40) qui autorise le ministère de la Colonisation à faire effectuer la classification des terres publiques et à réserver pour la colonisation les terres propres à la culture, le gouvernement dépose les résolutions concernées le 29 mars. Cette loi fait passer le service de la classification du ministère des Terres et Forêts à celui de la Colonisation, et confère aux classificateurs le droit de passer sur toute propriété privée et d'en faire la classification si le ministère le juge opportun.²⁶ Le 24 avril, l'opposition présente un amendement qui "déclare insuffisante et inefficace la classification des terres publiques préconisée par les résolutions qui forment la base du bill no 64".²⁷ Encore une fois, l'amendement est rejeté et le projet de loi passe les étapes parlementaires sans trop de difficulté.

La loi 25 Geo. V., c. 36 (bill no 67) modifie une loi votée en 1932 - 22 Geo V., c. 41: "Loi pour promouvoir le retour à la terre" -

²⁶ Esdras Minville, "La colonisation", dans *L'Actualité économique*, 18e année, vol. I, no 2, p. 151.

²⁷ *Journaux de l'Assemblée législative*. 1935, p. 363.

de façon à autoriser le gouvernement à acheter les terres abandonnées et vendues par le shérif au conseil de comté. Jusqu'à maintenant, le ministre ne pouvait acheter que les terres valant moins de \$100. Vautrin demande la permission d'acheter les terres dont la valeur n'excède pas \$300. En principe, les conservateurs favorisent une telle mesure. Cependant ils s'opposent à son adoption parce qu'elle n'abroge pas une clause discutable de la loi de 1932. L'extrait suivant de l'amendement Elie résume les raisons invoquées pour désapprouver le projet de loi 67.

[...]
Parce que cette résolution consacre le principe de réduire à quatre mois, en temps de crise économique, le délai de deux ans toujours accordé au propriétaire en temps de prospérité pour lui permettre de racheter sa propriété vendue pour taxes municipales ou scolaires.²⁸

Comme il fallait s'y attendre, l'amendement est rejeté et le projet de loi adopté sans modification.

Trois autres projets de loi complètent la longue série. D'abord le bill no 68 (25 Geo. V., c. 38) appelé: "Loi pour faciliter la vente du bois des colons". Il faut se souvenir que le ministre de la Colonisation avait abordé cette question à la fin de son discours le 17 octobre 1934. Par ce projet de loi, il réalise sa promesse d'aider les colons à vendre leur bois au prix du marché. Le projet de loi autorise la création d'une commission chargée de faciliter la vente du bois des colons aux manufacturiers de papier. Cette nouvelle commission sera sous la dépendance de la Commission des opérations forestières de Québec. Une autorisation de dépenser jusqu'à \$50,000. complète le bill 68. Le 3 mai, les parlementaires

²⁸Loc. cit.

votent la loi en troisième lecture.

La "Loi de l'acquisition de certaines terres pour fins de colonisation" (25 Geo. V., c. 37) - bill no 69 - fait suite, elle aussi, à une promesse de Vautrin (discours du congrès) de doter le ministère des moyens appropriés pour ramener à la colonisation les terres de la Couronne ou d'autres territoires propices à l'agriculture. Le projet de loi 69 confère au ministère le droit d'acheter, d'échanger et d'exproprier pour fins de colonisation. Les échanges ne pourront se faire qu'avec des terres déjà sous la juridiction du ministère de la Colonisation.²⁹ Le projet de législation devient loi après un long débat au cours duquel l'opposition propose un amendement qui n'est pas retenu.

Enfin le projet de loi 70 (25 Geo. V., c. 34) modifie la loi du "département" de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. C'est une loi purement administrative. Le ministère perd sa responsabilité sur les mines et les pêcheries pour devenir uniquement: le ministère de la Colonisation.

Le tableau qui suit résume la façon dont l'Assemblée législative a disposé des projets de loi Vautrin.³⁰

PROJET DE LOI	RESOLUTIONS DATE DE DEPOT	ETAPES DES PROJETS DE LOI 1ère Lecture	2e Lecture	3e Lecture	Sanction	NUMERO DE LA LOI
44	28/2/35	13/3/35	19/3/35	2/5/35		25 Geo V., c. 35
55	---	22/3/35	28/3/35	11/4/35		25 Geo V., c. 39
63	20/3/35	2/4/35	26/4/35	2/5/35		25 Geo V., c. 21
64	29/3/35	24/4/35	24/4/35	2/5/35		25 Geo V., c. 40
67	4/4/35	11/4/35	13/4/35	2/5/35		25 Geo V., c. 36
68	3/5/35	3/5/35	3/5/35	18/5/35		25 Geo V., c. 38
69	23/4/35	26/4/35	30/4/35	18/5/35		25 Geo V., c. 37
70	---	12/4/35	25/4/35	2/5/35		25 Geo V., c. 34

²⁹ Minville, *op. cit.*, p. 152.

³⁰ *Journaux de l'Assemblée législative*. 1935.

LE COMITE DES COMPTES PUBLICS

Les élections générales du 25 novembre 1935 reportent de justesse un gouvernement libéral au pouvoir, 50.2% des électeurs ayant voté pour le gouvernement Taschereau et 48.7% pour les partis d'opposition. Au lendemain du scrutin, l'Assemblée législative change considérablement de visage. Quarante deux députés oppositionnistes affrontent quarante huit libéraux.

Durant la campagne électorale, le plan Vautrin a été au centre des discussions, les uns répétant sans fin les heureux résultats obtenus après seulement quelques mois d'opération, les autres montant en épingle les erreurs inévitables et accusant surtout le gouvernement de puiser à même le dix millions pour acheter des votes.

Le débat devait se poursuivre à l'Assemblée législative dans des circonstances particulières.

Pour la première fois depuis 1897, l'opposition était en nombre suffisant pour jouer son rôle et pour déchirer le voile du silence qu'une presse stipendiée entretenait sur les agissements du gouvernement libéral. L'action s'engagea le 6 mai, lors de l'ouverture du Comité des comptes publics qui révéla les abus engendrés par une longue possession du pouvoir non contrôlée par une forte opposition. L'ouverture des comptes publics avait sonné le glas du parti libéral.³¹

Duplessis commence son enquête par l'étude des dépenses du ministère de la Colonisation. Le sous-ministre Richard et le comptable Mo-

³¹ Jean Hamelin, Marcel Hamelin et Jacques Letarte, "Les élections provinciales dans le Québec", dans *Les Cahiers de géographie de Québec*, vol. 4, no 7, p. 43.

rel sont mandés pour répondre aux questions de l'opposition. Duplessis, qui semble posséder un bon dossier sur ce ministère, accable les témoins de questions qui prennent souvent l'allure d'accusations puisqu'il refuse les explications un peu longues qu'on veut lui donner.

L'analyse des dépenses du ministère de la Colonisation porte surtout sur celles des années 1931 à 1934. Cependant, l'opinion publique est fascinée par les révélations qui touchent la gestion durant le ministère Vautrin. Au bout de quelques séances, Vautrin devient le bouc émissaire des pratiques discutables des ministres et du régime libéral en général. A la suite de "l'inquisition" du chef de l'opposition, Vautrin se voit incriminé d'avoir voulu surveiller le courrier personnel de ses fonctionnaires, d'avoir meublé trop luxueusement son bureau, d'avoir dépensé \$11,325. en frais de voyages en quinze mois d'activité, d'avoir utilisé la voiture du gouvernement à des fins personnelles ou partisans, et enfin d'avoir retirer illégalement la totalité de son salaire à titre de vice-président de l'Assemblée législative.

Le fonctionnement du plan Vautrin lui-même est mis en cause sur au moins deux aspects. La pratique de faire distribuer par les députés ministériels les chèques de \$100. destinés aux fils de cultivateurs jointe à celle d'acheter les pommes de terre (semence) des colons hors du Québec parce que celles de la province n'étaient pas "certifiées", soulèvent l'ire des gens de l'opposition qui colportent leurs sarcasmes à travers la province.

Dans ces circonstances, Irénée Vautrin demande à être entendu par le comité des comptes publics. Sa déposition a lieu en deux étapes, les 2 et 3 juin 1936. Après avoir remercié les membres du comité, il an-

nonce qu'il veut traiter des quatre principales accusations portées contre lui.³²

Il affirme d'abord que l'instauration de la "malle centrale" était devenue nécessaire à cause de l'augmentation considérable du courrier depuis l'annonce du plan de colonisation en 1934. Cette décision, prise en accord avec le sous-ministre, visait à introduire plus d'efficacité dans ce domaine et n'avait nullement pour but d'espionner le courrier du personnel.

Vautrin aborde ensuite la question de l'ameublement de son bureau. La décision de réaménager le bureau a été prise en son absence - voyage à Winnipeg - par les officiers de son ministère et de celui des Travaux publics. Il n'a rien eu à voir avec cette décision. Il prouve que plusieurs dépenses faites pour le bureau du sous-ministre et de quelques autres chefs de services ont été enregistrées à son nom. Quoiqu'il en soit, l'ex-ministre s'étonne qu'on fasse tant de bruit à ce sujet puisque le réaménagement du bureau du chef de l'opposition a coûté plus cher sans que personne en fasse un drame.

Au sujet des dépenses d'auto, Vautrin estime que, compte tenu de ses nombreux voyages, ces dépenses ne sont pas plus élevées que celles des années antérieures. Durant la campagne électorale, il s'est servi de la voiture parce qu'il consacrait la moitié de son temps à son travail de ministre.

La délicate question des \$11,000. reçus au titre des frais de voyage est longuement discutée. Vautrin précise qu'il n'a jamais donné un

³²*Le Devoir*, 2 juin 1936, p. 1 et 3.

relevé détaillé de ses dépenses de voyage parce que le comptable Morel lui avait dit qu'aucun ministre n'en fournissait et que conséquemment, il n'avait pas besoin d'en fournir. L'ex-ministre conteste le montant plus haut mentionné. Selon lui, \$2,875. ont été dépensés pour payer son logement et sa pension à Québec ("J'étais un ministre de Montréal") et \$5,115. en frais pour les dix-sept voyages effectués durant son mandat.

Vautrin apporte un témoignage énergique et courageux. Sa déposition extrêmement précise désamorce les allégations précédentes. Duplessis, un peu ennuyé par ces déclarations, lui demande de répondre par un "oui" ou par un "non" aux questions qu'on lui pose. Naturellement, Vautrin évite le piège et insiste pour donner les précisions nécessaires.

Après avoir rétabli les faits, Vautrin ne nie pas qu'il ait pu faire quelques dépenses exagérées, mais il se refuse, lui le benjamin du cabinet, à expier pour les façons de faire et les habitudes administratives trop discrétionnaires du régime. Il ne considère pas comme un crime d'avoir agi comme agissaient ses prédécesseurs et tous ses collègues du conseil exécutif. La comparution de Vautrin fait cesser l'enquête sur lui, mais son image dans l'opinion publique reste ternie.

La découverte de l'achat par le ministre de pantalons "Breeches" pour ses tournées va fournir l'occasion aux partis d'opposition de stigmatiser le fameux plan de colonisation et de retour à la terre. Même si les pantalons ont été retournés au ministère, "les culottes à Vautrin" vont devenir l'objet d'un slogan que les gens de l'opposition vont utiliser contre le régime libéral qui s'était servi de Vautrin et de son plan pour tenter de se maintenir au pouvoir.

CHAPITRE V

LA MISE EN APPLICATION DU PLAN VAUTRIN

Dans le présent chapitre, nous ne traiterons pas de toutes les questions relatives à l'application des divers programmes formant le plan Vautrin. Nous voulons d'abord parler de l'impact qu'a eu le plan Vautrin sur le ministère lui-même et sur ses aides: les sociétés de colonisation. De plus, étant donné l'importance du programme d'établissement des colons groupés dans l'ensemble du plan, nous étudierons les modalités d'application de ce programme particulier. La tradition orale a toujours identifié le plan Vautrin à la colonisation groupée - premier mouvement colonisateur planifié et dirigé par l'Etat québécois. Au chapitre suivant, nous procéderons à l'analyse sommaire des autres programmes.

LES STRUCTURES DU MINISTERE

Les structures traditionnelles du ministère hybride responsable du secteur de la colonisation étaient incapables de permettre la réalisation d'un programme anti-chômage d'urgence tel que le plan Vautrin. Son application marque le début d'une croissance administrative de ce minis-

tère. Comme nous l'avons vu précédemment, la loi 25 Geo V., c. 34 votée par le Parlement en 1935 fait du ministère de la Colonisation un ministère autonome.

L'ampleur du travail nécessaire à l'accomplissement des multiples projets du ministre montréalais nécessite la création de quelques services et une réorganisation d'envergure du ministère. Après celle-ci, six principaux services sont chargés d'appliquer le plan:

- Service des travaux de colonisation
- Service de l'établissement des colons
- Service des terres de colonisation
- Service de l'établissement des fils de cultivateurs
- Service de l'agronomie et de l'établissement sur les terres libres
- Service du retour à la terre (plan Gordon)

Le Service des travaux, comme son nom l'indique, s'occupe principalement de la gestion des sommes affectées à l'amélioration des ponts et chaussées dans les régions de colonisation. Il s'occupe aussi de la publicité, de l'immigration et du rapatriement des Franco-américains.

Le Service de l'établissement des colons doit son existence au plan Vautrin. Il est chargé de l'exécution des programmes d'établissement des colons groupés et non-groupés. L'inspection des lots pour déterminer la valeur des primes et l'émission des lettres patentes relèvent aussi de ce service.

Le Service des terres, dirigé par un ingénieur forestier. Théo Mercier, est responsable de la classification des sols, de la vente des lots (émission des billets de location) ainsi que des projets d'échange de terres (avec les concessionnaires forestiers ou les propriétaires de seigneuries) et du rachat des terres abandonnées et vendues pour la valeur

des taxes.

Le Service de l'établissement des fils de cultivateurs, qui existe depuis la création du programme en 1933, est maintenu. Quoique très près du programme touchant les fils de cultivateurs, le programme d'établissement sur les terres libres est administré par un autre service également responsable de la section d'agronomie nouvellement instituée.

Enfin, le dernier service est de peu d'importance pour le moment puisqu'il doit administrer au Québec les colonies du plan Gordon. Il faudra attendre deux ans avant de le voir fonctionner à nouveau (plan Rogers-Auger).

Evidemment, un tel développement entraîne une augmentation considérable du personnel intérieur (à Québec) et extérieur (en province) oeuvrant dans chacun de ces services.

Le changement de gouvernement qui surviendra en 1936 ne ralentira pas l'expansion du ministère qui comptera bientôt douze services. Pourtant, le désir du gouvernement Duplessis de se débarrasser des fonctionnaires libéraux et de comprimer au maximum les dépenses va faire diminuer sensiblement les effectifs.

LE TRAVAIL DES SOCIÉTÉS DE COLONISATION

A côté de la structure officielle, une série de nouveaux organismes voit le jour. A l'exception de la Société de Colonisation de Québec et de l'Oeuvre de Secours aux colons, toutes les autres sociétés naissent après l'annonce du plan Vautrin dans le but de collaborer étroitement à sa réalisation. Pour s'en convaincre, qu'on se souvienne des

propos du cardinal Villeneuve à l'ouverture du congrès.

La formation de ces organismes s'intensifie au printemps de 1935 de telle sorte que chaque région de la province puisse profiter des avantages du plan gouvernemental. A la fin de l'année, dix-neuf sociétés existent: seize françaises catholiques et trois anglo-protestantes. Cependant deux ans plus tard, quatre d'entre elles sont inopérantes: Charlevoix-Saguenay, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Valleyfield. Seulement une quinzaine participent aux dernières activités du plan Vautrin.

Elles ne sont pas toutes aussi actives les unes que les autres; la situation économique et sociale de leur région conditionne, avec le dynamisme des dirigeants, leur réussite respective. L'analyse que nous ferons dans le prochain chapitre des contingents de colons recrutés et établis fera mieux voir l'écart qui sépare les grosses sociétés des petites, et notamment les piètres résultats de celle de Montréal comparés à ceux de la Société de Québec.

Pour le moment, qu'il suffise d'indiquer l'ampleur de chacune d'entre elles et de donner une idée de la masse de population bénévole embrigadée dans le mouvement de colonisation. Le tableau 3 montre que les 929 comités paroissiaux - une moyenne de quarante-huit comités par société - des dix-neuf sociétés regroupent quelques 6,000 personnes. Ces milliers d'agents-recruteurs dirigés par les curés des paroisses donnent une idée de l'originalité du mouvement chapeauté par le ministre Vautrin. L'Eglise et l'Etat conjuguent leurs efforts dans une opération d'envergure et mobilisent leurs troupes respectives pour faire échec au chômage, l'un des pires problèmes d'un monde en stagnation économique. Cette concertation, annoncée avec grand fracas au congrès d'octobre 1934, demande à être

structurée.

TABLEAU 3: LES SOCIÉTÉS DE COLONISATION		
SOCIÉTÉ DE COLONISATION (1935)	NOMBRE DE COMITÉS PAROISSIAUX (1935)	NOMBRE DE PERSONNES (1935)
Charlevoix-Saguenay	24	4,856
Chicoutimi	45	
Gaspé	26	
Haileybury:		
- Abitibi: 25		
- Témiscamingue: 21	46	
Joliette	40	
Mont-Laurier	44	
Montréal	34	
Nicolet	44	
Ottawa	31	
Québec	210	
Rimouski	78	
Saint-Hyacinthe	76	
Saint-Jean	42	
Sherbrooke	85	
Trois-Rivières	41	
Valleyfield	23	
Eastern Town. (prot.)	40	1,144
Montréal (prot.)		
Québec (prot.)		
TOTAL	929	6,000
Sources: <i>Rapport du Ministre de la Colonisation, 1934-1935.</i> p. 150-152-154.		

A cette fin, plusieurs rencontres réunissent le ministre ou ses fonctionnaires d'une part et les représentants des diverses sociétés d'autre part. La première a lieu à Québec le 25 janvier 1935. L'on y abor-

de les sujets suivants: l'organisation du travail des sociétés, la composition des comités paroissiaux, l'attribution des cantons, la publicité, les procédures à suivre avec les candidatures de colon, etc.

Les sociétés de colonisation acceptent le rôle que le gouvernement se dit prêt à leur voir jouer. Certes le choix des colons demeure leur responsabilité exclusive, mais l'entente intervenue le 25 janvier alourdit la procédure administrative. Au seul niveau des sociétés de colonisation, sept signatures sont nécessaires.

Chaque colon devra remplir une formule qui portera la signature des 3 membres du comité paroissial et 4 signatures du comité diocésain. Les règlements de l'établissement sont au verso de cette formule. Le candidat s'engage à les observer.¹

Tel que l'a souhaité le cardinal, le gouvernement se montre relativement généreux envers les sociétés. Les partis se mettent d'accord pour qu'à chaque société qui aura un prêtre spécialement désigné pour s'en occuper, le ministère accorde une subvention de \$4,000 par année. Une partie de cette somme ira à son salaire et le reste aux dépenses de fonctionnement de la société.² A la requête des sociétés et de l'évêque d'Haileybury, chaque nouvelle colonie de l'Abitibi et du Témiscamingue bénéficiera des services spirituels d'un prêtre.³

¹*La Gazette du Nord*, 8 février 1935, p. 8.

²*Loc. cit.*

³*Le Devoir*, 29 août 1935, p. 4.

LES ETABLISSEMENTS GROUPEES

Il nous faut parler maintenant de la manière dont a été vécu le programme d'établissement des colons groupés. Dès après le congrès, les demandes des aspirants colons sont transmises à Québec. Pourtant ce n'est qu'au début de mai 1935 que le mouvement démarre véritablement pour se poursuivre à une allure endiablée jusqu'après les élections générales de l'automne.

L'on sait que ce sont les sociétés de colonisation qui recrutent et choisissent les colons des deux systèmes d'établissement: groupé et non-groupé. Avant de présenter une candidature au comité paroissial, le prêtre-colonisateur diocésain doit mener une enquête. Il se rend d'abord et surtout chez le curé de la paroisse - habituellement président du comité paroissial - puis visite l'aspirant colon et le questionne (fac-similé du formulaire d'enquête en annexe). Cette enquête à domicile, considérée plus ou moins nécessaire pour les candidats des campagnes, est jugée essentielle pour ceux des villes et villages.

Comme on peut le constater à la lecture de l'annexe V, l'enquête porte autant sur les talents et capacités de la femme que sur ceux du colon lui-même. Cela vient des expériences antérieures qui démontrent que "le succès du colon dépend de la "colonne" dans une proportion de 75 pour cent".⁴ De plus, l'aspirant colon, et quelquefois les membres de sa famille, doit se soumettre à un examen médical complet.

Les divers programmes d'établissement du plan Vautrin touchent

⁴*Le Devoir*, 18 octobre 1935, p. 8.

à l'agriculture et à la colonisation. Ces programmes s'adressent à des classes sociales différentes. Ainsi le programme d'octrois aux fils de cultivateurs vise les fils qui peuvent compter sur l'importante assistance financière du père pour consolider leur établissement. Il faut avoir quelques ressources aussi pour songer à s'établir sur les terres libres. C'est ce que les directeurs de la Société de Colonisation de Montréal font savoir à un aspirant cultivateur.

Si vous n'avez pas de \$200 à \$300 pour déménager, ensemen-
cer, faire vivre la famille jusqu'à l'automne, impossible de songer à cette position. En résumé, pour les terres libres, un aspirant cultivateur doit avoir un certain capital pour penser à bénéficier des octrois offerts.⁵

Règle générale, en ce qui concerne les familles les plus pauvres, l'établissement sur les terres neuves est fortement encouragé. Les enquêteurs ont ordre d'attacher une grande importance à la richesse de l'aspirant colon. Selon le témoignage d'un d'entre eux, la possession d'un poste de radio, symbole de richesse et de luxe à l'époque, doit entraîner le rejet de la candidature; pourtant les enquêteurs passant outre aux instructions n'indiquent pas souvent la présence d'un tel appareil sur leur rapport.⁶

Le système de colonisation non-groupé est surtout utilisé par les fils de colons et les gens qui ont l'avantage d'avoir quelques économies et une famille suffisamment nombreuse pour assurer une mise en valeur

⁵ *Le Devoir*, 19 mars 1935, p. 2.

⁶ Entrevue accordée à l'auteur par l'abbé Emile Girard, curé-fondateur de la colonie de Rochebeaucourt, en Abitibi: février 1971.

rapide d'un lot de colonisation situé dans une colonie déjà ouverte et organisée.

"L'établissement par groupes est surtout préféré des colons des villes qui ne sont pas en mesure de pourvoir à leur subsistance durant les premiers jours de leur établissement."⁷ Ce système de colonisation est particulièrement recommandé aux jeunes gens (célibataires et mariés) désireux de quitter la ville ou la campagne pour aller s'établir dans les régions neuves. Les promoteurs croient que le travail en commun dirigé par des hommes compétents leur évitera de se décourager comme cela ne manquerait pas de se produire si chacun était laissé à lui-même et obligé de travailler seul sur son lot.⁸ La motivation chez ces gens n'est pas très différente de celle des colons du plan Gordon. Ils veulent fuir l'oisiveté et la misère.

En 1935, Pierre Beaulieu est célibataire et âgé de 20 ans. Détenteur d'un diplôme commercial, il n'a pas travaillé beaucoup depuis trois ans, si ce n'est dans un chantier durant l'hiver de 1934-1935. Devenir colon, c'est mieux que de rester au village à ne rien faire; ça permet de gagner temporairement sa vie (\$1.60 par jour et les primes). De plus le plan Vautrin a l'avantage de permettre l'acquisition d'un lot - une terre - à bon compte. Pour un fils de cultivateur comme lui, avoir une terre bien à soi signifie beaucoup, puisque la coutume veut que pour songer à se marier il faut être "établi". Beaulieu ne veut pas s'établir sur une terre abandonnée parce que "c'est moins payant": il n'y a pas de

⁷ *Rapport du ministre de la Colonisation, 1936-1937*, p. 8.

⁸ *Le Devoir*, 11 mars 1935, p. 3.

salaire durant les premiers mois, ni de primes à toucher, ni de graines de semence gratuites, ni de bois à vendre. Le 2 juillet 1935, il fonde avec plusieurs autres camarades une colonie à Restigouche, dans la péninsule gaspésienne, sa terre natale.⁹

Malgré le désir légitime de nombreux jeunes de s'établir, quelques sociétés éprouvent des difficultés dans le recrutement des candidats. Rumilly confirme cette affirmation et propose une explication.

A lire les journaux d'opposition - *Le Devoir*, *L'Action Catholique* et le *Journal* - la province regorge de volontaires prêts à coloniser et n'attendant qu'un peu d'aide gouvernementale. Cependant la Société de colonisation du diocèse de Saint-Jean signale qu'elle a réussi "par le travail laborieux du clergé et des délégués laïcs" à recruter... vingt-sept colons! /*Journaux du 6 juin 1935*/ Le mot même de colonisation est impopulaire dans le grand public, tant le plan Gordon l'a lié aux idées de chômage, de secours, de misère.¹⁰

Effectivement les sociétés diocésaines de Saint-Jean, de Saint-Hyacinthe et de Valleyfield s'associent pour fonder la colonie de l'abbé Girard (Rochebeaucourt). Et encore ces sociétés refusent-elles le canton Montreuil (Témiscamingue) suggéré par le ministère pour lui préférer le canton abitibien parce que ce dernier est formé d'une belle plaine. J.-E. Laforce fait écho aux préjugés des gens de la région de Montréal.

La population des plaines comme celles de St-Hyacinthe, de Valleyfield, d'Yamaska trouve à plaindre les colons qui s'établissent dans les régions montagneuses. Pour ces gens, seules les terres planes ont de la valeur,

⁹Entrevue de Pierre Beaulieu avec l'auteur, 6 juin 1972. Ces motivations sont typiques de celles des colons groupés de 1935-1936.

¹⁰Rumilly, *op. cit.*, t. 34, p. 5.

peuvent donner des bons rendements.¹¹

Tout de même, plusieurs milliers acceptent de partir. Selon un article publicitaire du ministère,¹² le gouvernement les établit dans trois régions: le Témiscamingue, l'Abitibi et le sud-est du Québec qui comprend les comtés de Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure et Gaspé.

Dans la pratique, toutes les régions excepté le Nord-Ouest québécois sont fermées ou pratiquement à l'établissement des colons étrangers à la localité. Les colons des villes et des vieilles paroisses du sud-ouest de la province sont dirigés vers l'Abitibi-Témiscamingue alors que les colons des diocèses de Rimouski, de Gaspé et de quelques autres sont établis dans leurs comtés respectifs.¹³

Une fois les colons agréés par les autorités locales (société de colonisation) et nationales (ministère), les dispositions sont prises pour leur transport. Ce dernier s'effectue à tarif réduit sur les chemins de fer pour ceux qui partent pour le Nord-Ouest. Dans les autres cas, notamment celui de Pierre Beaulieu, le transport se fait souvent par voiture parce que la nouvelle colonie est très près des centres habités. Les colons abitibiens n'ont pas gardé une bien bonne impression de leur voyage. Encore aujourd'hui, ils parlent des misérables wagons mis à leur disposition et rappellent qu'ils les avaient surnommés "les chars-à-boeufs" tellement le confort laissait à désirer. Des représentants du gouverne-

¹¹*Le Devoir*, 10 décembre 1935, p. 2.

¹²*La Gazette du Nord*, 14 décembre 1934, p. 5.

¹³*Rapport du ministre de la Colonisation, 1935-36*, p. 6.

ment et de la société de colonisation accompagnent les colons durant le long périple. Des garde-malades voyagent sur les trains lorsque les femmes et les enfants vont rejoindre les colons.

A la descente du train, le voyage se continue la plupart du temps en camions et quelquefois en bateaux jusqu'au lieu d'établissement. Là, des tentes sont installées pour abriter les nouveaux venus et le travail de défrichement commence. Le système prévoit que durant deux mois, les colons travailleront en commun à l'ouverture des chemins, au défrichement des premiers abatis (3 acres sur chaque lot à Restigouche) et à la construction des maisons. Les plus habiles sont affectés à la construction des maisonnettes de 20 x 22 pieds de surface, d'un étage et demi de hauteur, éloignées de 50 pieds du chemin.¹⁴ Le plan de ces petites maisons a été préparé à l'avance par M. Dufort, architecte du ministère, et revu par le ministre lui-même.¹⁵ Extrêmement rudimentaires, ces maisons sont construites avec de la planche séchée d'un pouce d'épaisseur pour les murs, de la planche d'un pouce et demi pour les planchers et de bardeaux de cèdre pour les toits. Les murs constitués de deux rangs de planches (l'un horizontal, l'autre oblique) séparés par un papier noir, sont percés de six fenêtres (4 à l'étage du bas et 2 à celui du haut). Cette rapide description vise à souligner l'extrême simplicité de ces maisons qui devenaient, on l'imagine, difficilement habitables en hiver. Théoriquement, le gouvernement alloue \$100. pour la construction de la maison d'un colon. Mais "comme dans la plupart des cas, le colon ne pourrait se bâtir à ce

¹⁴*Ibid.*, p. 8.

¹⁵*Le Devoir*, 4 juin 1936, p. 8.

prix, le gouvernement se charge lui-même de la construction, qui coûtera bien de deux à trois cents dollars".¹⁶

Il s'est dit beaucoup de choses à propos de la provenance du bois ayant servi à la construction de ces maisons. L'Union nationale a affirmé que le bois avait été acheté massivement en dehors des régions de colonisation. Nous croyons que de telles affirmations étaient exagérées puisque déjà, dans le plan, le gouvernement prévoyait une forte demande de bois ouvré. Aussi, un octroi de \$300. (payable en deux versements) visait à encourager l'établissement de moulins à scie permanents dans les régions de colonisation. De plus, dans beaucoup de colonies dont celle de Rochebeaucourt, des moulins à scie portatifs ont été installés afin de transformer sur place le bois abattu.

Pendant que les maris travaillent dans les colonies, les familles sont secourues par le gouvernement et les sociétés Saint-Vincent-de-Paul. En 1936, le gouvernement veut soulager sa comptabilité. Il décide de ne plus retenir \$1.00 sur le \$1.60 journalier mérité par le colon. Toute la somme, excepté le coût de sa pension (environ \$0.30), lui est versée, et le coût du transport de la famille et des effets est payé par le gouvernement. En retour, le colon doit se charger de subvenir aux besoins de sa famille à même ce qu'il gagne. Le plan prévoit qu'après deux mois de travail, l'établissement sera suffisamment avancé pour permettre la venue de la famille. En réalité, le délai est beaucoup plus long. Les colons arrivés durant l'été ne retrouvent leur famille qu'à l'automne ou à l'hiver suivant.

¹⁶*Le Devoir*, 22 août 1935, p. 3.

Pour soutenir les établissements nouveaux, le gouvernement, en plus de la prime ordinaire de défrichement, paie une prime spéciale de "tassage", et si cela s'avère encore insuffisant, il offre une autre prime spéciale d'un maximum de \$100. pour les colons jugés nécessaires par l'inspecteur gouvernemental et le curé. Le propagandiste Ernest Laforce nous énumère ici les moyens de subsistance d'une famille établie en vertu du plan Vautrin.

Le gouvernement paie des primes de défrichement de \$10 l'acre /maximum de 5 acres/. Aux familles de six enfants et plus qui vont s'établir cette année, il ajoute une prime spéciale dite de tassage de \$15 l'acre, et cela pour cinq acres: soit un montant additionnel de \$75. Ce n'est pas extraordinaire, mais avec le montant de \$125 on peut déjà acheter de quoi manger. Pour une famille quelconque cette prime spéciale /prime aux nécessaires/ se monte à \$10 l'acre pour cinq acres, soit \$50. Pour un célibataire, \$6 de l'acre, soit \$30. Et rien n'empêche, durant l'hiver, ceux qui le veulent, d'aller dans les chantiers qui se font dans les régions avoisinantes: du moins ceux qui vont s'établir en Abitibi auront cette facilité; sans compter que dans les régions minières, il arrive que l'on emploie des travailleurs. Et, en Abitibi, la région minière couvre tout le pays.¹⁷

Nous avons tenu à citer ce texte non seulement parce qu'il énumère avec précision l'aide gouvernementale, mais surtout parce qu'il illustre magnifiquement comment même les plus ardents apôtres de la colonisation en arrivent à ne pouvoir la concevoir sans un solide appui soit de l'industrie du bois ou du papier, soit de l'industrie minière. Il y a là toute la contradiction qui existe chez les "agriculturistes" du type de Laforce.

¹⁷ *Loc. cit.*

La lenteur du travail des classificateurs et des arpenteurs suscite beaucoup de critiques et cause des retards coûteux. L'une des conséquences de ces lenteurs, c'est que la vente des lots accuse jusqu'à deux ans de retard. En effet, la plupart des colons de 1935 reçoivent leur billet de location soit à la fin de 1936, soit en 1937; grosso modo, deux ans après avoir pris possession du lot. Le rapport du ministre pour 1935-36 confirme cette situation. Le fonctionnaire donne le nombre de lots vendus (42,813) pour l'année écoulée, puis ajoute:

Ce sommaire répond à un renseignement souvent demandé, mais il n'établit pas une situation rigoureusement précise du fait qu'un bon nombre de colons ont été, depuis deux ans, régulièrement placés sur des lots sans que, toutefois, la vente en ait été faite. Le nombre des lots concédés serait de 5 à 6,000 plus élevé que celui des lots vendus.¹⁸

L'annexe VI montre un fac-similé d'un billet de location. Dans les colonies groupées, le partage des lots n'est pas trop difficile à faire, semble-t-il, puisqu'il se fait à l'amiable. C'est du moins ce qui se passe à Restigouche.

Durant la campagne électorale, la partisanerie politique aidant, l'opposition met l'emphase sur les maladresses et les lenteurs du plan Vautrin. Les déclarations fracassantes du colon Mailloux, père de onze enfants, fournissent les matériaux nécessaires. On accuse le gouvernement d'avoir dilapidé les dix millions en faisant transporter du bois d'oeuvre à travers la forêt au double du prix de revient du bois transformé sur place, en faisant expédier de la farine de Québec par "express", et en fournissant des pommes de terre de l'Ile-du-Prince-Edouard achetées par

¹⁸ *Rapport du ministre de la Colonisation, 1935-36, p. 18.*

l'intermédiaire de Canada Packers de Toronto. Les ennemis du régime transforment le nom du plan et disent qu'il ne faut plus parler du plan Vautrin mais plutôt du plan "vaurien".¹⁹

APRES LE DEPART DE VAUTRIN

A la suite de la défaite du ministre, l'incertitude plane sur l'avenir du mouvement. *Le Bulletin des Agriculteurs* interprète le résultat des élections générales et conclut que "le peuple québécois ne paraît pas vouloir de la colonisation".²⁰ Albert Rioux consacre un long éditorial dans *La Terre de chez nous* et dans *Le Devoir* à prouver qu'il n'en est rien. Rioux se lance cependant dans une critique acerbe de l'application du plan. Selon lui, si les sociétés de colonisation ne sont nullement à blâmer pour les erreurs commises, l'entrée tardive en fonction des dix-huit équipes de classificateurs explique bon nombre des retards et insatisfactions. Pour étayer son point de vue, il énumère les nombreux changements survenus dans l'attribution des cantons. Après avoir parlé des cas de Montréal, Saint-Jean et Saint-Hyacinthe, Rioux ajoute:

Le diocèse de Nicolet changea de canton plusieurs fois. Il hérita de Cléridy, qui passa ensuite à Québec; de Boischatel, qui fut trouvé impropre à la colonisation; de Lamothe, de Lacorne, de Varsan.

/.../

Nous pourrions multiplier les exemples concrets pour démontrer qu'un plan merveilleux, mais mal exécuté, peut coûter excessivement

¹⁹ *Le Devoir*, 22 novembre 1935, p. 3.

²⁰ *Le Devoir*, 10 décembre 1935, p. 1.

cher et donner des résultats plutôt médiocres.
A preuve, le "plan Vautrin".²¹

Les sociétés de colonisation réunies les 22 et 23 janvier 1936 ne prononcent pas un diagnostic aussi sévère. A cette occasion, les responsables des sociétés et du ministère, L.-A. Richard en tête, analysent le mouvement de 1935 et projettent des améliorations pour celui de 1936.

En premier lieu, les sociétés insistent pour que le gouvernement poursuive "sans relâche et sur une grande échelle" le mouvement déclenché par le plan Vautrin, même si cela coûte cher. Ensuite, elles abordent des problèmes surgis durant le premier mouvement. La retenue de un dollar sur la paie quotidienne des colons célibataires retient l'attention. Elle ne devait être remise originellement que lorsque le colon se marié et établi définitivement. Le sous-ministre accepte les avis des sociétés et déclare que ces sommes appartiennent aux colons et qu'elles seront payées même pour ceux qui quittent leur lot pour revenir à la ville. Face à la pénurie d'écoles, d'institutrices et de médecins, le gouvernement décide, en accord avec les sociétés, que les maisons des célibataires seront temporairement utilisées comme écoles, que le Conseil de l'Instruction publique paiera les institutrices et qu'un service de garde-malades sera établi afin de pourvoir, sous la direction des médecins du voisinage, aux besoins médicaux essentiels dans les colonies.

Les sociétés font part au sous-ministre des nombreuses plaintes portées contre les magasins gouvernementaux. Richard déclare alors que le gouvernement est disposé à les fermer aussitôt que des particuliers se seront installés dans les colonies, et que le gouvernement est même prêt

²¹ *Loc. cit.*

à accorder des octrois aux syndicats d'achat et de vente comme celui mis sur pied par un jeune agronome à Roquemaure. Les sociétés demandent au ministère d'étendre leurs pouvoirs et d'abandonner son droit de regard sur les colons à établir. De fait, le gouvernement n'établit pas tous les candidats acceptés par les sociétés.

C'est ainsi que sur 474 applications acceptées par la Société diocésaine de Chicoutimi et envoyées à Québec l'année dernière, 294 y ont été considérées.²²

D'autre part, une rumeur circule à l'effet que le choix des colons serait laissé dorénavant aux députés.²³ Les sociétés réclament aussi le privilège de recruter elles-mêmes les contremaîtres placées dans les diverses colonies. L'incompétence de quelques-uns et l'immoralité de quelques autres justifient, selon les sociétés, la mesure réclamée. Là-dessus, le sous-ministre ne prend aucun engagement.

Elles demandent également quelques autres réformes, notamment que le nombre d'acres primables pour le défrichement soit porté de 5 à 10 acres par année. Mais la réunion prend fin sans que ces suggestions ne puissent être étudiées.

Peu avant que Taschereau nomme Authier ministre de la Colonisation (12 mars 1936), quelques sociétés de colonisation dont celles de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe annoncent l'arrêt temporaire de leurs activités sous prétexte que le ministère n'a plus suffisamment de lots à leur offrir. *L'Action catholique* de Québec commente ainsi la nomination d'Authier.

²²*Le Devoir*, 20 avril 1936, p. 4.

²³*Le Devoir*, 8 mai 1936, p. 4.

L'héritage que l'hon. H. Authier reçoit de l'hon. M. Vautrin par l'intermédiaire de l'hon. M. Perreault est particulièrement lourd. Il aura à réparer des erreurs sérieuses, à combler des déficits considérables, à corriger un plan dont l'expérience a démontré les déficiences, à consolider une oeuvre fiévreusement édiflée, à satisfaire les désirs de milliers de citoyens qui veulent des lots. ²⁴

Une dizaine de jours après son entrée en fonction, Authier rencontre les représentants de toutes les sociétés de colonisation. L'établissement d'un "budget du colon" polarise l'essentiel des délibérations. Les délégués font valoir qu'il est anormal qu'une famille de trois personnes reçoive la même somme qu'une famille de treize, soit \$32. mensuellement. Aucune décision ferme n'est prise, si ce n'est celle de constituer un comité d'étude de la question.

Les sociétés demandent au ministre de hausser l'octroi pour la construction des maisons. Elles affirment que la somme de \$100. peut être suffisante quand il y a du bois de construction sur le lot (colonisation non-groupée) mais insuffisante quand le lot est pillé. Les délégués suggèrent au gouvernement de mettre tous les colons sur le même pied en se chargeant lui-même de les construire toutes. Toujours dans le domaine immobilier, ils affirment que l'octroi de \$400. pour la construction du presbytère dans les colonies est insuffisant et ils demandent un rajustement. D'autres sujets sont aussi abordés: la multiplication des primes, le choix et le nombre de colons à établir.

Sur ce dernier point, les représentants des sociétés se réjouissent de ce que le ministre Authier mette fin aux mauvaises rumeurs et

²⁴ *Le Devoir*, 21 mars 1936, p. 6.

réaffirme le désir du gouvernement de ne pas s'immiscer dans le choix des colons. D'autre part, ils ne cachent pas leur insatisfaction de la décision du ministre de limiter à environ 3,000 par année le nombre des colons à établir. Cette décision accrédite l'opinion selon laquelle le nombre de lots disponibles est extrêmement restreint. Inversement, ils trouvent sensée l'opinion exprimée par le ministre visant à favoriser l'établissement des gens mariés de préférence aux célibataires, jugés trop instables.

Peu de temps après, la Société de Colonisation du diocèse de Valleyfield prend l'initiative de convoquer et de tenir un congrès de colonisation. Le congrès a lieu successivement à Valleyfield et à Rigaud les 27, 28 et 29 avril. Tous les grands théoriciens de la colonisation y prononcent une conférence. Le curé de Rochebeaucourt est appelé à expliquer la situation des colons rendus en Abitibi. Le plan Vautrin est évidemment l'objet principal des discussions. Après trois jours d'étude, les congressistes adoptent à l'unanimité des résolutions favorables à la poursuite du plan Vautrin ²⁵ (voir le texte intégral des résolutions à l'annexe VII).

Quoi que moins intensément, l'application du plan Vautrin se poursuit au cours de l'été et de l'automne 1936. La chute du gouvernement ramène le député de Saint-Jacques, H.-L. Auger, à la tête du ministère de la Colonisation et entraîne le remplacement du sous-ministre Richard par Ernest Laforce.

Commencé sous le règne d'un ministre libéral, le plan des dix millions prend fin sous celui d'un ministre de l'Union nationale puisqu'il

²⁵ *Le Progrès de Valleyfield*, 7 mai 1936, p. 1 et 10.

se termine avec l'année fiscale 1936-37. Entretemps, une prime spéciale a été votée pour soutenir les colons déjà établis.

CHAPITRE VI

ANALYSE DES DONNEES SUR LE PLAN VAUTRIN

Nous ne voulons pas, dans ce dernier chapitre, reprendre mot pour mot ce qu'on peut trouver facilement dans les rapports annuels du ministère. Nous croyons en outre inutile de prendre de longues pages pour énumérer tout ce que le ministre ou ses fonctionnaires ont fait pour pouvoir réaliser le plan annoncé en 1934.

Ce qu'il importe de présenter ici, c'est un certain bilan du plan, bilan centré sur les établissements d'effectifs humains réalisés et sur la façon dont on a disposé du célèbre "dix millions".

LES PROGRAMMES D'AIDE A L'ETABLISSEMENT

Nous avons eu quelques difficultés à rassembler des statistiques cohérentes. Cela s'explique par le fait que le ministère ne publie pas de rapport général en 1935-36 mais uniquement un rapport "succinct". Le gouvernement pratiquant une politique d'austérité dans les dépenses, la publication du rapport annuel des ministères a été interdite. En conséquence, il est impossible d'obtenir pour chacun des programmes une

colons véritablement établis.

Arrêtons-nous un instant sur la section "A". L'on y remarque que le nombre de demandes va en décroissant de 1935 à 1937. Cette baisse est en rapport avec l'intensité de l'action du gouvernement et des sociétés. Lorsque Authier souhaite ne pas établir plus de 3,000 colons en 1936, il est compréhensible qu'un nombre moindre de candidats fasse des demandes. De plus, beaucoup de ceux qui avaient exprimé le désir de se faire colon en 1935 se sont retirés entretemps et n'ont sûrement pas fait application à nouveau.

Le gouvernement n'est pas attristé par un tel phénomène, bien au contraire. En effet le nombre de lots est insuffisant pour satisfaire aux demandes, d'où le grand écart entre celles-ci et le nombre d'établissements.

Nous avons à notre disposition moins de lots classés cultivables que nous avons d'applications. Heureusement que nombre d'aspirants-colons se sont éliminés d'eux-mêmes, ce qui nous a permis de trouver des lots pour tous ceux qui ont voulu s'établir.¹

Cette pénurie de terres à cultiver n'est pas seulement due à un retard momentané dans la classification des lots puisque le rapport de 1936-37 exprime encore l'existence d'une pareille disette.

Comme par le passé, les demandes des aspirants-colons ont été très nombreuses et, dans plusieurs régions, à part le Témiscamingue et l'Abitibi, nous avons reçu beaucoup plus de demandes que nous avons de lots disponibles.²

¹Rapport succinct du ministre de la Colonisation 1935-36, p. 6.

²Rapport général du ministre de la Colonisation 1936-37, p. 7.

Dès lors le Nord-Ouest québécois devient la région de colonisation par excellence. Ce qui surprend, c'est la disproportion entre le nombre de demandes reçues venant de l'ouest de la province (région de Montréal) et celui en provenance de l'est (région de Québec). La Société de Montréal reçoit à peu près le même nombre de demandes (1,291) qu'une petite société comme celle de Sherbrooke ou de Chicoutimi, c'est-à-dire le tiers des demandes reçues par les sociétés de Québec (4,152) ou de Rimouski (4,686). Les signes avant-coureurs d'une lente reprise des affaires ajoutés à la très mauvaise publicité donnée aux établissements du plan Gordon rebutent un grand nombre de chômeurs citadins et ruraux de la région de Montréal. La croyance d'ailleurs encore enracinée de nos jours chez les gens du sud de la province voulant que l'Abitibi soit un pays de grand froid et de misère décourage bon nombre de colons éventuels. A tout prendre, ils préfèrent endurer leur situation et attendre la reprise économique.

Cependant le nombre de colons établis ne respecte pas l'écart souligné plus haut. Ainsi seulement 691 des 4,686 aspirants colons de Rimouski reçoivent un lot. De même, moins du tiers (1,204) des candidats de la région de Québec (4,152) profitent du programme d'établissement groupé. Bon nombre des autres (633 pour Rimouski et 760 pour Québec) préfèrent fonder un établissement dit "isolé" (voir le tableau 8).

Des vingt-deux mille demandes reçues, moins de 40% sont satisfaites selon les programmes groupé (5,516 établissements dont 4,108 permanents) et non-groupé (3,311 établissements permanents). A prime abord, cette proportion semble basse. Comparée aux statistiques du plan Gordon, elle est au contraire élevée puisque dans ce cas-là, seulement 10% des

demandes sont satisfaites.

La section "A" du tableau 4 donne la somme de toutes les demandes adressées aux sociétés de colonisation. Mais bon nombre d'entre elles ont dû être rejetées par les organismes diocésains. Il aurait été intéressant d'avoir des chiffres sur les aspirants colons acceptés par les sociétés, auxquels le gouvernement a trouvé un lot.

Quoi qu'il en soit, les quelques témoignages enregistrés au chapitre précédent indiquent que le gouvernement aurait pu en établir un plus grand nombre s'il avait eu tout l'argent et toute l'étendue de sol cultivable nécessaires.

Règle générale, deux fois moins de colons groupés reçoivent des lots en 1936 (1,719) que l'année précédente (3,797). Dans les cas de Montréal, Québec et Rimouski la chute est beaucoup plus prononcée. Cette tendance n'est cependant pas respectée pour les colons venant du Nord-Ouest (Mont-Laurier et Haileybury), zone de colonisation.

Contrairement au plan Gordon réservé aux pères de familles, le plan Vautrin fait une large place aux jeunes hommes célibataires. En effet, 45% (2,478) des colons groupés ne sont pas mariés. Seules les sociétés de colonisation de Rimouski et de Québec envoient une proportion plus grande de célibataires (Québec 654 et Rimouski 311) que d'hommes mariés (Québec 550 et Rimouski 320).

Dans ces deux régions, l'établissement groupé semble attirer davantage les fils de cultivateurs en âge de s'établir et désireux de trouver à gagner en travaillant la terre. Un coup d'oeil sur la colonne "B" du tableau sur les établissements non-groupés (no 8) fait voir que les chefs de famille choisissent en grand nombre l'établissement isolé

pour se recréer, avec l'aide de leur famille, un nouveau domaine agricole. Cette préférence est particulièrement forte dans les environs de Québec et du bas du fleuve.

C'est dans une proportion de 25.5% que les colons groupés abandonnent leurs lots. Ce pourcentage n'est pas aussi énorme qu'on pourrait le croire. Il faut se rappeler que 26.6% des colons du plan Gordon sont revenus. Le plan Rogers-Auger qui succède au plan Vautrin conserve, de 1937 à 1942, une moyenne de 27.2 pour cent. Les "retours" sont particulièrement nombreux durant les premières années du plan fédéral-provincial.

Les établissements		les abandons
1937: 1,303	dont	492 ou 37.8%
1938: 1,428	"	555 ou 39.2%
1939: 844	"	256 ou 30.3%
1940: 1,106	"	235 ou 21.2% ³

Les rapports officiels ne nous permettent malheureusement pas de faire des comparaisons sur les divers motifs qui entraînent le départ des colons. Nous possédons des statistiques détaillées pour les plans de 1932 et 1937, mais pas pour le plan Vautrin. Tout de même, le rapport du secrétaire de la Société de Colonisation de Montréal du 15 janvier 1936 nous en donne les principales causes:

Des 678 colons partis, le tiers environ est revenu (202 d'après listes non-officielles); on a remercié les uns pour le bien des colonies parce qu'ils étaient malades, inaptes ou indésirables; les autres sont revenus d'eux-mêmes, découragés en face des lenteurs apportées à la construction des maisons et, de ce fait, à l'arrivée des familles. En effet, le premier départ de familles a eu lieu le 8 novembre 1935. [...]

³Semaines sociales du Canada, *Congrès de la Colonisation, 10 et 11 avril 1944*, p. 90 (Compte-rendu de la conférence de C.-E. Couture).

Des règlements d'affaire étaient aussi la cause de certains retours. Le Ministère s'est montré sévère à l'endroit de ces colons de retour qui exprimaient le désir de reprendre leurs lots momentanément abandonnés.⁴

Les chiffres pour la région métropolitaine sont à remarquer à la section "C" du tableau 4. Plus de 50 pour cent (445 sur 796) du contingent de Montréal revient après quelques mois passés au nord de la province. Comparés aux chiffres de Québec et de Rimouski, ceux de Montréal semblent indiquer que la sélection n'y a pas été aussi réussie ou tout au moins que les gens choisis n'avaient pas une motivation et une préparation suffisantes. La piètre performance des gens de Montréal a fait écrire par le chroniqueur de *La Gazette du Nord* que "les colons partis de Québec sont certainement parmi les plus courageux".⁵

Compte tenu des abandons, 4,108 colons groupés représentant un total de 16,750 personnes s'établissent sous l'empire du plan Vautrin. Le recrutement (voir tableau 5) se fait dans 78 comtés. Avec surprise, l'on s'aperçoit qu'après les comtés de Montréal (389 - 9.5%) ce sont les comtés de Gaspé-Nord et Gaspé-Sud (306 - 7.5%), Chicoutimi (254 - 6.2%) et Matane (227 - 5.5%) qui rassemblent les effectifs les plus nombreux. Le comté de Québec a étrangement une participation assez restreinte puisqu'il envoie seulement 151 colons (3.7%) des 898 colons "permanents" établis par la société de ce diocèse.

Tout ceci semble indiquer que le programme de colonisation n'est guère profitable aux résidents des grands centres urbains. Cette

⁴*Le Devoir*, 5 février 1936, p. 10.

⁵*La Gazette du Nord*, 6 mars 1936, p. 1.

TABLEAU: 4

PLAN VAUTRIN

COLONS GROUPEES

Du 21 NOVEMBRE 1934 AU 30 JUIN 1937

SOCIETE DE COLONISATION	-A- Nombre de demandes reçues (groupés et non-groupés)				-B- Colons groupés établis					-C- Nombre de colons groupés revenus	-D- Colons groupés: total net	
	1935	1936	1937	total	nombre			statut			nombre de colons	nombre de personnes touchées
					1935	1936	total	célibat.	marié			
Chicoutimi	794	400	65	1,259	327	114	441	196	245	106	335	1,464
Gaspé	1696	786	547	3,029	383	157	540	261	279	106	434	1,593
Hailybury	1471	1442	419	3,332	159	108	287	99	168	33	234	1,077
Joliette	291	22	0	313	75	39	114	47	67	20	94	413
Mont-Laurier	446	527	145	1,118	71	140	211	79	132	35	176	791
Montréal	1180	108	3	1,291	639	157	796	306	490	445	351	1,369
Nicolet	281	107	31	419	147	44	191	98	93	52	139	557
Ottawa	382	166	41	589	114	54	168	52	116	9	159	804
Québec	2710	1105	337	4,152	821	383	1204	654	550	306	898	3,327
Rimouski	1870	1665	1151	4,686	538	153	691	371	320	111	580	2,150
Saint-Hyacinthe	109	43	1	153	57	21	78	27	51	23	55	281
Saint-Jean	47	38	1	86	32	6	38	17	21	21	17	74
Sherbrooke	495	539	116	1,150	116	89	205	75	130	30	175	822
Trois-Rivières	381	334	40	755	163	154	317	108	209	47	270	1,296
Valleyfield	90	71	0	161	63	8	71	26	45	31	40	190
Eastern Town.(prot.)	16	85	23	124	4	44	48	16	32	0	48	178
Montreal (prot.)	71	57	4	132	70	40	110	23	87	25	85	344
Quebec (prot.)	39	16	0	55	18	8	26	23	3	8	18	20
Sous-total	12369	7511	2924	22804	3797	1719	5516	2478	3038	1408	4,108	16,750
TOTAL	22,804				5,516 (45% - 55%)					1,408	4,108	16,750

Sources: Rapport du Ministre de la Colonisation, 1936-37, p. 25-26-27.

TABLEAU: 6

PLAN VAUTRIN --

ETABLISSEMENT DES COLONS
(groupés et non-groupés)

-- 1935-37

Districts Electoraux	-A- Colons groupés			-B- Colons non-groupés			-C- Etablissement total	
	Nombre de colons	Nombre de personnes	%	Nombre de colons	Nombre de Personnes	%	Nombre de colons établis	%
Abitibi	2031	8171	49.5	1310	4134	40.0	3341	45.0
Argenteuil				8	22	0.2	8	0.1
Arthabaska				3	9	0.1	3	0.04
Beauce				81	375	2.4	81	1.1
Bellechasse				60	224	1.8	60	0.8
Berthier				5	12	0.1	5	0.06
Bonaventure	185	656	4.5	59	254	1.8	244	3.3
Brome				2	14	0.06	2	0.02
Charlevoix- Saguenay	35	198	0.9	78	340	2.3	113	1.5
Chicoutimi				82	433	2.5	82	1.1
Compton	59	240	1.4	14	85	0.4	73	1.0
Dorchester				69	310	2.0	69	1.0
Drummond				1	5	0.03	1	0.01
Frontenac				141	504	4.2	141	2.0
Gaspé-Nord	167	676	4.1	76	310	2.3	243	3.3
Gaspé-Sud	188	672	4.6	85	335	2.6	273	3.7
Gatineau				21	94	0.6	21	0.3
Iles-de-la- Madeleine				1	9	0.03	1	0.01
Joliette				4	19	0.1	4	0.05
Kamouraska				2	15	0.06	2	0.02
Labelle				64	260	2.0	64	0.9
Laviolette				11	50	0.3	11	0.1
Lévis				2	12	0.06	2	0.02
L'Islet				24	111	0.7	24	0.3
Lotbinière				26	117	0.8	26	0.4
Matane	217	892	5.3	49	230	1.5	266	3.6
Matapédia				206	1009	6.2	206	3.8
Mégantic				23	94	0.1	23	0.3
Montcalm				13	59	0.4	13	0.2
Montmagny				157	626	4.7	157	2.1
Nicolet	22	94	0.5	11	54	0.3	33	0.4
Papineau				9	28	0.3	9	0.1
Pontiac				1	5	0.03	1	0.01
Portneuf				6	30	0.2	6	0.1
Québec-Comté				2	6	0.06	2	0.02
Rimouski	242	910	5.9	189	887	5.7	431	5.8
Rivière-du-Loup				23	107	0.7	23	0.3
Roberval	27	90	0.6	86	426	2.6	113	1.5
Sherbrooke				1	5	0.03	1	0.01
Témiscamingue	876	3990	21.4	92	296	2.8	968	13.0
Témiscouata	59	161	1.4	145	489	4.4	204	2.7
Terrebonne				9	53	0.3	9	0.1
Wolfe				60	204	1.8	60	0.8
TOTAUX	4,108	16,750	100%	3,311	12,661	100%	7,419	100%

Sources: Rapport du Ministre de la Colonisation, 1936-37, p.30-31 et 34 à 41.

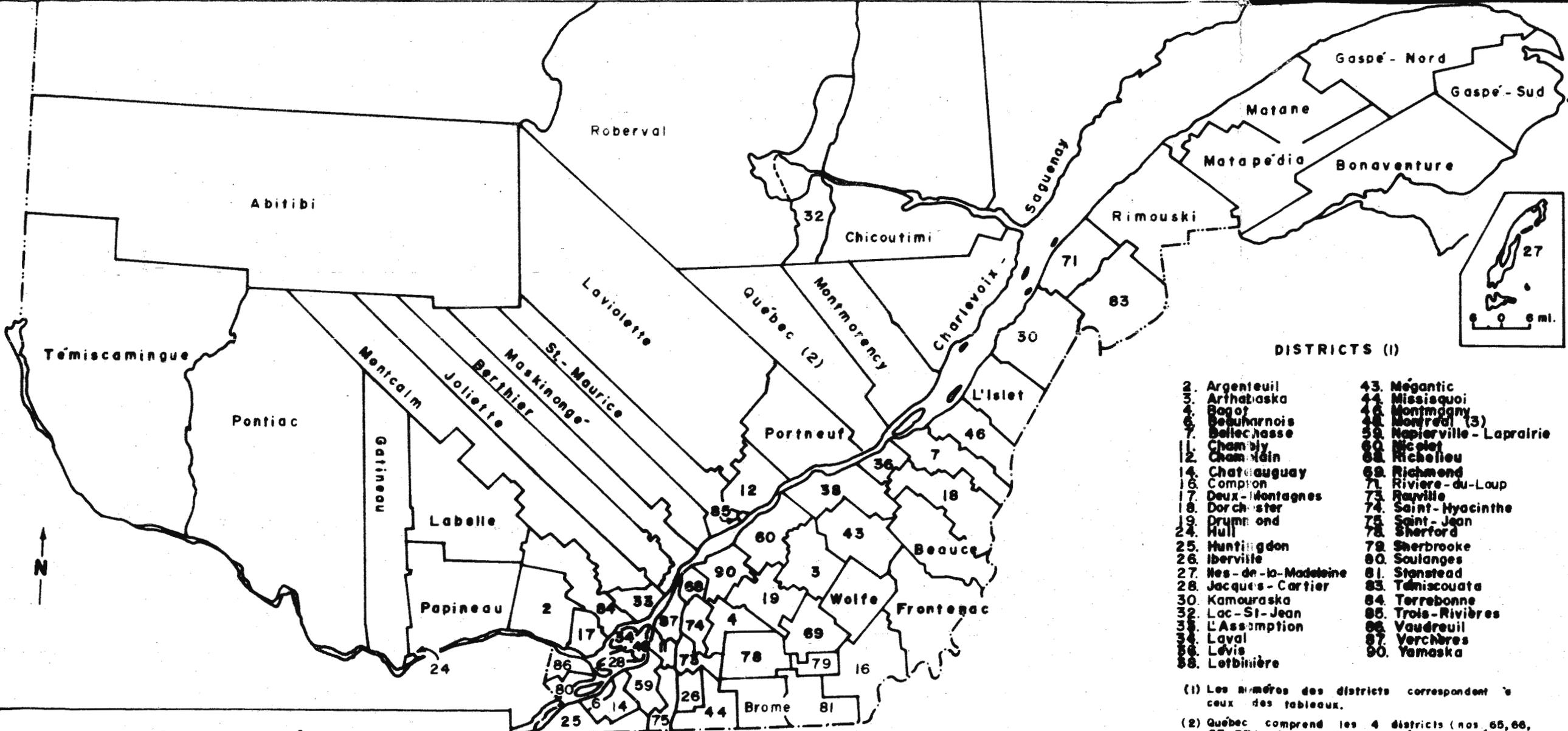
TABLEAU: 7

PLAN VAUTRIN

LES PAROISSES CREEES ET COMPLETEES

Comtés	Cantons	Nombre de Paroisses créées	Nom des Paroisses complétées
Abitibi	Béarn	1	Saint-Nazaire
	Berry	1	
	Clermont-Rousseau	2	
	Cléricy	2	
	Destor	1	Sainte-Irène
	La Corne-La Motte	1	
	Laferté	-	
	Lamorandière	1	
	Languedoc	-	Saint-Mathias
	Dufresnoy	1	Sainte-Anne
	Duparquet	1	
	Hébécourt	1	
	Palmarolle	1	
	Preissac	1	
	Rochebaucourt	1	
	Roquemaure	-	
Rousseau	2		
Varsan	1		
Villemontel	1	Sainte-Gertrude	
Bonaventure	Hope	1	Mission Saint-Louis Saint-Fidèle Saint-Elzéar
	Nouvelle	-	
	Mann-Restigouche	-	
	Garin	-	
Compton	Emberton	-	La Décolation de St-Jean Baptiste (Chartierville)
Gaspé-Nord	Cap-Chat; Romieu; Faribeault	-	St-Octave de l'Avenir
Gaspé-Sud	Papos	1	
	Pellegrin	1	
	Rameau	1	
Lac St-Jean	Parent	-	Sainte-Méthode
Nicolet	Seigneurie Lévrard	-	Sacré-Coeur de Jésus (Lemieux)
Matane	Cherbourg	2	
	Tessier	1	
Rimouski	Bédard	1	
	Ouimet-Massé	1	
Témiscouata	Auclair	-	Saint-Michel
	Armand	-	Saint-Honoré
	Parkington et	-	Saint-Benoît
	Robinson	-	
Témiscamingue	Bellecombe	1	
	Beauchastel	1	
	Joannès	1	
	Montbeillard	3	
	Rémigny	1	
	Rouyn	1	
TOTAUX		36	15

Sources: Rapport du Ministre de la Colonisation,
1935-36 p.160
1936-37 p.15.



Plan Vautrin
CARTE DE REPERAGE

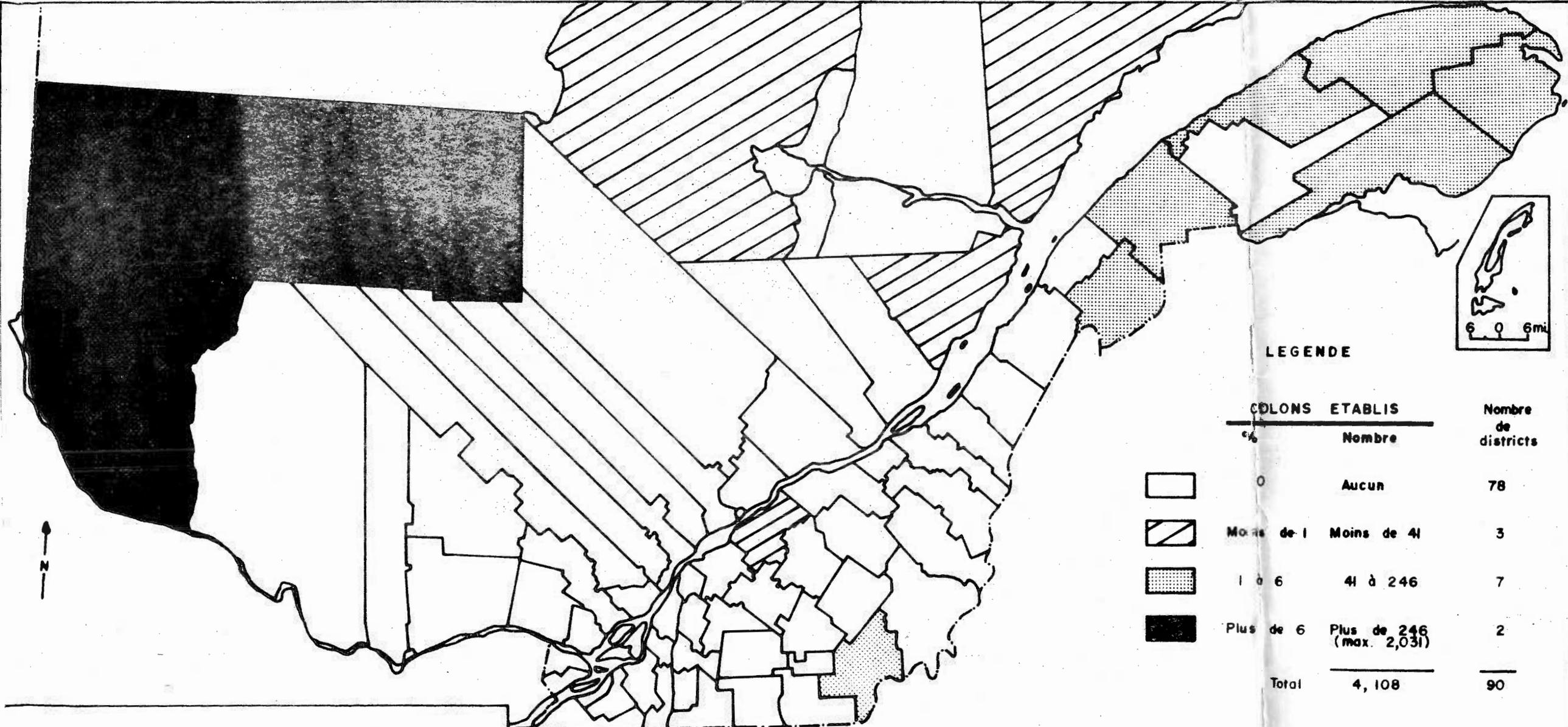
(Districts électoraux du Québec, 1935)

DISTRICTS (1)

- | | |
|---------------------|-----------------------------|
| 2. Argenteuil | 43. Mégantic |
| 3. Arthabaska | 44. Missisquoi |
| 4. Bagot | 45. Montmagny |
| 5. Beauharnois | 46. Montréal (3) |
| 6. Beloeil | 47. Montréal (3) |
| 7. Chambly | 48. Napierville - Laprairie |
| 8. Champlain | 49. Nicolet |
| 9. Châteauguay | 50. Richelieu |
| 10. Compton | 51. Richmond |
| 11. Deux-Montagnes | 52. Rivière-du-Loup |
| 12. Dorchester | 53. Rouville |
| 13. Drummond | 54. Saint-Hyacinthe |
| 14. Hull | 55. Saint-Jean |
| 15. Huntingdon | 56. Sherbrooke |
| 16. Iberville | 57. Soulanges |
| 17. Les-Érables | 58. Stanstead |
| 18. Jacques-Cartier | 59. Témiscouata |
| 19. Kamouraska | 60. Terrebonne |
| 20. Lac-St-Jean | 61. Trois-Rivières |
| 21. L'Assomption | 62. Val-de-la-Rue |
| 22. Laval | 63. Veillon |
| 23. Lévis | 64. Verchères |
| 24. Lotbinière | 65. Yamaska |

- (1) Les numéros des districts correspondent à ceux des tableaux.
- (2) Québec comprend les 4 districts (nos 65, 66, 67, 77) de la ville de Québec et Québec-comté (no. 64).
- (3) Montréal comprend les 13 districts (nos. 39, 40 à 58, 88) de l'île de Montréal à l'exception de Jacques-Cartier.

D'après une carte de M.J. Letarte, dans les Cahiers de Géographie, vol. IV, no. 7, p. 44.



LEGENDE

	COLONS ETABLIS	Nombre de districts
%	Nombre	
0	Aucun	78
Moins de 1	Moins de 41	3
1 à 6	41 à 246	7
Plus de 6	Plus de 246 (max. 2,031)	2
Total	4,108	90

Plan Vauvrin: COLONISATION
 ETABLISSEMENT DES COLONS GROUPES
 1935 à 1937

Echelle
 50 0 50 mi
 1:3,380,000 app.

Source: Rapport du Ministre de la Colonisation, 1936-37, pp. 30-31.

Préparée par R. Barrette
 Cartographiée par H. Marcotte

2- Colonisation non-groupée

En 1935, et davantage en 1936, un certain nombre d'aspirants colons préfèrent s'établir dans une paroisse déjà ouverte mais non encore complétée. Les colons dits "isolés" tout comme ceux des établissements groupés sont choisis par les sociétés de colonisation diocésaines. Le plan Vautrin accorde une attention spéciale à ces pionniers solitaires. Une fois que l'aspirant colon est accepté et qu'il s'est choisi un lot dans une paroisse ou une colonie déjà existante, le gouvernement lui paye ses frais de transport, ceux de sa famille et du mobilier de son ancienne demeure jusqu'à son lot.

De plus, au cours de la saison 1935, le gouvernement accorde au colon une prime de \$100. pour l'aider à construire une maisonnette, et une prime spéciale d'établissement (\$75. au maximum) pour lui permettre de nourrir sa famille durant les premiers mois passés sur son lot. En 1936, ce programme d'aide est cependant amendé. Les deux primes sont fusionnées en une seule de \$150. Malgré cette modification, les colons reçoivent sensiblement le même montant mais peuvent en disposer plus librement. La prime est versée en entier lorsque la maison est habitable et habitée.⁷

Toutes les données se rapportant aux colons isolés figurent dans les tableaux précédents, à l'exception des chiffres touchant leur provenance et leur statut; le tableau 8 donne ces chiffres. Etant donné que les rapports du ministère ne donnent pas de statistiques sur les a-

⁷*Rapport succinct du ministre de la Colonisation 1935-36, p. 11.*

TABLEAU 8: PLAN VAUTRIN -- COLONS NON-GROUPES -- 1935-1937				
SOCIETE DE COLONISATION	-A- Colons établis		-B- Statut des colons	
	Nombre de colons	Nombre de personnes touchées	Célibataire	Marié
Chicoutimi	253	1,228	59	194
Gaspé	209	832	80	129
Haileybury	994	2,629	599	395
Joliette	11	45	5	6
Mont-Laurier	113	485	35	78
Montréal	47	157	16	31
Nicolet	32	139	9	23
Ottawa	18	74	4	14
Québec	760	3,356	286	474
Rimouski	633	2,790	238	395
Saint-Hyacinthe	7	43	2	5
Saint-Jean	-	-	-	-
Sherbrooke	207	757	94	113
Trois-Rivières	26	122	7	19
Valleyfield	1	4	-	1
Eastern Town. (prot.)	-	-	-	-
Montréal (prot.)	-	-	-	-
Québec (prot.)	-	-	-	-
TOTAL	3,311	12,661	1,434	1,877

Sources: *Rapport du ministre de la Colonisation 1936-37*, p. 32 à 34.

bandons des colons non-groupés, il est impossible de savoir s'il s'agit de chiffres bruts ou nets.

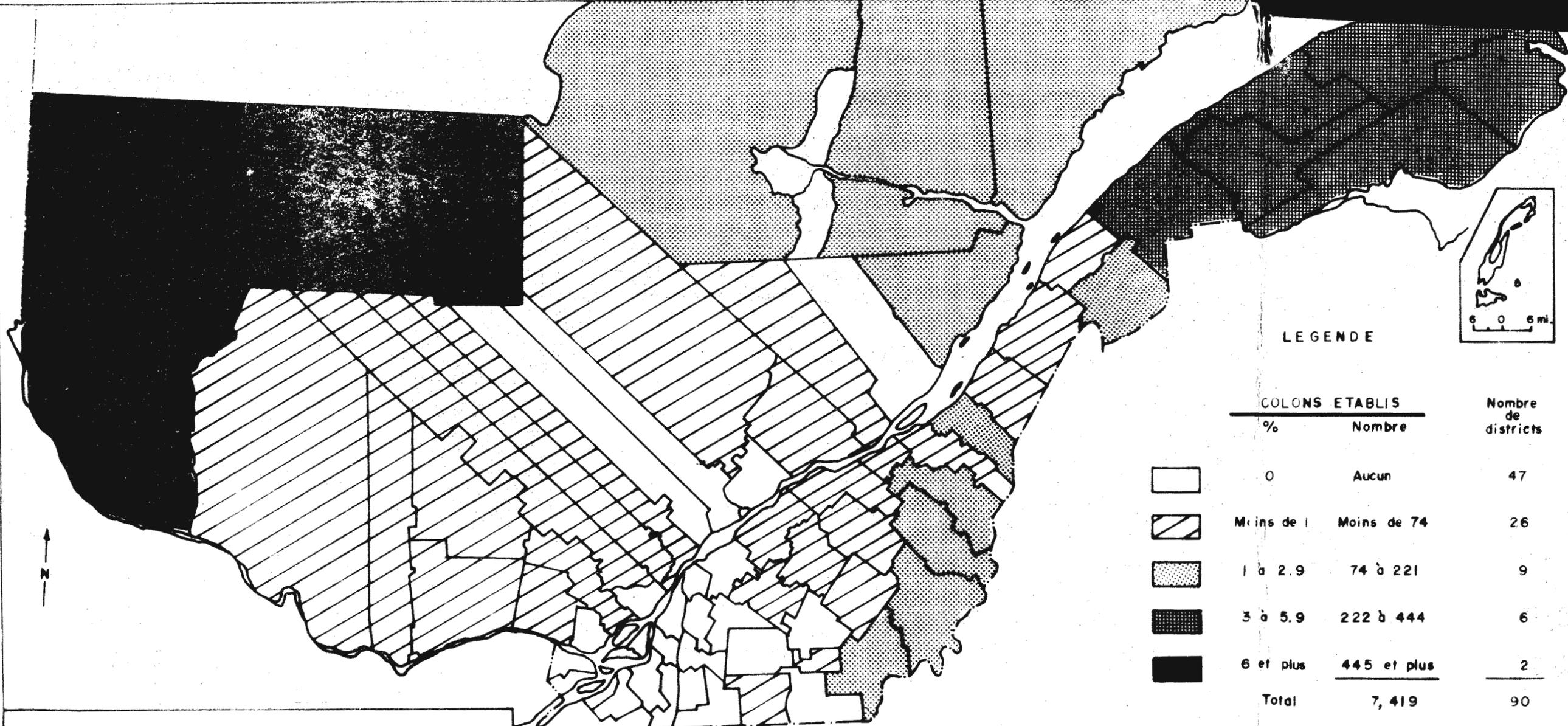
Les colons groupés quittent leur région pour aller défricher un lot dans un pays lointain. Ce n'est généralement pas le cas pour les colons isolés qui cherchent des lots peu éloignés de leur ancienne demeure. Les régions rurales (Haileybury, Québec, Rimouski et Chicoutimi) fournis-

révélé moins coûteux que n'importe quel autre système d'établissement.⁹

La déclaration de ce fonctionnaire est fondée sur l'expérience mais il est certain, selon nous, que le système de colonisation groupé a permis l'établissement de milliers de personnes qui, sans l'encadrement étatique, n'auraient pas eu le courage d'entreprendre leur établissement et de persévérer sur leur lot.

La carte qui suit tente d'illustrer l'ampleur et la répartition sur le territoire de l'ensemble du mouvement colonisateur pratiqué à l'époque du plan Vautrin. Cette carte a été préparée à partir des données apparaissant à la section "C" du tableau no 6.

⁹*Rapport du ministre de la Colonisation 1936-37, p. 15.*



LEGENDE

COLONS ETABLIS		Nombre de districts
%	Nombre	
0	Aucun	47
Moins de 1	Moins de 74	26
1 à 2.9	74 à 221	9
3 à 5.9	222 à 444	6
6 et plus	445 et plus	2
Total		90

Plan Vauvrin: COLONISATION
 ETABLISSEMENT DES COLONS
 (groupés et non-groupés)
 1935 à 37

Echelle
 50 0 50 mi.
 1:3,380,000 app.

Source: Rapport du Ministre de la Colonisation, 1936-37, pp 30,31, 34 à 41

Préparée par R. Barrette
 Cartographiée par H. Marcotte

TABLEAU 9:		LA COLONISATION AU QUEBEC		1924 à 1940
ANNEES FINANCIERES	Nombre de lettres-patentes émises	Nombre de ventes effectuées (lots)	Primes de colonisation payées (\$)	
1924-25	977	1745	67,240	
1925-26	677	1881	143,236	
1926-27	692	1752	121,000	
1927-28	585	1667	208,000	
1928-29	527	1561	206,865	
1929-30	520	1711	227,747	
1930-31	559	2182	245,000	
1931-32	374	2301	487,282 (1)	
1932-33	253	2191	791,213 (1)	
1933-34	205	5989	505,000	
1934-35	256	3943	406,174	
1935-36	383	3150	393,592	
1936-37	484	4639	858,741 (2)	
1937-38	1,179	4564	847,275 (1)	
1938-39	1,242	5064	887,229 (1)	
1939-40	967	3518	699,191	
(1) y compris les primes spéciales.				
(2) la prime spéciale du printemps 1937 a coûté à elle seule: \$459,504.56.				
Sources: <i>Annuaire statistique du Québec</i> , 1940, p. 155 à 160.				

Avant de terminer cette partie, nous aimerions situer l'effort de 1935-37 par rapport à tout le mouvement de colonisation qui s'étend de 1924 à 1940. Le tableau ci-dessus est tiré de l'*Annuaire statistique du Québec*.

Sauf pour 1933-34 - conséquence du plan Gordon et d'une augmentation des établissements solitaires - le plan Vautrin marque une nette augmentation de la vente des lots. Son impact est quelque peu caché par le fait que les émissions de billets de location sont étalées sur au moins

trois ans (1935 à 1938). Bien entendu, beaucoup des colons établis n'ont jamais reçu de billet de location puisqu'ils ont quitté leur lot avant leur émission. La reprise économique et l'approche de la prospérité apportée par la guerre n'aident pas au maintien des colons sur leur lot. Pissaller en temps de crise, la colonisation n'est plus compétitive avec l'industrie lorsque la prospérité revient.

3- Etablissement des fils de cultivateurs

Le programme d'encouragement à l'établissement des fils de cultivateurs avait été lancé par le ministre LaFerté le 23 juin 1933, bien avant l'annonce du plan Vautrin.

En l'incluant dans son programme, Vautrin supprime la limite des vingt octrois par comté. Théoriquement, tout père désireux d'établir son fils âgé d'au moins 19 ans sur une ferme est éligible à l'octroi de \$300. payé en trois versements annuels. Un grand nombre de cultivateurs tentent de s'en prévaloir; 11,746 demandes sont adressées à Québec en 1935 seulement. Nous ne possédons malheureusement pas de statistiques complètes sur ce programme. L'énumération par comté n'est disponible que pour les années 1934 et 1935. Tout de même, ces données sont suffisamment révélatrices pour justifier la présentation d'une carte basée sur les données du tableau 11 publié à la fin de cette section.

Tel qu'illustré sur la carte, la presque totalité des comtés ruraux profite de la manne gouvernementale. Les comtés du centre du Québec (Beauce 6.1%, Frontenac 6.7%, Nicolet 4.7%, Bellechasse 3.8%) voient s'établir chez eux un nombre appréciable de nouveaux cultivateurs. Le tableau

10 montre que moins de la moitié des demandes sont acceptées durant les trois ans de l'application du programme dans le cadre du plan Vautrin.

Années financières	Nombre de demandes reçues	Octrois accordés			Octrois refusés	Abandon de l'octroi
		Nombre de premiers versements	Nombre de deuxièmes versements	Nombre de troisièmes versements		
1934-35	2,096	828	--	--	2,471	--
1935-36	11,746	5,639	703	--	--	--
1936-37	2,428	1,386	3,716	701	3,273	14
TOTAL	16,270	7,853	4,419	701	5,744	14

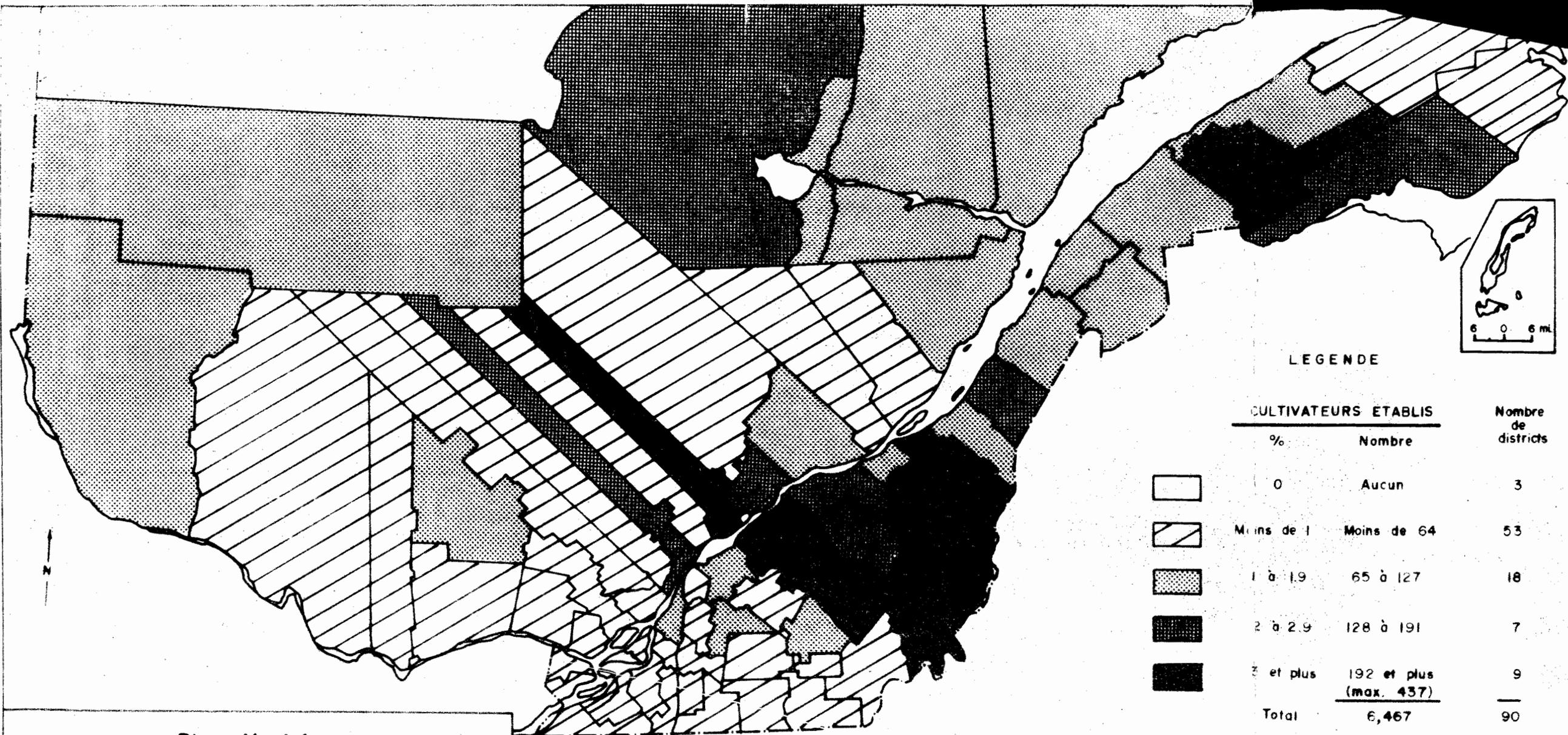
Sources: *Rapport du ministre de la Colonisation, 1935, 1936, 1937.*

Près des trois-quarts des octrois sont accordés en 1935, année d'une élection générale. L'Union nationale avait maintes fois accusé les libéraux de se servir de ces octrois pour acheter des électeurs. "Dans le seul petit village de Saint-Damien plus de quarante de ces octrois"¹⁰ frauduleux auraient été distribués. Arrivé au pouvoir, Duplessis charge son ministre de la Colonisation de faire une enquête complète. Quarante-six officiers spéciaux revoient 11,851 dossiers. Ils autorisent le paiement des deuxième et troisième versements à 5,762 cultivateurs déjà sub-

¹⁰ *Le Devoir*, 16 décembre 1935, p. 6.

ventionnés, exigent que 1,300 autres remplissent toutes les conditions requises par les règlements, jugent que 2,400 autres ne doivent pas recevoir leur deuxième versement de \$100. et conseillent au gouvernement d'obtenir le remboursement de 99 octrois.

En 1937, environ 8,000 fils de cultivateurs ont reçu un premier versement; un peu plus de la moitié (4,419) de ce nombre a touché le deuxième cent dollars et un dixième (701) la dernière partie de l'octroi. Le jeu en valait la chandelle.



LEGENDE

CULTIVATEURS ETABLIS		Nombre de districts
%	Nombre	
0	Aucun	3
Moins de 1	Moins de 64	53
1 à 1,9	65 à 127	18
2 à 2,9	128 à 191	7
3 et plus	192 et plus (max. 437)	9
Total	6,467	90

Plan Vautrin
**ETABLISSEMENT DES FILS
 DE CULTIVATEURS**
 1934 et 1935

Echelle
 50 0 50 mi.
 1 : 3,300,000 app.

Source : Rapport général du Ministre de la Colonisation de la Province de Québec, 1934-35, p. 122.

Préparée par R. Barrette
 Cartographie par H. Marcotte

4- Etablissement sur les terres libres.

Les terres dites libres sont en fait des fermes plus ou moins abandonnées mais pourvues de quelques bâtiments et d'une maison. A quelques reprises, nous avons parlé de ce programme qui vise à aider les cultivateurs et autres citoyens à pratiquer un "retour à la terre" non pas sur des lots de colonisation mais sur les terres supposément productives des vieilles paroisses. Est-ce nécessaire de rappeler qu'à ceux-là, le gouvernement offre un octroi de \$300. et un prêt d'une valeur maximum de \$500.? La subvention est payable directement au propriétaire puisque celui qui s'établit sur une terre libre n'est rien d'autre qu'un locataire dont le bail est garanti par le gouvernement.

Le montant du prêt, quant à lui, est basé sur la valeur de ce que possède, en animaux et en roulant de ferme, le candidat. En aucun temps ce prêt ne doit dépasser le double de la valeur déjà possédée par le candidat.

L'octroi de ces sommes ne se fait pas à la légère. Dans le rapport officiel,¹¹ l'on affirme que deux enquêtes sont menées. L'une "agricole" afin de déterminer si la terre peut faire vivre une famille; l'autre "morale" se fait chez le curé du candidat. Les neuf agronomes-enquêteurs chargés des enquêtes relatives aux fils de cultivateurs s'occupent aussi de ces enquêtes.

Le tableau 12 révèle que seulement 39% (1,415 sur 3,636) des demandes sont acceptées au terme des enquêtes. Les fonctionnaires avancent

¹¹*Rapport du ministre de la Colonisation, 1934-35, p. 126.*

TABLEAU 12: PLAN VAUTRIN -- ETABLISSEMENT SUR -- 1935-1937 LES TERRES LIBRES				
		Du 1/4/35 au 31/6/36	Du 1/6/36 au 31/5/37	TOTAL
Nombre de demandes reçues		2,423	1,213	3,636
Nombre d'octrois refusés		1,531	690	2,221
O a c c t c r e o p i t s é s	1er versement	892 (753)*	523	1,415
	Nombre de personnes	5,291	2,163	7,454
	2e versement		682**	
P R E T S	Nombre de prêts	381	251	632
	Montant total (\$)	113,368.00	64,956.34	178,324.34
*Du 1er juillet 1935 au 30 juin 1936.				
**Sur la base de 753 premiers versements.				
Sources: <i>Rapport du ministre de la Colonisation, 1935, 1936, 1937.</i>				

qu'il s'agit là des résultats d'une sélection très rigoureuse. Cette affirmation cache une partie de la vérité puisqu'elle ne mentionne pas que le nombre de terres libres cultivables et disponibles à des prix abordables est très restreint au Québec à cette époque. Tout de même, le programme a permis l'établissement de 7,454 personnes (1,415 cultivateurs). Bon nombre des cultivateurs ainsi installés avaient été obligés de quitter leur ancienne ferme à cause de difficultés financières. D'autres pourtant s'éta-

blissaient à leur compte pour la première fois.¹² Enfin, ce programme a permis de repeupler certains rangs et d'augmenter les revenus de quelques municipalités.

5- Placement des aides-fermiers

L'un des premiers gestes du ministre Vautrin avait été, à l'automne, de se rendre à Winnipeg pour voir fonctionner le système de placement d'aide-cultivateur.

Le Québec applique cette politique anti-chômage dès l'hiver 1934-35. Le programme offre à des jeunes gens seuls, sans ressources et ne pouvant compter sur aucun moyen de subsistance, la possibilité de passer les durs mois d'hiver dans un foyer rural. Les jeunes hommes s'engagent à aider les cultivateurs aux travaux de ferme. Le gouvernement leur paye des vêtements, leur transport et cinq dollars par mois pour leur travail. Le cultivateur, pour sa part, promet de nourrir, de loger et de traiter "hospitalièrement" son employé et ce, jusqu'au 31 mai.

Cette forme d'assistance aux orphelins en âge de travailler et aux cultivateurs en quête de main-d'oeuvre bon marché connaît une grande popularité. Le premier hiver (1934-35), 447 jeunes des villes de Trois-Rivières (8), Québec (145) et Montréal (294) trouvent un foyer. En 1935-36, 1,066 aides profitent du programme. Pourtant, un nombre égal voient leur demande refusée (528 jeunes et 544 cultivateurs) soit parce que le

¹²*Rapport du ministre de la Colonisation, 1936-37, p. 60.*

jeune homme n'a pas une bonne réputation, soit parce que le cultivateur ne remplit pas les conditions prévues par la loi.

Le ministère proclame avec fierté le succès de l'opération. Cinquante pour cent des jeunes conservent leur emploi chez les cultivateurs après la période hivernale. En effet, les fonctionnaires constatent que 536 d'entre eux sont toujours à l'emploi des cultivateurs après le 31 mai 1936. Ces chiffres démontrent que les deux partis y ont trouvé leur profit.

LA DEPENSE DES DIX MILLIONS

Au départ, nous avions prévu que cette partie prendrait une large place dans notre travail. Nous espérions pouvoir établir des rapprochements multiples et détaillés, par comté et par programme d'établissement, entre les dépenses effectuées et les résultats (établissement de population) obtenus.

Malheureusement, les archives du ministère de la Colonisation ne nous ont pas été accessibles, et la consultation des rapports annuels de ce ministère n'a rien donné puisqu'ils étaient muets sur la façon dont a été dépensé le budget spécial. En désespoir de cause, nous avons interrogé les *Comptes publics* de la province. Grâce à cette publication annuelle, nous avons pu recueillir les données comptables apparaissant dans cette section. Notre déception fut grande en constatant que le mode de présentation des dépenses ne nous permettrait pas de réaliser l'analyse détaillée et comparative souhaitée. Tout de même, les données présentées dans les pages suivantes donneront une idée de la manière dont ont été

utilisées les sommes votées par la loi 25 Geo V., c. 35.

Nous voulons d'abord présenter la dépense dite des "dix millions" dans le cadre des sommes affectées à la colonisation durant toute la période de crise économique. Le tableau no 13 a été élaboré dans ce but. A l'époque, des comptables classifiaient les dépenses gouvernementales sous trois titres. D'abord les dépenses ordinaires, c'est-à-dire les dépenses prévues au budget annuel de chaque ministère. De 1929 à 1935, nous avons soustrait du budget annuel du ministère toutes les dépenses non consacrées à la colonisation. Généralement, les dépenses ordinaires se subdivisent comme suit: - administration, vente et inspection des terres publiques

- pour fins d'agriculture;
- primes de défrichement, de labour et de résidence;
- chemins de colonisation et aide à la colonisation;
- rapatriement de Canadiens dans la province;
- publication de cartes et brochures;
- service d'enregistrement (cadastre);
- immigration, colonisation et publicité;
- retour à la terre - administration;
- établissement des fils de cultivateurs;
- achat de lots.¹³

La série appelée "dépenses extraordinaires" rassemble les dépenses faites sous l'empire de diverses lois spéciales ou ententes fédérales-provinciales. Essentiellement, il s'agit des lois votées pour combattre le chômage et autres effets de la crise économique. Le plan Gordon

¹³Rapport du comptable, dans *Rapport du ministre de la Colonisation, 1934-35*, p. 244.

et le plan Vautrin sont classés sous cette rubrique.

A partir de 1937-38, toutes les lois qui autorisent des dépenses étalées sur plusieurs années sont considérées comme des lois qui engendrent des dépenses dites de "capital" ou d'immobilisation.

Les dépenses extraordinaires et de capital se distinguent en outre des dépenses ordinaires par le fait que le Vérificateur général ("Auditeur") les incorpore à l'actif de la province.

"L'état des sommes approximatives dépensées annuellement pour fins de colonisation 1929-1941" fait voir jusqu'à quel point le gouvernement Taschereau utilise la colonisation comme l'un des palliatifs à la crise. Le budget régulier augmente quelque peu au cours de cette période sauf durant trois ans (1933 à 1936). Le lecteur se rappelle sans doute que les "mordus" de la colonisation ont fait les gorges chaudes devant ces réductions budgétaires. Pourtant, les dépenses totales affectées à la colonisation ne cessent d'augmenter durant les dix premières années (1929-1939) mentionnées au tableau.

Au début, ce sont les déboursés faits sous l'empire des lois d'aide aux chômeurs qui gonflent les totaux. Puis le gouvernement, cédant aux pressions des groupes influents, se lance à fond de train et consacre des sommes énormes aux plans de colonisation Vautrin et Rogers-Auger.

L'abandon de la politique incitative traditionnelle et l'adoption d'une politique dirigiste se reflètent dans les sommes que le gouvernement consacre annuellement à la colonisation et au retour à la terre. Elles passent de trois (1934-35) à huit millions puis atteignent le cap des 10.5 millions en 1937-38.

En temps de guerre - est-ce le manque de colons ou bien l'étio-

lement de l'intérêt du gouvernement pour la colonisation dirigée? - la générosité du gouvernement disparaît soudain, et les colonisateurs doivent se contenter d'un maigre budget régulier oscillant entre 2 et 3 millions de dollars.

Bien entendu, c'est le vote des dix millions du plan Vautrin qui inaugure la danse des millions au ministère de la Colonisation. En deux ans (1935-36 et 1936-37), le budget du plan Vautrin est liquidé. Au moment de sa comparution devant le comité des comptes publics, le sous-ministre Richard estime qu'environ \$11 millions sont déjà engagés. A ceux qui s'en étonnent, le sous-ministre rappelle que les premiers établissements coûtent nécessairement très cher. L'envoi des colons des années subséquentes devrait être beaucoup moins onéreux.¹⁴

Le gouvernement Duplessis va poursuivre le mouvement. Le tableau 13, ci-après, nous semble plus près de la réalité que celui publié par le professeur Esdras Minville en 1942.¹⁵

¹⁴ *Le Devoir*, 6 juin 1936, p. 1 et 2.

¹⁵ Minville, *op. cit.*, p. 154.

TABLEAU: 13

GOUVERNEMENT DU QUEBEC -- ETAT DES SOMMES APPROXIMATIVES DEPENSEES ANNUELLEMENT POUR FINS DE COLONISATION --

1929-1941

CATEGORIES DE DEPENSES	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33	1933-34	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42
Dépenses ORDINAIRES	1,831,747	1,899,283	2,277,830	2,764,950	1,591,244	1,892,491	1,661,769	2,166,258	2,993,712	3,368,785	2,863,840	2,639,427	3,300,668
Dépenses EXTRAORDINAIRES													
- Lois d'Aide aux chômeurs -travaux de voirie -secours directs -aide à la colonisation -aides-fermiers			1,140,678	627,691	1,842,837 146,633	1,594,014 151,902	2,002,678 27,079	2,355,636 1,778	744,977 --	731,537 --	945,026 --	--	--
- Plan Gordon						149,412	5,083,645	4,738,322	6,621	422	--	--	--
- Plan Vautrin								634,483	1,559,129				
- Loi pour sauvegarder... (1 Geo. VI, c. 37)													
Dépenses de CAPITAL									5,363,216	6,161,017	2,947,336	--	--
- Loi 1 Geo. VI, c.37 et O.C. 3032 du 18/11/37													
TOTAL	1,831,747	1,899,283	3,418,508	3,392,641	3,580,714	3,787,819	8,776,181	9,896,477	10,667,655	10,280,761	6,756,202	2,639,427	3,300,668

Sources: Comptes Publics de la Province de Québec, 1930 à 1942

A cette époque, la comptabilité du ministère de la Colonisation n'est pas des plus rigoureuses. Dans le rapport pour 1935-36, l'Auditeur de la province critique la façon dont sont dépensés les \$10 millions. Il dit s'être rendu compte que les pièces justificatrices pour les dépenses effectuées ne sont pas toujours fournies. L'enquête menée par le comité des comptes publics souligne également le fouilli administratif existant à ce ministère. Le comptable n'est pas toujours très strict quant aux définitions des postes budgétaires. Nous verrons plus loin quelques exemples.

Auparavant, nous aimerions introduire le tableau 14. Constitué à partir des renseignements fournis ça et là dans les diverses éditions des *Comptes publics*, ce tableau présente une ventilation annuelle des dépenses effectuées à chacun des postes du budget spécial de 1935. C'est en 1942 que les *Comptes publics* font état pour la dernière fois du plan Vautrin. A cette date, \$9,983,680.54 sont officiellement dépensés. Ce chiffre est faussé puisqu'il tient compte des remboursements venant des prêts aux cultivateurs des terres libres et de quelques autres sources. En fait, si nous additionnons toutes les dépenses annuelles, nous constatons que dès 1939-40, le dix millions est plus que totalement dépensé: la somme des déboursés s'élève à \$10,108,353.77. Les sommes remboursées ont donc été utilisées une seconde fois.

Le programme de colonisation groupée accapare 45.3% (\$4.5 millions) du budget total. Les ponts et chaussées reçoivent \$1,618,000 (16%) et le programme d'établissement des fils de cultivateurs \$1,346,600 (13.3%). L'item "administration et divers" coûte 8.3% du total (\$842,244.). Ces chiffres confirment l'idée que nous nous étions faites du plan Vautrin. L'essentiel de l'effort porte sur la colonisation groupée, l'établisse-

ment des nouveaux cultivateurs et l'ouverture des voies de pénétration dans les zones de colonisation. Les frais d'administration des multiples programmes sont naturellement passablement élevés.

TABLEAU: 14

PLAN VAUTRIN

--

LA DEPENSE DU BUDGET SPECIAL

-- (\$)

-- 1934-1940

POSTES BUDGETAIRES	ANNÉES FINANCIÈRES						TOTAL	
	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40	\$	%
Octrois aux Sociétés de Colonisation et Oeuvre de secours aux colons	23,000.00	70,944.93	66,000.00				159,944.93	1.6
Etablissement des fils de cultivateurs	72,100.00	767,100.00	507,400.00				1,346,600.00	13.3
Etablissement sur terres libres		72,920.00	117,441.66				190,361.66	1.9
Octrois pour la construction de maisons		73,880.18	110,647.94				184,528.12	1.8
Primes d'établissement		45,847.70	51,013.35				96,861.05	0.9
Placement des aides-fermiers		27,449.26	185.40				27,634.66	0.3
Prêts (établissement t. libres)		80,678.67	69,249.27				149,927.94	1.5
Ponts et chaussées	850.27	576,685.25	1,034,674.99	5,797.16			1,618,007.67	16.0
Etablissement des colons par groupes	2,417.07	2,607,749.99	1,960,175.16	824.55	422.00		4,571,588.77	45.3
Construction + amélioration écoles, chapelles-écoles et presbytères		4,419.39	23,976.35				28,395.74	0.3
Transport des colons	228.38	56,740.53	72,524.28			1,241.31	130,734.50	1.3
Graines de semence			222,077.10				222,077.10	2.2
Primes de jardinage		20,397.00	19,405.00				39,802.00	0.4
Agronomie	822.61	25,025.08	12,993.39				38,841.08	0.4
Primes pour la construction de moulins à scie		6,817.86	5,658.05				12,475.91	0.1
Classification des terres	34,329.31	143,151.73	110,133.04				287,614.08	2.8
Arpentage		89,045.19	71,669.25				160,714.44	1.6
Administration + divers	15,665.29	414,792.88	283,098.70			128,678.25	842,244.12	8.3
T O T A L	149,412.93	5,083,645.64	4,738,322.93	6,621.71	422.00	129,908.56	10,108,353.77	100.0

Sources: Comptes publics de la Province de Québec, 1934 à 1942.

Pour donner une idée plus précise de la façon dont s'est faite la comptabilité du plan Vautrin, nous avons préparé six autres tableaux. Nous ne les commenterons pas les uns après les autres pour ne pas allonger inutilement le présent travail.

Contentons nous de dire que le premier porte sur les octrois aux sociétés de colonisation. Ce tableau montre comment se répartissent les 160,000. dollars accordés aux sociétés de colonisation de 1934 à 1937. Après cette date, les sociétés sont subventionnées avec des sommes prises à même le budget régulier.

Viennent ensuite quatre tableaux correspondant aux quatre systèmes d'établissement du plan Vautrin: colons groupés, fils de cultivateurs, terres libres et aides-fermiers. Nous avons été surpris de constater qu'il n'y avait pas de compte particulier pour la colonisation non-groupée. Voilà un exemple de l'imprécision des *Comptes publics*. Il est probable que les primes payées aux colons non-groupés ainsi que les frais de leur transport soient respectivement compris dans les items "primes d'établissement" et "transport des colons".

Un dernier tableau donne le détail de "l'administration et divers". Règle générale, il s'agit là des frais de voyage, du temps supplémentaire des employés et des frais de bureau.

TABLEAU: 15 PLAN VAUTRIN - BUDGET SPECIAL - "OCTROI AUX SOCIETES DE COLONISATION"

POSTES BUDGETAIRES	ANNEES FINANCIERES			TOTAL
	1934-35	1935-36	1936-37	
Corporation épiscopale de Sherbrooke		3,000.00	3,000.	6,000.00
Gaspé District Protestant Colonization Society		500.		500.00
Oeuvre de secours aux colons		12,000.	16,000.	28,000.00
Société de Col. Charlevoix-Saguenay		4,000.		4,000.00
Société de Col. Chicoutimi		6,000.	5,200.	11,250.00
Société de Col. comté de Gaspé		4,000.	7,000.	11,000.00
Société de Col. diocèse Joliette	2,000.	4,000.	3,000.	9,000.00
.....Mont-Laurier	2,000.	2,000.	625.00	4,625.00
.....Montréal	2,000.	4,000.	4,000.	10,000.00
.....Ottawa	2,000.	4,000.	1,500.	7,500.00
.....Québec		6,000.	6,000.	12,000.00
.....Rimouski	4,000.	4,000.		8,000.00
.....St-Hyacinthe	2,000.	2,000.		4,000.00
.....St-Jean	2,000.	2,000.		4,000.00
.....Sherbrooke	1,000.	4,000.	5,625.	10,625.00
.....Abitibi-Témiscamingue		1,444.93	1,000.	2,444.93
.....Trois-Rivières	2,000.	2,000.	3,000.	7,000.00
.....Valleyfield	2,000.	2,000.		4,000.00
The Colonization Soc. of Montreal	2,000.	2,000.	3,000.	7,000.00
The Quebec Protestant Society	2,000.	2,000.	1,000.	5,000.00
Eastern townships Protestant Ass.	2,000.		2,000.	4,000.00
TOTAL	23,000.00	70,944.93	66,000.00	159,944.93

Sources: Comptes publics de la Province de Québec, 1934 à 1938

TABLEAU: 16 PLAN VAUTRIN - BUDGET SPECIAL - "ETABLISSEMENT DES COLONS PAR GROUPES"

POSTES BUDGETAIRES	ANNÉES FINANCIÈRES					TOTAL
	1934-35	1935-36	1936-37	1937-38	1938-9	
Gages des charretiers, cuisiniers, journaliers, colons, commis, contremaîtres (liste de paie)	125.75	874,296.32	1,341,247.10			2,215,669.17
Gages journaliers et ouvriers (administration des colonies)		48,702.49	33,243.91			81,946.40
Matériaux de construction, provisions et équipement, transport de marchandises, camions, tracteurs, etc.	2,291.32	1,646,700.17	503,348.64			2,152,340.13
Transport des familles de colons et de leur ménage		81,639.64				81,639.64
Achat, réparation, et fonctionnement de moulins à scie			44,667.53			44,667.53
Soins médicaux et allocations pour pour dépenses de voyages (gardes-malades), construction et aménagement de maisons			39,757.21			39,757.21
Construction et entretien de lignes téléphoniques			4,482.88			4,482.88
Achat, réparation, entretien et fonctionnement de bateaux et chalands			11,261.09			11,261.09
Diverses dépenses imputables aux mouvements de colonisation en général			12,941.22			12,941.22
Autres				824.55	422.	1,246.55
TOTAL	2,417.07	2,651,338.62	1,990,949.58	824.55	422.00	4,645,951.82
Moins remboursements		43,588.63	30,774.42			74,363.05
TOTAL NET	2,417.07	2,607,749.99	1,960,175.16	824.55	422.00	4,571,588.77
Sources: Comptes publics de la Province de Québec, 1934 à 1939						

TABLEAU: 17 PLAN VAUTRIN - BUDGET SPECIAL --- <u>"ETABLISSEMENT DES FILS DE CULTIVATEURS"</u>				
POSTES BUDGETAIRES	ANNEES FINANCIERES			TOTAL (\$)
	1934-35	1935-36	1936-37	
Premier versement (\$100)	66,500.	662,300.	110,900..	839,700.
Deuxième " " "	5,600.	101,600.	334,200.	441,400.
Troisième " " "		3,200.	62,300.	65,500.
TOTAL	72,100.	767,100.	507,400.	1,346,600.
Sources: <u>Comptes publics de la Province de Québec, 1934 à 1938</u>				

TABLEAU: 18 PLAN VAUTRIN - BUDGET SPECIAL <u>"RTABLISSEMENT SUR TERRES LIBRES"</u>				
POSTES BUDGETAIRES	ANNEES FINANCIERES			TOTAL
	1934-35	1935-36	1936-37	
Premier versement(\$100)	-	72,920.00	51,179.99	124,099.99
Deuxième " " "	-	-	66,261.67	66,261.67
SOUS- TOTAL	-	72,920.00	117,441.66	190,361.66
P R E T S	-	80,678.67	69,249.27	149,927.94
<u>TOTAL</u>	-	163,598.67	186,690.93	340,289.60
Sources: <u>Comptes publics de la Province de Québec, 1934 à 1938.</u>				

TABLEAU: 19 PLAN VAUTRIN - BUDGET SPECIAL - <u>"PLACEMENT DES AIDES-FERMIERS"</u>			
POSTES BUDGETAIRES	ANNEES FINANCIERES*		TOTAL (\$)
	1934-36	1936-37	
Allocation (\$5/mois)	17,937.80	30.70	17,968.50
Vêtements	8,482.36	158.70	8,641.06
Transport	1,004.65		1,004.65
Pension	24.45		24.45
T O T A L	34,553.91	185.40	34,739.31
<p>* -En 1934-35, le programme est financé à même le budget régulier; -Après 1936-37, le programme continue à exister à l'intérieur du plan Rogers-Auger.</p>			
Sources: <u>Comptes publics de la Province de Québec, 1934 à 1938.</u>			

TABLEAU: 20 PLAN VAUTRIN -- BUDGET SPECIAL -- "ADMINISTRATION + DIVERS"

POSTES BUDGETAIRES	ANNÉES FINANCIÈRES				TOTAL
	1934-35	1935-36	1936-37	1939-40	
Sociétés de Colonisation	1,545.94	10,922.25	10,788.50		23,256.69
Etablissement des fils de cultivateurs	3,870.62	51,244.84	80,294.23		135,409.69
Etablissement sur terres libres	1,762.15	21,447.16	39,310.30		62,519.61
Etablissement des colons par groupes	8,486.58	101,808.60	90,450.00		200,745.18
Divers		46,961.51	47,015.83	6,910.34	100,887.68
Salaire aux employés sur-numéraires (extérieur)	7,446.96				7,446.96
Salaire aux employés sur-numéraires(intérieur)	1,384.00				1,384.00
Graines potagères			11,215.44		11,215.44
Primes sur production sucre + sirop d'érable			4,155.80		4,155.80
Placement d'aides-fermiers		7,104.65			7,104.65
Administration, ventes et inspection des terres publiques pour fins d'agriculture		112,330.18		110,889.94	223,220.12
Soins médicaux		25,418.61			25,418.97
Construction, réparation et aménagement de dispensaires				10,886.97	10,886.97
TOTAL	15,665.29	414,792.88	283,098.70	128,687.25	842,244.12

Sources: Comptes publics de la Province de Québec, 1934 à 1942

C O N C L U S I O N

A la lumière de tout ce qui précède, on peut donc soutenir que la colonisation des années '30 se situe bel et bien, sur le plan idéologique, dans le prolongement des mouvements colonisateurs du XIXe siècle au Québec.

A peu près tous les traits caractéristiques des mouvements décrits par les professeurs Roby et Hamelin¹ s'appliquent au mouvement de la période que nous avons étudiée. On y retrouve les mêmes motivations idéologiques - ruraliste et religieuse. La parenté existe aussi en ce qui concerne le rôle capital joué par le clergé dans la promotion du mouvement ainsi que dans la sélection et l'encadrement nécessaire des colons.

La colonisation pratiquée durant les années '30 a cependant quelque chose de différent. Certes, il s'agit toujours d'établir la jeunesse mais, dans une bonne mesure aussi, l'on vise à profiter de la contraction économique pour stopper la désertion des campagnes et y ramener le plus grand nombre possible d'anciens ruraux. Contrairement aux situations antérieures, il n'y a pas à craindre une nouvelle saignée vers les Etats-Unis puisque les Américains ont décidé de se protéger et de l'empê-

¹Roby et Hamelin, *op. cit.*

cher; la frontière est fermée. Ainsi, l'exutoire traditionnel n'est plus accessible.

Les circonstances n'ont jamais été aussi favorables à la colonisation, mais les facilités de la vie urbaine ont eu leurs répercussions sur les éventuels colons. Ceux-ci n'accepteront pas de s'établir dans les conditions aussi pénibles que celles qu'ont connues les colons des curés Tremblay et Labelle. L'assistance financière de l'Etat est nécessaire et exigée à grands cris.

C'est justement la présence active de l'Etat dans le mouvement de colonisation qui constitue la principale innovation de cette période. Pour réussir leur offensive, les agriculturistes des années '30 se sont vus dans l'obligation de mettre de côté leur "anti-étatisme systématique" et d'apprendre à collaborer avec leur gouvernement.

Quoi qu'il rattache officiellement son action à l'idéologie traditionnelle, ce n'est pas d'abord pour des raisons philosophiques que l'Etat organise un mouvement d'une aussi grande envergure. Il nous semble assez évident que le gouvernement utilise la colonisation surtout comme un moyen de combattre le chômage, de rentabiliser les sommes englouties dans l'assistance aux nécessiteux. Enfin, et par surcroît, la colonisation lui sert comme une mesure susceptible de le maintenir au pouvoir malgré le mécontentement créé par la crise. Ce n'est donc pas par pure philanthropie que l'Etat se décide à agir. De toute façon, il faut se rappeler que c'est la première fois que l'Etat intervient vigoureusement en faveur de l'établissement sur les terres.

Nous avons démontré que le plan Vautrin n'a pas limité son aide aux établissements sur des lots boisés contrairement à la croyance généra-

le. Par ce plan, le gouvernement a encouragé toutes les formes de prise de possession du sol, autant dans les vieilles régions agricoles que dans les zones inoccupées mais cultivables.

Nous avons vu jusqu'à quel point les catégories d'aide étaient diversifiées; directement aux colons et cultivateurs par des octrois, des primes et des prêts, et indirectement par la construction de chemins, l'organisation de la vente du bois et l'assurance d'un revenu d'appoint pendant les premiers temps. Tout cela a coûté cher au trésor. Fini le temps d'un maigre encouragement à l'initiative privée. Une ère nouvelle s'ouvre. Il s'agit d'une des rares fois où l'Eglise accepte la présence de l'Etat et de ses millions. La gravité de la crise lui a arraché cette concession.

Avec le plan Vautrin prend fin l'idée selon laquelle la colonisation est l'oeuvre de groupes privés et restreints. Cependant, il faut se garder d'imaginer que le plan de 1935 est uniquement une réalisation gouvernementale.

Il convient [...] de reconnaître que ce plan fait appel à la collaboration de tous les gens de bonne volonté. Pareille collaboration est absolument nécessaire et l'on s'en est enfin rendu compte.²

De fait, le plan Vautrin est une oeuvre populaire. Nous avons vu que les sociétés de colonisation, instrument du clergé, ont mobilisé plusieurs milliers de personnes (laïcs et religieux) dans le mouvement.

S'il faut admettre que pour la première fois le Québec en entier était convié à profiter ou à exécuter un plan intégré de colonisa-

²*Le Devoir*, 18 octobre 1935, p. 8.

tion et de retour à la terre, il faut se rappeler que la renaissance ou la création de sociétés de colonisation dans chaque diocèse n'est pas le résultat de volontés locales comme autrefois. Elle est conçue et téléguidée par les chefs de la hiérarchie catholique et protestante, le cardinal Villeneuve en tête. L'envergure provinciale des programmes de même que l'apathie des organisations locales et des citoyens expliquent le dirigisme de l'autorité ecclésiastique et la fondation, à cette époque, de la fédération des sociétés diocésaines de colonisation.

L'étude détaillée de chacun des programmes du plan nous a montré l'impact de chacun d'eux. Le tableau synthèse, à la page suivante, nous fait mieux prendre conscience des résultats impressionnants du mouvement.

En deux ans seulement, 18,200 chefs de famille ont trouvé à s'établir d'une manière ou d'une autre. L'équivalent de la population de la ville de Trois-Rivières (55,597 personnes) est touché par le remue-ménage. Vautrin n'a pas atteint son objectif de 25,000 établissements. Compte tenu de l'improvisation du plan, des erreurs, des retards inévitables et des deux changements de gouvernement, les résultats doivent être jugés très satisfaisants.

Le prix de revient moyen des dix-huit mille établissements se chiffre aux environs de \$555. Evidemment, celui des colons groupés est beaucoup plus élevé. Cela n'empêche pas les missionnaires colonisateurs de louer le nouveau système. A peu près tous les témoignages exprimés reconnaissent l'efficacité du système groupé qui a permis de fonder 35 nouvelles paroisses en si peu de temps.

Seuls Albert Rioux et Oscar Desgagné émettent des critiques. Le

TABLEAU 21: PLAN VAUTRIN -- <u>TABLEAU SYNTHESE</u> -- 1935-1937		
PROGRAMMES D'ETABLISSEMENT	Nombre de chefs de familles	Nombre de personnes touchées
Colonisation groupée	4,108	16,750
Colonisation non-groupée	3,311	12,661
Etablissement des fils de cultivateurs	7,853 (1)	15,706 (2)
Etablissement sur les terres libres	1,415	7,454
Placement des aides-fermiers	1,513 (3)	3,026 (4)
TOTAUX	18,200	55,597
(1) Nombre de premiers versements. (2) Approximativement 2 personnes touchées par l'octroi. (3) Saison hivernale seulement. (4) Au moins deux personnes touchées: l'aide et le fermier.		
Sources: <i>Rapport du ministre de la Colonisation, 1935, 1936, 1937.</i>		

premier pour désapprouver l'emploi des \$10 millions pour construire des ponts, des chemins, des écoles; selon lui, les autres ministères auraient dû prendre à leur compte ces dépenses.³ Desgagné, quant à lui, déplore que l'Etat se soit substitué à l'initiative privée.⁴

Certains croient que le plan Vautrin a été utilisé pour décongestionner les villes. Cette croyance n'est pas du tout conforme aux faits.

³*Le Devoir*, 26 mai 1936, p. 1.

⁴*Rapport du ministre de la Colonisation, 1935-36*, p. 12.

Le maire Houde avait bien senti les préférences gouvernementales durant un fameux débat au congrès. Contrairement à ce qu'a pu écrire le professeur Raoul Blanchard⁵, "la colonisation dirigée" inaugurée par les plans Vautrin et Rogers-Auger n'a pas réellement servi à décongestionner les grandes villes. Ce sont les milieux ruraux qui en ont le plus profité. Comme durant la crise économique de 1857-1862, la conjoncture des années '30 (chômage chronique dans les villes et campagnes et fermeture de la frontière américaine) favorise le mouvement de colonisation bien que les prix des produits agricoles soient plutôt à la baisse.⁶

TABLEAU 22: <u>EVOLUTION DE LA POPULATION DU QUEBEC</u> 1911-1941					
ANNEE	URBAINE	%	RURALE	%	TOTALE
1911	966,842	48.2	1,038,934	51.8	2,005,776
1921	1,322,569	56.0	1,038,096	44.0	2,360,665
1931	1,813,606	63.1	1,060,649	36.9	2,319,640
1941	2,092,602	63.0	1,227,038	37.0	3,319,640

Source: *Annuaire statistique du Québec*, 1941, p. 64.

⁵Raoul Blanchard, "Les excédents de population et l'Agriculture dans la province de Québec", dans *L'Actualité économique*, vol. XXIV, no 4, p. 638.

⁶Roby et Hamelin, *op. cit.*, p. 166.

A court terme, la politique de retour ou plutôt de maintien sur la terre du plan Vautrin donne des résultats tangibles. Une vingtaine de milliers de familles sont sauvées de la famine et agrandissent la superficie cultivée du Québec. A l'opposé de ce qui se passe en Ontario et au Manitoba, la superficie cultivée de la province augmente. Elle passe de 5.9 millions d'acres (1935) à 6.1 millions (1938).⁷ Le plan Vautrin n'est sûrement pas étranger non plus à la stabilisation du pourcentage de la population agricole tel que révélé dans le tableau 22.

Considéré à long terme, le plan Vautrin prend cependant l'allure d'un cataplasme. Cette forme d'assistance publique, improvisée à la veille des élections générales, a certes permis d'agrandir l'oekoumène québécois; mais il est désolant, aujourd'hui, de parcourir les régions ouvertes à cette époque-là. Cette partie du Témiscamingue, de l'Abitibi et de la Gaspésie se dépeuple, et les champs défrichés de peine et de misère retournent progressivement à la forêt. La plupart des paroisses fondées sont considérées de nos jours comme "des paroisses marginales et sous-développées".

Evidemment, il serait injuste de jeter tout le blâme sur les dirigeants de 1935. Ils ne sont pas responsables de l'absence de débouchés pour les produits agricoles dans ces régions ni de l'incurie de leurs successeurs qui n'ont rien fait pour consolider vraiment les colonies de 1935-36.

Ainsi, malgré le désir de ses concepteurs d'en faire une oeuvre permanente dans le prolongement de la tradition agriculturiste canadienne-

⁷ *Annuaire statistique du Québec*, 1940, p. 250.

française, le plan Vautrin n'est autre chose qu'une oeuvre à court terme, fruit d'un contexte particulier. Il marque pourtant un point tournant dans l'évolution de la colonisation au Québec; c'est le début de la dernière phase.

VAUTRIN: NOTES CHRONOLOGIQUES

- 1888: Né le 23 décembre à St-Edouard de Napierville; fils de Zénophile Vautrin et d'Augustine Dupuis.
- 1892: Décès de sa mère.
- 1895-99: Etudes primaires à St-Edouard et Montréal.
- 1902: Décès de son père à Montréal et départ pour St-Cuthbert.
- 1902-04: Etudes aux collèges de St-Cuthbert et de Berthier.
- 1905: Etudes à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.
- 1907: Obtention d'un troisième diplôme d'enseignement.
- 1908-10: Assistant-professeur à l'école normale.
- 1911: Entrée à l'Ecole d'Architecture.
- 1913: - Election à la présidence de l'Association des Etudiants de l'Université Laval à Montréal.
- Professeur de dessin à la CECM.
- 1914: Graduation de l'Ecole d'Architecture.
- 1916-17: Président de l'Association des Jeunes libérales de Montréal.
- 1919: Député de St-Jacques.
- 1923: - Organisateur libéral en chef, région de Montréal.
- Défaite à l'élection générale.
- Président de la Fédération des Clubs libéraux de Montréal.
- Epouse Mlle Gertrude Duchesneau (18 août).
- 1927: Député de St-Jacques.
- 1931: Réélu dans St-Jacques (contre le chef de l'opposition: C. Houde).
Vice-président de l'Assemblée législative.
- 1932: Président de l'Association des Anciens de l'Ecole Normale.
- 1933: Motion et discours sur les subsides fédéraux.
- 1933-34: Président du Club Libéral-National.
- 1934: Ministre sans-portefeuille puis ministre de la Colonisation.
- 1935: Défaite à l'élection générale; abandon de la scène politique.
- 1940: Fonctionnaire du gouvernement du Québec.
- 1962: Retraite.

Annexe: II
ORDRE DU JOUR DU CONGRES

CONGRES DE COLONISATION

17 et 18 octobre 1934

17 octobre

9 A.M. - Enregistrement des délégués.

Le bureau du Secrétariat est situé dans le corridor conduisant au café du parlement.

10 A.M. - Ouverture officielle.

Discours de bienvenue de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

Discours de l'honorable M. L.-A. Taschereau, Premier-Ministre.

Discours de Son Eminence le cardinal Villeneuve.

Discours de l'honorable M. Irénée Vautrin.

Nomination d'un comité pour recevoir les résolutions.

2.30 P.M.

I

1 - Besoins actuels des colons.

a) chemins, routes et ponts.

b) primes de défrichement et de premier labour.

c) écoles et écoles-chapelles.

d) graines de semence.

2 - Les colons nécessiteux.

a) abolition du secours direct, excepté dans les cas de maladie.

- b) pour le remplacer, adoption de primes spéciales de défrichement, de drainage, d'essouchement et de construction.
- c) les bons de secours remplacés par des chèques mensuels.

II

PLAN PROVINCIAL DE COLONISATION

- 1 - Programme pour colons groupés.
 - a) construction de camps centraux pour recevoir les colons avant l'arrivée de la famille.
 - b) construction immédiate de chemins. Salaire de \$1.60 par jour pour une journée de huit heures.
 - c) prime affectée à la construction de la maison.
 - d) prime spéciale d'établissement pour le colon de première année.
 - e) primes ordinaires.

8.30 P.M.

- 1 - Programme pour colons non groupés.
 - a) prime affectée à la construction de la maison.
 - b) prime spéciale d'établissement.
 - c) primes ordinaires.

18 octobre

9 A.M.

III

RETOUR A LA TERRE

- 1 - Etablissement des fils de cultivateurs.
 - a) octroi payable au père qui établit son fils sur la terre.
 - b) suppression de la limite de vingt par comté.
- 2 - Etablissement dans les vieux centres, de toutes autres personnes.

a) octroi applicable à l'achat de la terre.

b) prêt pour achat d'animaux et d'un matériel roulant.

3 - Le plan Gordon.

1 P.M. Déjeuner offert par le ministre de la Colonisation à tous les congressistes, au Château Frontenac. Prière de transmettre une réponse au secrétaire dès le premier jour du congrès.

IV

2.30 P.M.

1 - Terres à coloniser.

a) terres de la couronne.

b) terres échangées ou à échanger.

c) terres libres.

d) seigneuries.

e) réserves indiennes.

f) savanes.

2 - Classification des sols.

3 - Amendements à certaines lois.

4 - Vente du bois des colons.

5 - Service d'agronomie.

6 - Service médical.

7 - Les sociétés de colonisation.

8 - Le recrutement des colons.

9 - Les jardins de colons.

8.30 P.M.

10 - Les oeuvres de secours et d'assistance.

11 - Tarif des chemins de fer.

12 - Suggestions, voeux et résolutions.

"Le retour à la terre"

Film éducationnel du Ministère de la Colonisation

ANNEXE III

LE DISCOURS-PROGRAMME DU MINISTRE VAUTRIN

17 OCTOBRE 1934

L'Hon. M. Vautrin: Excellence, Éminence, Monsieur le Premier-Ministre, Messieurs, Mesdames et Messieurs.

Retournons à la terre! Colonisons! C'est le cri qui se fait entendre, présentement, d'un océan à l'autre.

La colonisation nous paraît alors la question la plus importante aujourd'hui, la seule capitale parce que de renaissance nationale, d'où sortira le salut du peuple. Qu'on m'épargne la pénible tâche de vous tracer le tableau de désolation qu'offre le chômage dans nos villes. Des milliers d'êtres se trouvent dans la misère la plus complète. On peut voir dans nos campagnes un grand nombre de jeunes gens inoccupés et qui n'ont plus d'autre alternative que de retourner sur le sol.

Il est indéniable que les gouvernements se soient toujours occupés de colonisation. On dira peut-être que les modes alors employés n'étaient pas parfaits, mais les gouvernements agissaient avec les moyens mis à leur disposition.

Puis n'oublions jamais la poussée violente, quasi vertigineuse de l'industrie, les salaires fabuleux, payés ou promis aux ouvriers. En fallait-il davantage pour déclencher immédiatement la désertion de nos campagnes?

L'homme est insatiable; ses passions le mènent et il se laisse guider par les mirages et par les rêves. C'est ainsi que nous avons vu des centaines de familles quitter l'atmosphère paisible des

champs pour aller respirer l'air souvent corrompu des manufactures. Ces familles réclament aujourd'hui les secours de l'État. Les gouvernements, je vous le demande, pouvaient-ils à l'époque les arracher de force aux villes tentaculaires? Il appartient aux moralistes de répondre.

Mais la dure leçon ne devait pas se faire attendre. L'industrie, sous le choc de la crise économique, s'affaiblit considérablement; les salaires ne furent plus aussi élevés. Les frontières américaines, par où trop de sang canadien avait passé, se fermèrent à leur tour, car nos voisins ont souffert et souffrent encore du chômage autant que nous, et peut-être d'une façon plus alarmante encore.

Nos jeunes gens, que les provinces de l'Ouest attiraient, durent renoncer à s'établir dans ces plaines inépuisables, l'Ouest n'ayant plus de terres à disposer et le blé ayant subi une baisse très forte due à un excès de production.

Au début, la crise ne paraissait que passagère et le peuple se reprit à espérer. Même les économistes ne soupçonnaient pas la gravité du mal. Les gouvernements tentèrent d'y remédier en venant au secours des nécessiteux. Les plus optimistes se trompaient. La crise s'aggravait toujours; le nombre des jeunes gens innocupés augmentait dans les campagnes; les chômeurs se multipliaient dans les villes.

Le peuple, alors, se rendit compte de son erreur. La leçon est terrible, il faut bien l'avouer, mais elle sera certainement salutaire. La misère est grande, mais nous espérons qu'elle nous ouvrira les yeux, qu'elle nous ramènera vers une plus douce philosophie de la vie et vers des principes meilleurs d'éducation.

Retournons à la terre! L'appel se fait plus pressant que jamais et c'est presque tout un peuple qui demande à reprendre les mancherons de la charrue qu'il n'aurait jamais dû abandonner. Cet appel, nous l'avons entendu et c'est ce qui a incité le gouvernement à se lancer dans une entreprise qui est peut-être sans exemple dans l'histoire de ce pays et qui devra donner des résultats pratiques et tangibles. Nous l'espérons; nous le voulons.

Le 8 août, 1934, l'honorable premier ministre, disait:

"La colonisation est certes l'œuvre essentielle à notre prospérité nationale.

" Nous avons décidé, à la prochaine session provinciale, de demander à la Législature de voter un emprunt d'au moins dix millions, tout entier destinés à la colonisation. Nous voulons grouper nos colons, faire des échanges de terrain avec les compa-

“gnies forestières afin d'ouvrir aux fils du sol des régions qui leur
“étaient fermées, puis leur donner de plus grandes facilités d'éta-
“blissement. A cet effet, nous convoquerons cet automne, à
“Québec, un grand congrès de colonisation auquel nous inviterons
“nos évêques, nos missionnaires colonisateurs et les apôtres du
“mouvement pour les consulter et recevoir leurs avis sur la
“manière la plus utile de donner de l'ampleur à cette politique
“et d'obtenir les meilleurs résultats.

“Mais à la colonisation sur des terres nouvelles se rattachent
“intimement le retour à la terre et l'établissement des fils de culti-
“vateurs dans les vieilles paroisses.

“Ceux-ci devront avoir leur large part des dix millions. Il y a
“beaucoup de terres libres dans la province; nous voulons y placer
“les jeunes gens des vieilles paroisses que ces terres pourront faire
“vivre”.

C'étaient là les paroles pleines de sens du premier-ministre.

La somme à dépenser et l'importance de notre entreprise ont provoqué la réunion de ce congrès au cours duquel on étudiera toutes les questions concernant l'installation des colons sur des terres nouvelles aussi bien que la réoccupation des terres libres, susceptibles de former de nouveaux établissements agricoles dans les centres organisés.

Depuis le 25 juillet dernier, alors que je fus nommé ministre de la Colonisation, j'ai visité à peu près toutes les régions, surtout celles où l'on avait récemment établi des colons. Accompagné de quelques officiers supérieurs de mon ministère, j'ai étudié sur place toutes les questions et j'en suis venu à certaines conclusions que je crois devoir vous exposer. Afin que les délibérations de ce congrès soient utiles et que les résolutions adoptées tendent à raffermir les intérêts de la colonisation en général et du retour à la terre en particulier, je juge nécessaire de rendre publiques ces conclusions et de déclarer immédiatement aux congressistes, qui ont bien voulu répondre à notre appel, ce que nous sommes prêts à faire pour le maintien des cultivateurs sur le sol, pour le retour à la terre proprement dit et pour la colonisation, quitte à modifier ces conclusions, si les suggestions que l'on nous fera sont praticables.

Vous me permettrez donc de vous exposer ce que j'appelle un “plan provincial de colonisation” adapté aux besoins actuels, et un “plan provincial pour la création de nouveaux établissements agricoles sur des terres inoccupées”, lesquels plans constituent en même temps un mode pratique du retour à la terre et de l'attachement au sol.

Les sujets qui seront traités au cours des séances du congrès sont les suivants:

1. Les besoins des colons actuellement établis;
2. Modifications possibles dans l'administration du plan fédéral dit plan Gordon;
3. Nouveau plan provincial de colonisation (colons par groupes et colons non groupés);
4. Nouveau plan provincial pour la création de nouveaux établissements agricoles sur les terres libres dans les centres organisés;
5. Diverses questions dont l'étude pourra simplifier l'exécution de ces divers plans d'établissement afin d'en arriver à des résultats plus efficaces.

1° Besoins des colons actuellement établis

Avant de procéder à l'établissement de nouveaux colons dans la province, selon notre plan provincial qui sera soumis bientôt, j'ai cru qu'il était nécessaire d'aller sur place et d'étudier la situation présente des colons déjà établis. Il faut bien se pénétrer de l'idée que les colons d'aujourd'hui ne peuvent pas vivre dans les mêmes conditions que ceux d'autrefois. Il y a une dizaine d'années on a institué, pour leur venir en aide et pour leur permettre de vivre plus facilement, la politique des primes de défrichement. Ces primes qui étaient de \$4 l'acre en 1923 ont été élevées graduellement jusqu'à \$10 l'acre. On a ajouté des primes de labour toujours en vue de permettre au colon de vivre de ses propres revenus. Jusqu'à présent, le colon qui s'avancait dans la forêt avait comme revenu sa prime de défrichement, sa prime de labour, le revenu des travaux qu'il exécutait dans les chemins pour la province, le revenu du bois qu'il pouvait vendre ainsi que le revenu du travail qu'il exécutait pour les compagnies forestières. Aujourd'hui, il retire encore chaque année sa prime de défrichement et sa prime de labour, mais il vend son bois moins cher,—quand il peut le vendre,—et le revenu de son travail pour les compagnies forestières est moindre, quand il peut réussir à faire accepter ses services comme bûcheron. La crise lui avait donc, depuis quelques années, supprimé une partie de son revenu ordinaire, de sorte que tout son travail ne pouvait lui apporter une subsistance suffisante. C'est alors que le système de secours directs a été institué pour le colon dans notre province. Pour lui, comme pour le chômeur des villes, il a fallu dépenser, selon ses

besoins, certains montants d'argent proportionnés au nombre de ses enfants, afin de parer à la carence de ses revenus. La loi fédérale, qui régit le secours direct, obligeait bien ces colons à travailler pour les sommes qu'ils recevaient, mais ce travail devait être d'utilité publique et ne pouvait pas être accompli autrement. Or, cet ouvrage, souvent exécuté dans les chemins, l'hiver, n'est guère pratique. Ainsi, la plupart de nos colons qui reçoivent des secours directs ne peuvent fournir un travail efficace et profitable. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont donc versé des sommes considérables pour le soutien d'un grand nombre de défricheurs, et ces gens n'ont pas fait des travaux qui leur soient aujourd'hui profitables.

De plus, ces secours directs étaient distribués sous forme de bons. Nous avons l'intention de changer le système. Il faudrait obtenir du fédéral, si la chose est nécessaire maintenant, l'autorisation de faire travailler le colon sur sa terre pour l'argent qui lui sera donné.

Ne serait-il pas à propos d'établir un mode plus régulier et plus conforme aux habitudes des gens de la terre? Un système qui leur serait aussi plus utile?

Dans toute la province le secours direct est impopulaire. Nous croyons qu'il doit être immédiatement supprimé chez l'ouvrier agricole pour faire place à une prime additionnelle d'aide aux colons nécessiteux. Cette prime additionnelle serait accordée chaque année, ordinairement pour du défrichement; cependant dans certains cas, le drainage, la construction, l'essouchement, etc., pourront remplacer le défrichement. Chaque colon jugé nécessiteux, selon l'importance de ses besoins et du nombre d'enfants qu'il a, pourra ainsi gagner un revenu additionnel variant de \$30 à \$100. Pour un célibataire, cette prime s'élèvera au maximum de \$30.

La prime additionnelle pour un père de famille variera de \$50 à \$100, selon le nombre de ses enfants. Ces primes seront payées chaque mois, après la visite de l'inspecteur qui devra autoriser le paiement des deux-tiers de l'argent ainsi gagné, retardant le paiement de l'autre tiers jusqu'au printemps, afin d'assurer l'exécution des travaux additionnels.

Ainsi, les inspecteurs visitent actuellement les travaux de défrichement pour 1934. A la suite de leur rapport, ces travaux seront payés par le ministère. Au cours de leurs visites, les inspecteurs pourraient indiquer aux colons nécessiteux le travail de défrichement additionnel à faire, afin qu'ils puissent gagner immédia-

tement la prime qu'on paie tous les mois par chèques au cours de l'hiver. Cette méthode remplacera avantageusement les bons qui ont été jusqu'ici distribués. Tous les ans, les colons auront droit à leurs primes ordinaires de défrichement et de labour, mais jusqu'à ce que la crise soit définitivement passée, les nécessiteux auront droit chaque année à cette prime additionnelle. Les inspecteurs feront rapport. Après quoi, le gouvernement donnera des chèques officiels aux colons qui pourront en disposer à leur guise, c'est-à-dire acheter là où ils le désireront, chez le marchand qu'ils voudront bien favoriser. Ils ne seront plus menacés d'être surchargés pour les produits qu'ils achèteront, comme la chose malheureusement s'est produite dans beaucoup d'endroits. De cette façon, les chèques issus du gouvernement, permettront aux défricheurs d'avoir pour la pleine valeur de leur argent.

En premier lieu, remplacer l'ancien bon de secours par une prime additionnelle d'aide aux colons nécessiteux. Quant aux autres qui ne pourront pas travailler sur leur terre pour cause de maladie, infirmité ou autre cause justifiable, il sera toujours facile de leur venir en aide, sans pour cela recourir au système des bons.

Chemins pour les colons actuellement établis dans la forêt

Avant d'installer des nouveaux colons, il faut pourvoir d'abord aux besoins de ceux qui le sont déjà. On comprendra qu'il est inutile d'en établir de nouveaux si les anciens, par suite du manque de chemins ou de voies de communication, doivent abandonner leurs terres.

Depuis quelques années, il y a eu un mouvement très sérieux de colonisation dans différentes parties de la province et l'on a exécuté un travail vraiment admirable. Cependant, le chemin n'a pas toujours précédé le défricheur; il ne l'a pas même suivi dans certains cas. Ainsi, nous avons constaté dans certaines régions de colonisation, surtout dans celles qui ont recueilli les colons, d'après le plan fédéral dit plan Gordon, qu'un bon nombre étaient en pleine forêt, n'avaient pas les voies de communication nécessaires leur permettant de se rendre au magasin central, d'envoyer leurs enfants aux écoles et de transporter le bois coupé sur leurs terres. Il faudrait donc consacrer immédiatement une somme assez considérable qui serait dépensée, disons, en trois ans. Une première partie serait immédiatement mise à la disposition de ces colons.

Dès cette année, on défricherait le chemin, on l'essoucherait, afin de rendre la circulation possible, et au besoin on pourrait faire un fossé. L'an prochain, une autre partie de la même somme leur serait donnée pour la mise en forme de ces chemins et pour compléter le fossé, et dans deux ans, la dernière partie servirait à compléter ces chemins, ce qui permettrait à tous ceux qui sont actuellement en pleine forêt de circuler dès maintenant.

2° Modifications possibles dans l'administration du plan fédéral dit plan Gordon

Cette année, nous avons eu plusieurs demandes d'établissement selon le plan fédéral dit plan Gordon, et il est bien possible que l'an prochain plusieurs municipalités jugent encore à propos de profiter de ce système. Il est mis à la disposition des aspirants colons une somme de \$700 payable par des bons. Il serait désirable cependant qu'ils fussent payés régulièrement avec des chèques du gouvernement, comme dans le cas de la prime additionnelle d'aide aux nécessiteux dont on vient de parler. Cette somme de \$700 devrait être répartie comme suit :

Pour le transport, le maximum ne devrait pas dépasser \$80.

Pour la construction d'une maison, la somme allouée ne devrait pas dépasser \$100.

La première année, la somme accordée pour la subsistance de la famille ne devrait pas dépasser \$120, c'est-à-dire \$10 par mois, étant donné que dès la première année il aura du travail à exécuter dans les chemins.

La seconde année, la somme accordée pour la subsistance de la famille ne devrait pas dépasser \$100 vu que le défricheur aura encore du travail à faire dans les chemins et qu'il touchera le produit de ses primes.

La troisième année, la somme allouée pour la subsistance de la famille du colon ne devrait pas dépasser \$100 car celui-ci peut encore travailler à la confection des chemins, il a de plus le revenu de ses primes et du bois qu'il peut vendre. Il va sans dire que ces montants devront lui être payés par chèques. Les inspecteurs exigeront que les travaux soient exécutés par chaque colon sur son propre lot pour les sommes qui lui seront payées. Répartissant ainsi ces montants, nous aurons une réserve d'environ \$200 affectée à l'aménagement et à l'établissement de chaque défricheur. Ceci lui permettra d'acheter, à même cette réserve, les animaux et les outils dont il aura besoin, chose qui n'avait pas été

prévue jusqu'à présent, mais que l'expérience nous invite à tenter la mise en pratique. Nous devons encore examiner la possibilité de fonder des magasins qui seront dirigés par des employés du gouvernement ou même par la Coopérative fédérée de Québec, afin que tout soupçon d'exploitation soit écarté, une fois pour toutes. On sera alors assuré contre le prix exorbitant des articles indispensables à la vie du colon.

Pour compléter ce programme de restauration, il faudrait s'occuper immédiatement de la construction des écoles-chapelles et des logements pour les curés colonisateurs qui font tant de bien dans ces régions et qui rendent des services inappréciables à ces colonies naissantes.

Je vous avouerai que c'est encore notre intention d'ouvrir des voies de communication en pleine forêt pour ces colons et pour ceux qui s'établiront selon notre plan provincial. Ces chemins n'auront que la moitié de la largeur régulière (demi-chemin). Dès la première année, ils seront défrichés, essouchés, et au besoin, pourvus d'un fossé. La deuxième année, ils seront mis en forme et le fossé complété. La troisième année, les colons seront appelés à terminer les travaux de ces demi-chemins. Nous croyons que si ces modifications étaient consenties par le gouvernement fédéral, dans l'application du plan Gordon, nous pourrions espérer grandement au maintien sur la terre de tous ceux qui veulent actuellement quitter les villes.

3° Nouveau plan provincial de colonisation

a) *Colons par groupes.*

Le plan fédéral du retour à la terre n'a pas donné les résultats qu'on en espérait pour la raison bien simple qu'il exige une contribution de la part des municipalités, lesquelles, vous ne l'ignorez pas, ne sont pas toujours en mesure de faire ces déboursés. Il importe donc d'adopter un plan provincial d'établissement de colons, par groupes, n'exigeant aucune contribution de la part des municipalités. Le coût de ce plan sera défrayé totalement par la province. On procédera par groupes d'environ cinquante colons à la fois, dans autant de régions que nous pourrions ouvrir. Les colons, chefs de famille ou célibataires, se rendront sur les lieux, à leurs frais ou aux frais d'une organisation recevant l'aide du gouvernement provincial. Une colonie ou camp formé de quatre maisonnettes, pour chacun de ces groupes, sera établi et ces maisonnettes

serviront plus tard d'habitations aux colons qui voudront bien s'établir sur ces quatre lots. Les défricheurs seront dirigés par des employés du ministère de la Colonisation. Ils seront accompagnés par des colons experts, et les constructions seront faites selon un plan convenable et sous la direction de charpentiers-menuisiers.

Les colons exécuteront d'abord les travaux de chemins les plus nécessaires. Ils recevront \$1.60 par jour, pendant environ deux mois. Disons que tout colon paiera à même ses gages quelques sous de pension par jour. Puis, ces défricheurs construiront leurs demeures chacun sur son lot, au cours de ces deux mois, tout en continuant à travailler dans les chemins. On réservera \$1 par jour sur les gages de chaque colon, la balance lui sera remise pour acheter ses outils ou ses vêtements. Une prime de \$100 sera accordée pour l'achat du bois et des autres matériaux de construction. Ces maisons seront à peu près identiques et construites d'après un plan déterminé.

Nous espérons qu'avec cette prime de \$100, le colon pourra payer totalement le bois de sa maisonnette ainsi que les autres matériaux. Après deux mois de travail, tel que décrit, il fera venir sa famille à ses frais, c'est-à-dire qu'il pourra faire transporter sa famille et son ménage, à même l'économie de \$1 par jour qui a été prévue et accumulée pendant les deux mois précédents. Prenant possession de sa demeure avec sa famille, le colon, pour subsister, continuera à travailler dans les chemins, à raison de un dollar et soixante sous par jour.

Il est entendu qu'avec le nouveau plan provincial d'établissement, le chemin précédera le colon. De plus, le colon bénéficiera d'une prime spéciale, dite d'établissement; cette prime dite, de "tassage", sera de \$15 l'acre. Elle lui sera accordée jusqu'à concurrence de \$75, payable à raison de \$10 par mois par chèque (basée sur le nombre d'enfants dans chaque famille).

Quand il aura reçu sa prime spéciale d'établissement jusqu'à concurrence de \$75, la prime régulière d'ensemencement lui sera payée et si au cours de l'hiver suivant, quelqu'un d'entre eux est jugé colon nécessaire, il aura droit à la prime additionnelle dont nous avons déjà parlé, laquelle sera accordée à tous les colons déjà établis et jugés nécessaires, et cela, pour la première année.

Dans chacune de ces colonies, un certain nombre de chevaux ainsi que du matériel pourront être fournis par le gouvernement. Le tout demeurera sous la surveillance de l'inspecteur et à la disposition de la colonie, tels que moulin portatif, machine pour les

chemins, charrues, etc. Ces chevaux et ce matériel pourront être vendus, au prix coûtant, aux défricheurs quand ceux-ci seront en mesure de les entretenir et de les utiliser. Entre-temps, ces chevaux et ce matériel serviront aux besoins généraux de chaque colonie naissante.

La deuxième année, chacun de ces colons sera devenu "colon régulier", puis-je ainsi m'exprimer, et il aura droit aux travaux de chemins, aux primes ordinaires, aux graines de semence, à la vente de son bois ainsi qu'à la prime additionnelle si la chose est jugée nécessaire.

Expérience d'un autre plan à tenter

En même temps que nous procéderons à l'établissement de ces différentes colonies, il sera peut-être bon de tenter une autre expérience pour savoir si elle serait plus profitable au colon et si elle donnerait de meilleurs résultats. La voici: le gouvernement essaiera de faire défricher le chemin et de faire bâtir les maisons à ses frais (toutes maisons étant identiques) pour ensuite installer les colons avec leurs familles immédiatement, de sorte qu'ils puissent procéder tout de suite au défrichage de leur lot, tout en bénéficiant de la prime spéciale d'établissement, de la prime régulière d'ensemencement et de la prime additionnelle, si c'est nécessaire. Au cas où cette expérience donnerait des résultats pratiques, nous pourrions l'étendre sur un plus vaste rayon et procéder peut-être avec plus de rapidité à l'installation dans la forêt de ceux qui voudront bien s'y établir.

b) Colons non groupés.

Il y aura toujours des colons qui préféreront s'établir dans des colonies déjà ouvertes, où les chemins sont faits en tout ou en partie. Il nous paraît alors opportun et nécessaire de modifier quelque peu le premier plan d'établissement.

Ces colons aussi se déplaceront à leurs frais ou aux frais d'une organisation ou d'une société de colonisation subventionnée par le gouvernement. Ces sociétés, dans ce cas-ci, comme dans l'autre, recevront pour tout colon un maximum de \$75, somme qui servira à payer le transport des familles.

Chacun recevra une prime de \$100 pour défrayer le coût de son habitation, élevée selon un plan déterminé. Ce colon isolé aura

droit comme les premiers à la prime dite d'établissement, de tassage (cinq acres à \$15 l'acre payable par chèques, à raison de \$10 par mois). Comme tous ceux établis selon le premier plan, il aura droit aussi à sa prime régulière de défrichement, et si plus tard dans l'année, il est jugé nécessaire, on lui accordera comme aux autres la prime additionnelle, c'est-à-dire qu'il sera payé tant par mois, selon le nombre de personnes qui dépendent de lui, pour un travail exécuté sur son lot sous la surveillance de l'inspecteur. La deuxième année, il devient un colon régulier. Comme tel, il bénéficiera des mêmes avantages, c'est-à-dire qu'il aura part aux travaux de chemins, aux primes ordinaires et même additionnelles d'aide aux colons, si c'est nécessaire, et cela, tous les ans.

Lots de support patentés

On appelle communément lot de support, un second lot que possède le colon et qui lui sert, soit de pâturage, soit de terre à bois, ou encore qu'il destine à ses enfants. La loi autorise l'octroi de ces lots supplémentaires dans certains cas. Lorsqu'il s'agit de lots de support patentés, les propriétaires s'ils le veulent, peuvent les donner à leurs fils ou les vendre à de nouveaux colons. Ces derniers à condition d'aller y demeurer et par conséquent d'y construire leur habitation, pourront recevoir la prime de construction de \$100, la prime spéciale d'établissement, les primes régulières ainsi que la prime additionnelle d'aide aux colons, pourvu qu'ils consentent à ce que les lettres patentes soient annulées, afin que le lot retombe dans la catégorie des lots qui sont sous billet de location. D'une pierre on ferait deux coups: en comblant dans les rangs, les vides qui sont au détriment des colons résidents, on simplifierait la question des écoles et de l'entretien des chemins.

Primes de jardinage accordées aux femmes de colons

Nous accorderons aux femmes des colons qui, la première, la deuxième et la troisième année de leur établissement, feront de grands jardins, une prime variant de \$5 à \$10, pour les encourager à faire produire immédiatement une partie de la terre. A partir de la deuxième année, avec l'entente que les femmes des colons bénéficieront d'une distribution de graines de semence pour leurs jardins, le département emploiera une certaine somme pour l'achat d'engrais chimiques.

Service d'agronomie

Pour que le nouveau défricheur soit en état de vivre de sa terre dans le plus bref délai possible, il est essentiel de lui enseigner à tirer rapidement le meilleur parti de la situation dans laquelle il se trouve. Cela est surtout vrai de ceux qui n'ont jamais vécu en pays de colonisation, de ceux qui débutent dans le métier de colon et qui parfois n'ont d'autre connaissance que celle de manier la hache. Il faut savoir semer, jardiner, engraisser une terre et que d'autres choses encore. Dans bien des cas, ils ont tout à apprendre ou, du moins, beaucoup à apprendre. Ce serait assurément gagner du temps que d'avoir des instructeurs sous la direction du service d'agronomie, appliqué aux régions des terres neuves. Point très important selon moi.

Nous organiserons donc, au ministère de la Colonisation, un service d'agronomes destiné à guider les colons actuellement installés ainsi que ceux qui s'établiront au cours des années prochaines. Dans certaines régions, nous utiliserons les services d'agronomes spécialisés ou devant l'être. Nous devons en outre, dans certains cas, retenir les services d'instructeurs qui seront toujours à la disposition des colons, les renseignant chaque fois avec bienveillance et profit.

Nous espérons beaucoup de ce service et nous croyons qu'une telle initiative sera jugée applicable et avantageuse dans les différentes régions de colonisation.

Exemple du fonctionnement du nouveau plan provincial de colonisation (Colons par groupes)

Avant de passer au plan d'établissement des cultivateurs sur les terres libres, je voudrais donner un exemple du fonctionnement du nouveau plan provincial de colonisation, tel que je le conçois (colons par groupes).

Il y a quelques jours, le personnel du ministère de l'Agriculture a décidé, avec l'approbation de l'honorable monsieur Adélar Godbout, que la part du traitement, versée chaque année par ses fonctionnaires à la société de Saint-Vincent de Paul, serait employée pour la fondation d'une paroisse de colonisation, dans le canton de Villemontel, en Abitibi. Cette organisation admirable jouera le rôle important d'aide aux colons. On a l'intention de choisir dans les comtés de Bellechasse et de Montmagny, tous ceux qui voudront bien aller s'établir dans cette nouvelle

paroisse. Avec notre nouveau plan, l'organisation transportera les colons dans l'Abitibi à ses frais, lesquels lui seront remboursés par le gouvernement. Les techniciens du gouvernement provincial destinés à diriger leur installation les recevront dans le canton de Villemontel. Quatre maisonnettes seront bâties pour les abriter jusqu'à ce que leurs maisons soient prêtes à recevoir leurs familles et ces quatre premières habitations serviront, plus tard, de demeures aux quatre colons qui détiendront les quatre lots de colonisation sur lesquels elles seront bâties. Il est entendu que ces quatre derniers n'auront pas de primes de construction. Les colons travailleront au défrichement et à l'essouchement de leurs chemins à \$1.60 par jour payée par le gouvernement. Environ quarante sous par jour leur seront retenus pour la pension. Ils travailleront pendant deux mois. Une partie de cet argent leur sera retenue pour l'achat de vêtements, d'instruments ou tous autres besoins. Une réserve de \$1 par jour sera placée au crédit de chaque colon. Pendant ces deux mois les colons trouveront le temps de bâtir chacun sa maison et le gouvernement leur fournira une prime de \$100 pour le bois et le matériel nécessaires à la construction. Au bout de deux mois environ, avec la réserve à leur crédit, chacun pourra faire venir sa famille à ses frais. Le colon alors demeurant avec sa famille continuera à travailler dans le chemin à \$1.60 par jour et procédera à son premier défrichement. Il aura droit à une prime spéciale dite d'établissement de \$15 pour chaque acre de tassage. Cette prime sera de \$75, payable à raison de \$10 par mois, chaque chèque (basée sur le nombre d'enfants). A la fin de l'été, il aura droit à sa prime régulière d'ensemencement qui sera de \$10 l'acre jusqu'à concurrence de cinq acres. Au cours du premier hiver, ceux qui seront jugés nécessaires auront droit à la prime additionnelle d'aide aux colons, laquelle sera payée tant par mois (prime aussi basée sur le nombre d'enfants).

L'année suivante, chacun sera devenu un colon régulier et il aura droit aux travaux de chemin, aux primes ordinaires de défrichement, aux graines de semence, à la vente de son bois et aussi la prime additionnelle d'aide aux colons nécessaires, si malgré tout il est jugé tel.

Il y aura des chevaux et des outils à la disposition de la colonie pour le travail nécessaire de défrichement des chemins, et ces chevaux et ces outils resteront à la disposition de la colonie sous la surveillance des employés du gouvernement. Plus tard, quand les colons pourront nourrir eux-mêmes ces animaux, ils

leur seront vendus à bon compte. Entre temps, l'organisation formée du personnel du ministère de l'Agriculture pourra les surveiller, subvenir à plusieurs de leurs besoins, leur envoyer des vêtements et voir à leur organisation générale.

Je tenais à citer cet exemple pour montrer le fonctionnement du nouveau plan provincial d'établissement. Nous procéderons ainsi chaque fois que nous pourrons trouver un groupe assez important de colons. Ce mode pratique nous permettra, croyons-nous, de servir d'une façon efficace les intérêts de la colonisation.

4° Plan provincial d'établissement des cultivateurs sur les terres libres

a) *Fils de cultivateurs.*

Au mois de juin, 1933, il a été décidé de tenter une expérience en encourageant l'établissement des fils de cultivateurs sur les terres libres. Cette expérience consistait à donner un octroi de \$300 à raison de \$100 par année, pendant trois ans, à tout cultivateur qui placerait un de ses fils sur une terre libre, de façon à constituer un nouvel établissement agricole dans les centres organisés. Ce plan a fonctionné admirablement et déjà cette année il a été annoncé que 832 fils de cultivateurs ont été installés ainsi et que chacun d'eux a touché \$100. Cette expérience a donné des résultats tangibles, puisque les demandes continuent à affluer. En effet, le nombre limité de dix par comté dès la première année, a été porté par la suite à vingt, devant les demandes toujours croissantes. Nous avons l'intention d'encourager ce mouvement et de supprimer la limite de vingt par comté, afin de pouvoir partout, dans la province, établir tous les fils de cultivateurs qui voudront bien se conformer aux règlements de cette loi. Les demandes sont encore plus nombreuses cette année que l'an passé et nous avons l'intention de les satisfaire toutes, sans restriction, toujours à la condition que les règlements soient observés. Donc, une somme de \$300 à raison de \$100 par année, pendant trois ans, sera accordée à tout cultivateur de la province de Québec qui voudra bien établir son fils sur une terre libre dans les centres organisés. Nous espérons ainsi consolider définitivement tous ces nouveaux établissements agricoles. La limite de vingt par comté étant supprimée, tous les cultivateurs, désirant établir leurs fils dans un centre organisé sur une terre défrichée, libre ou à moitié cultivée, pourront donc bénéficier de ces subsides.

b) *Établissement sur des terres libres de ceux qui n'ont pas de parents, de ceux qui sont pères de famille et qui vivent dans les villages, dans les villes, et de ceux dont les parents ne sont pas des cultivateurs ou de ceux qui ne peuvent être aidés par leur père.*

Nous avons décidé d'étendre les cadres de la loi. Il y a des jeunes gens dont les parents sont décédés et qui feront d'excellents cultivateurs; il y a des jeunes gens dont les parents sont cultivateurs, mais pauvres et incapables d'aider leurs enfants à s'établir; il y en a d'autres dont les parents ne sont pas cultivateurs ou sont des chefs de famille résidant dans les villages ou dans les villes et qui ne peuvent pas s'établir comme le font les fils de cultivateurs déjà mentionnés. A ceux-là, que leurs parents soient décédés ou pauvres et incapables de leur aider à s'établir, ou ne soient pas des cultivateurs et en outre aux chefs de familles demeurant dans les villages ou dans les villes, nous avons l'intention d'accorder aussi un octroi de \$300 à raison de \$100 par année pendant trois ans.

Parce que cette nouvelle catégorie de sujets ne dispose pas de la somme nécessaire à l'achat d'une terre, comme les fils de cultivateurs déjà mentionnés, nous leur fournirons les moyens de posséder des terres libres. Un nouveau service dans notre département sera créé immédiatement et sa fonction sera de localiser ces terres, de s'aboucher avec les propriétaires de ces fermes libres qui actuellement ne les cultivent pas, et de faciliter la passation de contrats de vente à certaines conditions entre les propriétaires et ceux qui veulent s'établir. Le paiement aux propriétaires sera fait par annuités plus ou moins élevées, selon la valeur de la terre, et tous les ans, le nouveau cultivateur, établi de cette façon, paiera un intérêt sur l'argent dû et un fonds d'amortissement, de manière à ce qu'après un certain nombre d'années, il soit totalement propriétaire de la terre. La somme de \$300 que nous lui donnerons à raison de \$100 par année aidera ce nouveau cultivateur à payer son annuité et il pourra trouver la différence dans la vente des produits de la ferme. Pour s'établir sur sa terre parce qu'il n'est pas riche et qu'il n'a pas de père susceptible de l'aider, le gouvernement a l'intention de lui porter secours indirectement lors de son installation. Voici comment: il lui sera fait un prêt ne dépassant pas \$500. Ce montant lui sera accordé, afin de lui permettre de s'acheter le matériel roulant. Le prêt devra représenter les deux-tiers du coût de son roulant. Le prêt se fera

sans intérêt et sera remboursable à raison de \$100 par année, à partir de la troisième année de l'établissement. Le gouvernement ne prêtera pas directement au cultivateur ainsi établi, mais il chargera la société de colonisation générale ou locale, ou toute autre organisation qu'il désignera, de faire ce prêt, de surveiller l'emploi de cet argent et de retirer le remboursement de la somme, selon les conditions qui seront imposées au nouveau cultivateur. Le nouveau propriétaire établi sera engagé vis-à-vis la société générale ou locale ou l'organisation chargée de lui faire ce prêt, et cette société de colonisation générale ou locale ou cette organisation chargée de faire le prêt devra elle-même répondre au gouvernement du bon usage de l'argent et du remboursement qui sera fait tous les ans, à partir de la troisième année.

L'acheteur, s'il ne remplit pas les conditions exigées, pourra, de par le contrat qu'il aura signé, être remplacé par un autre cultivateur ayant accepté de s'y conformer. Par conséquent, le propriétaire de la terre aura toujours la garantie que le paiement de son annuité sera fait et le gouvernement sera sûr d'être remboursé de son argent, c'est-à-dire des \$100 par année, à partir de la troisième année. Ces nouveaux cultivateurs auront droit au titre définitif de possession de leurs terres qu'après avoir rempli pendant cinq ans les conditions du contrat de vente et qu'après avoir remboursé le prêt concernant l'achat du roulant.

Ces nouveaux fermiers établis, venant des villes, des villages, ou fils de cultivateurs pauvres et incapables d'établir leurs fils seront traités d'une façon équitable, puisqu'on leur accordera une aide spéciale pour l'achat d'un matériel roulant, mais comme ils seront obligés de rembourser ce prêt qui sera fait sans intérêt, ils ne seront pas traités différemment des fils de cultivateurs qui achètent directement leurs terres et dont les pères se portent garants du paiement des dettes.

Le cultivateur ainsi établi ne sera pas toutefois propriétaire définitif de sa ferme ni de son matériel tant que subsistera sa dette envers la société de colonisation ou envers toute autre organisation désignée, et s'il ne fait pas honneur à sa signature, il pourra toujours être remplacé par un autre mieux qualifié.

Le service spécial, institué à ces fins au ministère, jouera le rôle d'intermédiaire entre tout vendeur et tout acheteur de cette dernière catégorie, contrôlera les conditions de vente, lesquelles seront, comme je l'ai dit, à base d'annuités comportant le paiement de l'intérêt et du fonds d'amortissement. L'octroi régulier de \$300 à raison de \$100 par année sera une partie de la garantie du ven-

deur. Si ce cultivateur n'améliore pas sa ferme, se montre inapte à l'agriculture, il sera possible, grâce au nouveau mode, de le remplacer par un autre plus habile, mais qui relève de la même catégorie, et sans que le créancier puisse y faire des objections.

Nous comptons beaucoup sur ce système, parce que le propriétaire d'une terre libre y pourra trouver son compte, étant donné que sa ferme ne lui donne pas aujourd'hui de rendement, parce que les habitations et les bâtiments, n'étant pas entretenus, se détériorent rapidement, enfin parce que l'absence d'ensemencement, de rotation et d'engrais expose cette terre à perdre peu à peu sa fertilité, jusqu'à devenir presque stérile.

Je ne doute pas qu'un grand nombre de propriétaires actuels seront heureux de céder leurs propriétés à ces conditions, surtout si les acheteurs offrent la garantie morale que les fermes seront améliorées, les habitations et les bâtisses entretenues.

Nous croyons pouvoir ainsi par l'aide aux fils de cultivateurs, par l'aide aux autres cultivateurs qui voudront s'établir selon ce régime, réussir à repeupler les vieilles paroisses avec un montant qui ne dépassera certainement pas celui que nous dépensons pour l'installation des colons dans les régions de colonisation. Nous sommes certains qu'avec l'aide des agronomes, ces nouveaux cultivateurs pourront réussir et que dans beaucoup de cas ils pourront donner l'exemple d'une bonne culture dans leur localité respective et souvent dissiper le préjugé, si commun, qu'il faut avoir beaucoup de capital pour s'établir et réussir sur une ferme.

Le repeuplement des vieilles paroisses ne manquera pas de contribuer considérablement à l'amélioration générale des affaires.

Chemins, routes et ponts

Au début de nos remarques, nous avons déjà parlé des travaux de chemins devant être exécutés sans retard. Nous avons dit aussi qu'à l'avenir le chemin devra précéder, autant que possible, le colon.

Nous espérons pouvoir réaliser ces deux points assez rapidement; en effet que vaut la meilleure terre, cultivée par le plus habile des agriculteurs si elle est d'accès impossible et que les produits n'en peuvent être transportés? Après le colon, après la terre, c'est le chemin, la route et le pont qui s'imposent par leur importance économique. Les voies de communication sont d'une nécessité première à la colonisation; à tel point qu'un grand colo-

nisateur français-disait un jour que la colonisation se résumait pour la part de l'État, à une question de travaux publics.

Pour rejoindre actuellement tous nos colons, il y aurait un nombre considérable de milles de chemins et de routes soit à ébaucher, soit à mettre en forme et à compléter. En 1930-31, 1931-32, 1932-33, nous avons placé 10,793 familles ou célibataires sur des terres. L'année en cours nous réserve également des surprises sur le nombre des établissements nouveaux. Nous voulons donner à notre plan d'action toute l'envergure qu'il nécessite.

Classification des terres

La classification est faite par le lieutenant-gouverneur en conseil. L'article 27 du chapitre 43 se lit comme suit:

"Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire une classification des terres publiques de la manière suivante:

- " 1. Les terres propres à la culture;
- " 2. Les terres d'exploitation forestière."

Comme question de fait, c'est le lieutenant-gouverneur qui ratifie la classification faite par le service Forestier de la province, sous l'autorité du ministre des Terres et Forêts.

Comme c'est le ministre de la Colonisation qui a la responsabilité de l'établissement des colons, logiquement, c'est sous son autorité que la classification devrait être faite avant d'être acceptée officiellement par le lieutenant-gouverneur en conseil, et plus spécialement lorsqu'il s'agit de la classification de terrains déjà lotis.

Il serait désirable que le ministre de la Colonisation fût également autorisé à refaire, dans les endroits où il le juge à propos, les anciennes classifications et, cela, sous la direction des chefs de district. Il va de soi que le budget destiné à cette fin au département des Terres et Forêts devrait aller à l'avenir au ministère de la Colonisation.

Dans les endroits montagneux, comme dans le nord de Montréal, il est essentiel d'appliquer des règles plus souples qu'ailleurs dans le classement des lots propres à la colonisation. Donc la classification sera faite par un service spécial et sous l'autorité du ministre de la Colonisation.

Sociétés de colonisation

Avec la bienveillante autorisation de l'Ordinaire, une société de colonisation devrait être formée dans chaque diocèse de la pro-

vince afin de collaborer avec le ministère de la Colonisation. Le rôle des sociétés est déterminé par l'article 3, du chapitre 75, des S. R. Q., 1925. Je crois que leur mission devrait consister: *a*) à recruter les éléments les plus aptes à réussir sur la terre; *b*) à soutenir ces colons dans le vaste champ qui relève "de l'initiative familiale, de la coopération intelligente et de la charité organisée." (Monseigneur Courchesne). Pour donner aux sociétés une ramification qui couvrirait tout un diocèse, les règlements devraient comporter que dans chaque paroisse il existât *ipso facto* un comité paroissial de colonisation qui serait composé du curé, du maire et du président de la commission scolaire. Ce comité local ou paroissial de colonisation pourrait en plus de travailler au recrutement des colons, contribuer comme nous l'avons dit tout à l'heure, à l'établissement des fils de cultivateurs qui n'ont pas l'aide de leurs parents. Selon moi, ces comités paroissiaux joueraient un grand rôle sous la surveillance du comité général diocésain et la raison pour laquelle nous demandons qu'un comité local soit composé du curé, du maire et du président de la commission scolaire, c'est que ces divers comités pourraient se mettre immédiatement à l'œuvre, ce qui assurerait l'efficacité de notre plan d'action.

Les conditions sont si difficiles aujourd'hui que nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Nous aiderons ces diverses sociétés à fonctionner et, en retour, elles nous seront d'une très grande utilité. Ces sociétés nous aideraient surtout dans le recrutement des colons et des nouveaux cultivateurs. Il y a des diocèses ruraux où, paraît-il, il se trouve dix fois plus de monde à placer qu'il reste de terres à offrir. La loi nous permet de mettre à la disposition de la société de colonisation un canton ou une partie de canton dans une région de colonisation.

Si dans un diocèse, pour illustrer ma pensée, il y a plusieurs milliers de jeunes gens à placer, et que dans ce diocèse notre enquête nous révèle que nous pourrions difficilement en établir plus de quelques centaines, qu'allons-nous faire des autres? Nous offrons la solution suivante. Nous mettrons un canton ou plus à la disposition de cette société dans une région de colonisation choisie. Les sociétés feront un bon recrutement et nous enverrons ces jeunes gens; nous les grouperons et nous les aiderons dans leurs nouveaux établissements. La société prendra la responsabilité de les bien choisir et nous prendrons celle de les bien établir. Le rôle de la société ne doit pas être fini lorsqu'elle a fait son recrutement. Elle se doit de conserver le contact, de continuer sa propagande, de ramasser des "provisions" pour ainsi dire, dans le diocèse et

elle peut soutenir les colons dans le vaste champ qui ne relève pas de l'État, mais qui incombe à la charité privée. Rappelons les paroles pleines de bon sens que Mgr Courchesne écrivait à ses prêtres, l'an dernier:—

“ Il faudrait revenir à ces bons procédés et réagir contre la “ tendance des particuliers à recourir à l'État, dont les interventions, en ces matières, ne doivent être qu'exceptionnelles. On “ sortirait l'État de ses attributions en le poussant à perdre de “ vue les mesures destinées à promouvoir le bien commun, pour “ lui imposer des tâches qui doivent relever de l'initiative familiale, de la coopération intelligente et de la charité organisée. “ Beaucoup estiment que les mœurs d'après-guerre, et de la crise “ actuelle, nous ont entraînés fort loin de la voie normale.”

Le contact entre ces sociétés et le département pourrait être opéré par un missionnaire colonisateur qui aurait son bureau à l'Hôtel du Gouvernement.

Amendements nécessaires à quelques lois

Il y a quelques lois qui devraient être amendées dès la prochaine session, afin de les rendre plus conformes aux nécessités de l'heure et aux exigences de la colonisation.

a) Le quatrième paragraphe de l'article 28 du chapitre 44 des S. R. Q., 1925, qui autorise une réserve spéciale de huit acres sur chaque lot de colon, devrait être amendé de telle façon que la réserve soit portée à vingt acres.

b) L'article 2 du chapitre 41 du statut Georges V, qui permet au ministère de racheter les terres vendues pour taxes municipales ou autrement “pourvu que le montant de l'acquisition n'excède pas dans chaque cas la somme de cent dollars ou cinq dollars l'arpent”. Toutes les terres ayant une valeur de \$100 ou moins ayant été rachetées, il y aurait lieu de porter le montant maximum à \$300.

c) Le chapitre 20 du statut 24 George V, permet au lieutenant-gouverneur en conseil d'échanger, lorsque les besoins de la colonisation l'exigent, des terres détenues par lettres-patentes ou pour licence de coupe. Nous allons, sans retard, nous mettre en communication avec les intéressés afin d'obtenir les territoires que nous jugeons indispensables à notre mouvement de colonisation et de retour à la terre. Si, pour une raison ou pour une autre, les négociations devaient traîner en longueur et retarder nos activités,

nous verrons si, à défaut d'entente, il n'y aurait pas lieu de recourir à l'expropriation; nous verrons même, si c'est possible, à légiférer à ce sujet, à faire adopter une loi permettant au ministère, dans certains cas précis, de prendre possession de ces territoires, sauf à établir par la suite la valeur de la propriété et à déterminer les bases de la transaction, suivant des formes déjà prévues par la législation lorsqu'il s'agit de terrains nécessaires à la construction de chemins de fer ou autres voies.

Où coloniser?

L'élément essentiel à la colonisation, après l'homme, c'est la terre. Un plan de colonisation, pour donner des résultats pratiques et répondre aux exigences d'une population paysanne, pleine d'une vitalité débordante, doit nécessairement s'étendre à tous les endroits où le sol justifie la fondation d'une paroisse et où des familles peuvent vivre honorablement.

Donc, nous coloniserons partout, depuis Gaspé jusqu'au Témiscamingue-Abitibi, de façon à utiliser, dans tous les endroits où elles se trouvent, les bonnes terres que nous possédons ou que nous pourrions acquérir. Nous pratiquerons la colonisation "de proche en proche", suivant l'expression consacrée, chaque fois que les circonstances le permettront. Nous ferons de la colonisation excentrique chaque fois qu'il y aura avantage à le faire.

1° Terres de la Couronne. Nous avons déjà un grand nombre de lots à notre disposition qui proviennent des terres de la Couronne. A brève échéance, nous pouvons avoir environ 2487 lots de plus, à part les échanges en voie de se terminer.

2° Terres d'échange. De notre ancien système seigneurial, il reste quelques vestiges qu'il convient de faire disparaître, là du moins où les intérêts de la colonisation l'exigent. Que ce soit par voie d'échange, de rachat ou même d'expropriation forcée si nécessaire, certaines seigneuries doivent redevenir propriété publique. Dans Témiscouata, dans Rimouski, dans Gaspé et dans Charlevoix, certaines seigneuries sont un obstacle au développement de nos paroisses et à l'expansion de notre colonisation. Cet état de choses ne devrait pas durer plus longtemps.

3° Terres libres. Une enquête actuellement en cours nous dira bientôt le nombre de terres libres qu'il y a dans notre pro-

vince. En élaborant une politique qui permettra à nos gens de cultiver ces terres, nous aiderons nos paroisses à refaire leurs cadres ébranlés par la crise et nous tirerons un parti immédiat des chemins, des routes, des ponts, des écoles et des églises qui existent actuellement.

4° *Savanes*. Dans certaines parties de la province, il existe des savanes dont l'État peut seul entreprendre le drainage. Des essais heureux ont déjà été faits sous la direction technique du ministère de l'Agriculture. Une étroite collaboration entre les deux ministères pourrait donner d'excellents résultats et cette collaboration devrait bientôt être un fait accompli.

5° *Réserves indiennes*. Il existe également dans la Gatineau et le Témiscamingue des réserves qui appartiennent aux sauvages, dont le sol est particulièrement propre à la culture, qui sont inutilisées au point de vue agricole et qu'il y aurait lieu d'échanger dans l'intérêt bien compris des colons et des sauvages. Des négociations sont déjà entamées avec Ottawa à ce sujet et devront être poursuivies activement.

Grands travaux de communication avec les nouvelles régions de colonisation

Les échanges projetés et avec la modification possible de la *Loi des échanges*, tel que nous venons de l'expliquer, si nous obtenons des régions nouvelles pour la colonisation, il serait sans doute nécessaire d'exécuter certains grands travaux de chemins qui uniraient ces nouvelles régions aux grands chemins déjà existants et qui traverseraient ces nouvelles régions. Par exemple, ces travaux réuniraient des centres de culture importants avec les nouvelles régions colonisables, avec les territoires de savane qui pourraient être égouttés, avec les terres des seigneuries nouvellement acquises. Ces travaux coûteraient cher, mais ils sont absolument nécessaires si on veut ouvrir rapidement, et, dans des endroits bien situés, de belles régions de colonisation qui nous permettraient de pratiquer le système de colonisation de "proche en proche" tel qu'on nous le demande de partout. D'autres travaux aussi importants sont nécessaires pour relier les colonies actuelles susceptibles de prospérer ou de recevoir de nouveaux colons, avec les centres déjà organisés de culture. Peut-être que dans certains cas, à cause du coût de ces travaux ou du coût de ces

achats ou de ces expropriations, nous pourrions vendre les nouveaux lots un peu plus cher aux nombreux colons qui les demanderont, parce que ces lots seront bien situés et offriront de grands avantages. Nous avons confiance dans le défrichement de ces régions aussi bien que dans la confection de certains chemins qui assureront la prospérité de ces belles colonies.

Réduction de taux de chemins de fer

(Pour le transport des colons, des membres de leur famille et de leurs effets)

Dernièrement, les représentants des chemins de fer du Pacifique Canadien et du Canadien National, ainsi que moi-même, nous nous sommes réunis pour discuter la réduction des taux de transport, afin de faciliter le nouveau plan de colonisation. Les représentants du Pacifique Canadien et du Canadien National, après avoir jugé les raisons que nous leur avons données, ont généreusement offert de faire bénéficier le colon d'une nouvelle diminution de taux, c'est-à-dire que le colon, à partir d'aujourd'hui, bénéficiera d'une réduction de 50%. Avant aujourd'hui, les compagnies de chemin de fer avaient déjà accordé au colon et aux membres de sa famille une certaine réduction, et avec ce qu'elles ont bien voulu faire ces jours derniers, pour le transport du colon, celui des membres de sa famille ainsi que de ses effets, il bénéficiera d'une nouvelle réduction de 25% du taux qui existait déjà en sa faveur. En d'autres termes et pour donner un exemple: de Montréal à Rouyn via North Bay, le prix d'un billet ordinaire étant de \$19.50, le billet du colon d'hier coûtait \$12.50, tandis que le nouveau billet après la réduction qui vient d'être faite par les deux compagnies, sera de \$9.35. Ainsi de Montréal à Angliers via Mattawa, le billet ordinaire est de \$14.25, le billet du colon d'hier était de \$10.20, et à partir d'aujourd'hui il coûtera \$7.40. C'est dire que nos deux compagnies de chemin de fer offrent à tous ceux qui bénéficieront du plan d'établissement des cultivateurs sur les fermes libres et dans les champs de colonisation, une réduction exacte de 50% pour son transport, celui des membres de sa famille et une réduction de 50% pour le transport du ménage. Il nous faut remercier les autorités de ces compagnies d'avoir ainsi compris l'importance du nouveau mouvement et de nous avoir donné si généreusement leur coopération et leur aide efficace. Car, pour rappeler une parole chère à feu Jean Prévost, ancien ministre de la Colonisation, "L'économiste

français Leroy Beaulieu a dit: "La locomotive est le véhicule de la civilisation". "Dans la province de Québec, la locomotive est et doit être le véhicule de la colonisation" pourvu qu'elle ne soit pas trop coûteuse, ajouterai-je.

En date du 13 octobre, 1934, les autorités du Pacifique Canadien et du Canadien National m'écrivaient ce qui suit:

"Honorable Irénée Vautrin,
Ministre de la Colonisation,
Québec.

"Après consultation avec les membres de nos exécutifs, nous avons été autorisés à vous informer que la diminution des taux récemment accordés aux bénéficiaires du plan fédéral sera aussi accordée aux colons qui bénéficieront du nouveau plan provincial de colonisation que vous projetez.

"1.725 cents par mille pour grandes personnes, une réduction proportionnelle pour enfants, et 50% du taux régulier pour les effets des colons.

"Ces taux réduits sont justifiés, nous croyons, par le désir que nous avons de contribuer à augmenter notre population rurale.

"Signé: Dr Black,
pour
le Canadien National.

M. McAllister,
pour
le Pacifique Canadien".

Vous voyez, Messieurs, que nos compagnies de chemin de fer nous ont compris et coopèrent avec nous.

Encouragement pour la construction de moulins à bois dans les nouvelles colonies

Nous nous rendons compte qu'il est absolument nécessaire, surtout dans certaines régions, d'encourager la construction de moulins à bois qui seront d'une grande utilité dans ces différentes régions, et pour cela, nous devons aider d'une manière efficace ceux qui voudront bien s'établir.

Cultivateurs menacés de perdre leurs terres

Il y a un certain nombre de cultivateurs dans la Province qui ne sont pas dépossédés de leurs fermes mais qui sont à veille de l'être.

Au cours de ce congrès, nous voulons vous soumettre cette question, espérant recevoir vos suggestions, afin, si possible, d'aider ces pères de familles qui, à cause de la situation économique actuelle, sont menacés de perdre leur bien et de quitter nos campagnes. Nous serions très heureux de connaître toute votre pensée, à ce sujet, afin de pouvoir agir, si nécessaire, conformément aux intérêts de cette classe importante de notre population rurale.

Participation du fédéral au coût de ce nouveau plan

Voici maintenant l'article le plus important peut-être de notre programme:

Il est entendu que nous ne demanderons pas aux municipalités de contribuer au coût de ce nouveau plan provincial, d'abord parce qu'elles se plaignent toutes du peu de revenus qu'elles ont pour faire face à leurs obligations et ensuite parce qu'elles doivent supporter les charges du secours direct. Devons-nous nous tourner du côté du gouvernement fédéral et lui demander de considérer ce mouvement de colonisation et de retour à la terre comme un mouvement national et d'y participer? Je le crois. Nous avons vu que le gouvernement fédéral a participé au coût du règlement de plusieurs questions dans certaines autres provinces, parce qu'il s'y croit obligé, à cause de l'importance nationale de ces questions. Par exemple, nous voyons que le gouvernement fédéral bientôt, non seulement contribuera mais paiera le coût du transport et de l'installation des 40,000 victimes du sud d'une province qui ont été affectées par la sécheresse. Le coût de ces transports sera énorme, mais comme il est considéré d'importance nationale, le gouvernement fédéral n'hésitera peut-être pas à payer la totalité de cette dépense. Cette question du retour à la terre et du nouveau mouvement de colonisation non limité à ceux qui reçoivent du secours direct est aussi un mouvement national qui devrait recevoir la considération et l'appui du gouvernement fédéral. Réussirons-nous? Nous l'espérons. Toutefois, nous sommes justifiables de faire les démarches voulues, afin de grouper autour de nous toutes les énergies qui pourraient contribuer au succès de cette cause qui nous est particulièrement chère dans Québec. Nous demandons donc à tous ceux qui peuvent exercer une certaine influence de ce côté de nous aider et nous les remercions d'avance pour tout ce qu'ils feront dans ce sens.

Il s'agirait d'obtenir que le gouvernement fédéral contribuât à l'établissement de ceux qui bénéficieront du plan provincial

nouveau comme il contribue actuellement à l'établissement de ceux qui bénéficient du plan fédéral (Gordon).

Les compagnies forestières et l'achat du bois coupé par les colons

Il y a longtemps que l'on a émis l'idée qu'une coopérative d'achat devrait être formée par nos manufacturiers de papier ou par les compagnies forestières pour acheter tout le bois des colons. Cette question devrait être reprise, afin de savoir s'il ne serait pas possible que les manufacturiers et les marchands de bois, qui se disent non hostiles aux colons, s'entendissent avec le gouvernement provincial pour acheter le bois des colons à un prix raisonnable, c'est-à-dire au prix du marché. Il y a plusieurs manières de réaliser ce mode d'achat et de vente, mais je crois que par une convention bien arrêtée, nous pourrions procéder de façon à servir les intérêts et des marchands de bois et des colons.

Conclusion

Voilà, Messieurs, un plan provincial de colonisation et un plan provincial d'établissement de cultivateurs sur les terres libres tels que je les ai conçus à la suite de ma randonnée à travers la Province et après avoir recueilli sur place les renseignements nécessaires, contrôlés, du reste, par les employés et les techniciens de mon ministère.

Une conclusion s'impose.

Me permettra-t-on de croire que ce plan de reconstruction économique, par la colonisation, et plus tard par l'agriculture, s'adapte à nos besoins actuels et reste susceptible de donner des résultats tangibles? Je ne vous l'impose pas ce plan. Je vous l'ai exposé. Il vous appartient d'en venir à une solution raisonnable.

Vous êtes réunis ici pour nous éclairer, pour nous offrir votre collaboration selon votre expérience, selon votre connaissance des hommes et des choses. Je ne crois pas m'être payé de phrases creuses et de mots inutiles. Ce plan n'est pas parfait; il reste sujet à des modifications importantes. Il peut souffrir des changements sans être affaibli dans son principe même. Vous êtes libre de l'approuver ou de le rejeter, mais il est de votre devoir de nous en donner les raisons et de nous soumettre à votre tour un mode plus pratique.

Votre opinion sur une question aussi importante, et de laquelle dépend le salut du peuple, nous serait d'une grande aide.

“Le problème de la terre touche aux racines mêmes de la vie”, disait l’an dernier, Mgr Courchesne, de Rimouski. C’est pourquoi nous réclamons la collaboration et les lumières de tous ceux qui, en cette Province, exercent une certaine influence. Le moment est grave. Nous sommes arrivés à ce tournant de l’histoire où nous devons reprendre la tâche que nos pères avaient commencée. Mais n’allons point nous faire d’illusions. Laissez-moi répéter les paroles sages de l’abbé Honorius Bois, qui disait: “La colonisation pour être profitable et effective ne comporte pas nécessairement et rien que la destruction de la forêt; son but ultime est la mise en valeur d’un domaine rural susceptible d’assurer la vie de l’habitant et de sa famille.”

En effet, il faut procéder avec méthode à l’établissement de nouveaux colons, et à l’aide d’un plan d’ensemble défini, chercher à lui donner le plus d’envergure possible. De la même façon et pour les mêmes raisons, le gouvernement, par le ministère de la Colonisation, consent à accorder des subsides ou des octrois spéciaux qui rendront possible l’établissement, sans trop de frais, de milliers de cultivateurs qui ne peuvent être placés par leurs pères, aider encore des milliers de cultivateurs qui ne peuvent plus espérer aucun secours, un grand nombre aussi de cultivateurs mariés qui ne possèdent pas de ferme et enfin plusieurs chefs de famille dépossédés de leurs terres.

“La terre a fait jusqu’ici notre force et elle demeure notre grand espoir.” C’est par elle que le peuple canadien assurera son avenir. Nous sommes un peuple essentiellement agricole par vocation disaient en 1932, Nos Seigneurs les Évêques.

Saurons-nous profiter des leçons du passé? L’heure est venue pour nous de provoquer un mouvement intense de colonisation. Le peuple, après avoir reconnu ses erreurs, veut reprendre le chemin des campagnes. Nous lui en fournirons généreusement les moyens. La poussée active, droite et haute vers les terres neuves inoccupées, nous la donnerons; l’élan vers une renaissance nationale, nous le provoquerons aussi et avec d’autant plus de force que nous avons la certitude de travailler à l’amélioration totale de l’individu. Nous ne négligerons rien pour garder notre population chez nous, pour agrandir et fortifier le domaine des nôtres qui puisent leur force dans le sol, dont la richesse seule nous assure leur survivance.

Notre population et notre Province ont besoin de reconquérir la terre. Pénétrons-nous bien de cette idée que non seulement il va falloir repeupler les bonnes terres de nos vieilles paroisses mais

qu'il va falloir aussi créer de nouveaux établissements, qu'il va falloir ouvrir devant une jeunesse vaillante, qui n'a pas encore accepté de mourir, les vastes forêts qui assureront son avenir. Tous, tant que nous sommes, nous avons un devoir sacré à remplir et parce que nous ne serons jamais des défaitistes, nous le remplirons ce devoir. Nous garderons nos traditions, nos mœurs, nos coutumes, et par un nouvel ordre économique, nous établirons les plus grandes possibilités de subsistance.

Il n'y a pas longtemps, on a cru bon d'écrire au sujet d'un homme nouvellement appelé à la direction des affaires de sa province, que pour lui, l'heure de l'action avait sonné.

Pour tout homme politique, l'action, si bonne soit-elle, se bute contre des obstacles sans nombre. Le plus souvent, l'écueil se trouve à fleur d'eau; la vie politique peut s'y briser, et une fois brisée, elle coule à pic. Cet homme a pu avoir quelques idées heureuses, mais parce qu'il n'a pas été compris ou parce qu'il n'a pas été appuyé, il passe sans laisser de trace ou plutôt il laisse une trace profonde que les générations prochaines lui reprocheront peut-être avec amertume.

Lorsque, il y a deux mois, j'ai accepté de diriger l'important ministère de la Colonisation, je savais d'avance quelles difficultés énormes je rencontrerais. D'autres, avant moi, ont eu à lutter contre des obstacles sans nombre. Tous les apôtres de la colonisation ont connu cette tâche gigantesque. L'histoire seule de l'héroïque curé Labelle m'en est un témoignage écrasant. Dans les heures les plus angoissantes, il a eu à faire face aux ennemis des plus beaux projets, aux défaitistes qui, rongés par l'envie, neutralisent les plus vaillants efforts. Cependant, il marcha toujours; il poursuivit son œuvre sans relâche. Ce fut simplement un grand homme. Permettez-moi de saluer hautement ce "bâtitseur de pays".

Vous avouerai-je que sa mémoire nous donne beaucoup de courage. Et en songeant à cet apôtre et à tous les autres qui ont tant fait pour la cause de la colonisation, je me suis rappelé que pour moi aussi l'heure de l'action venait de sonner. J'ai voué à la colonisation toute l'ardeur que vous me connaissez (c'est d'ailleurs mon seul mérite). Mais avec la coopération des employés de mon ministère, avec l'appui du premier-ministre, de mes collègues, et aussi, et surtout avec votre généreuse collaboration, je ne désespère pas de la gagner cette bataille et d'éviter l'écueil dont je vous parlais tantôt. Si vous croyez qu'il suffit pour réussir dans une entreprise aussi considérable d'y mettre beaucoup de dévoue-

ment et un travail énorme, vous pouvez être assuré que j'ai consacré à cette honorable cause toute mon énergie et tout mon cœur.

Cette tâche, elle vous incombe à vous comme à moi. Elle est, du reste, d'une telle ampleur qu'elle ne saurait être exclusivement la tâche d'un homme ou d'un groupe d'hommes. C'est une entreprise nationale et la société entière doit collaborer avec nous dans un commun effort de loyauté et de désintéressement. Elle doit être essentiellement pratique sans distinction de partis politiques, sans aucune distinction de conditions sociales. Elle est au-dessus de tout. C'est une politique de renaissance nationale par la colonisation et par le retour à la terre, et parce que nous jugeons que la colonisation chez nous est encore le moyen le plus efficace de parer à l'inquiétant malaise qui bouleverse actuellement le monde, nous appliquerons cette politique.

Messieurs, il vous appartient maintenant d'exposer vos suggestions qui assureront, nous n'en doutons pas, le succès de cet important congrès et poseront les possibilités de vaincre par un plan d'action pratique, les énormes difficultés de l'heure présente.



Annexe: IV
TEXTE DE LA LOI DES \$10 MILLIONS

CODE DES LOIS DE COLONISATION

LOI POUR PROMOUVOIR LA COLONISATION ET LE RETOUR A LA TERRE.

(S.R. 1941 *chapitre* 105)

- Titre.** 1. La présente loi peut être citée sous le titre de *Loi pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre.* 25-26 Geo. V, c. 35, a. 1.
- Subside.** 2. Une somme de dix millions de dollars est affectée pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre, et spécialement aux fins prévues aux articles 3, 4, 5 et 7 ci-dessous. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 2.
- Règlements:** 3. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la colonisation, d'adopter, de modifier ou d'abroger, de temps à autre, des règlements pour:
- Octrois:** 1° Accorder des octrois aux conditions et aux montants qu'il détermine:
- a) Aux sociétés diocésaines de la colonisation ou à toutes organisations s'occupant activement de colonisation ou de retour à la terre;
 - b) Aux cultivateurs qui établissent leurs fils, gendres ou enfants adoptifs sur des terres libres, c'est-à-dire des terres ne servant pas alors, en tout ou en partie, à l'exploitation agricole ou qui peuvent servir à la création de nouveaux établissements agricoles, pourvu que l'octroi dans ce cas n'exécède pas trois cents dollars et soit payé au moyen de trois versements annuels égaux;
 - c) Aux personnes, qui sont sujets britanniques, désirant s'établir sur telles terres libres, si elles ont été jugées aptes à le faire; le maximum de l'octroi dans ce cas devant être le même que pour le cas précédent et devant être versé de la même façon;
 - d) Aux colons débutants pour aider à la construction d'une maison et d'une étable, pourvu

CODE DES LOIS DE COLONISATION

que l'octroi pour chaque cas particulier n'excède pas cent dollars, et aux colons de première année pour la préparation des cinq premiers acres de leur lot, en égard au nombre de dépendants, sans préjudice à la prime ordinaire de défrichement et de labour que ces colons peuvent avoir gagnée;

e) A toute personne célibataire, du sexe masculin, qui désire travailler comme aide chez tout cultivateur qui consent à la recevoir ou à l'employer.

Prêts:

2° Effectuer un prêt, pour l'achat d'un roulant, à toute personne qui a bénéficié d'un octroi en vertu du sous-paragraphe c du paragraphe 1° du présent article, et qui ne peut compter sur l'aide de ses parents pour obtenir les animaux et les instruments aratoires nécessaires aux fins de son exploitation, pourvu que le prêt n'excède pas la somme de cinq cents dollars et ne soit pas supérieur aux deux tiers du coût du roulant.

Ce prêt est remboursable à raison de versements annuels de cent dollars, le premier versement devenant dû au commencement de la quatrième année du prêt, et il ne porte pas intérêt sauf à compter de la date d'échéance des remboursements;

Amélioration;

3° Améliorer et développer les régions où des colons sont établis ou peuvent être établis, soit par la construction de grandes voies de communication ou de chemins locaux et de ponts, soit par l'assèchement, l'égouttement ou le drainage de certains territoires, y compris les terrains possédés en commun (communes), les savanes et terrains marécageux, soit par l'acquisition, par échange ou autrement, des terres jugées nécessaires à ces fins;

Aide aux colons.

4° Aider, encourager et maintenir les colons ou les établissements de colons déjà existants, et satisfaire aux besoins immédiats de ces colons en suppléant, sous toute forme quelconque et sous

CODE DES LOIS DE COLONISATION

toutes conditions déterminées, aux octrois et aux primes qui leur sont déjà versés;

Frais de transport;

5° Payer les frais légitimés de transport des colons, de leurs familles et de leur roulant et ménage, lorsqu'il est établi que ces colons ne peuvent pas acquitter ces dépenses;

Centres de colonisation;

6° Créer des centres de colonisation en établissant des colons par groupe et, à cette fin, en outre des octrois ou primes qui peuvent être versés à chaque colon, dépenser toutes sommes requises pour l'achat de bois nécessaire à la construction, pour l'achat de matériel, de chevaux ou autres animaux, de machinerie ou instruments pour travaux publics;

Ecoles, etc.;

7° Construire ou améliorer des écoles, chapelles-écoles, ainsi que des maisons et logements pour les curés ou missionnaires de colonisation et aider toute organisation scolaire ou religieuse;

Graines de semences, etc.;

8° Donner des graines de semence aux colons qui n'ont ni les ressources ni le crédit pour s'en procurer et accorder des primes de jardinage aux femmes de colons pour récompenser leur travail et leur industrie;

Agronomie;

9° Diriger les efforts et les initiatives des colons, en leur procurant les services de tout agronome ou de tout spécialiste et, si nécessaire, organiser un service spécial d'agronomie adapté aux besoins des régions nouvelles et anciennes;

Petite industrie.

10° Accorder des primes pour la construction de moulins dans les anciennes et nouvelles colonies où il le juge à propos dans l'intérêt des colons, et favoriser la petite industrie;

Distriets.

11° Diviser les régions de colonisation en distriets pour les fins de l'administration et établir des bureaux pour faciliter les transactions entre ceux qui désirent s'établir sur des terres actuellement libres, et ceux, d'autre part, qui possèdent de telles terres et seraient disposés à les vendre à termes. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 3.

CODE DES LOIS DE COLONISATION

Autorisation. 4. Il est également loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre de la colonisation:

Acquisition de terres, etc.; 1° A acquérir, par échange ou autrement, toute terre ou territoire si cette acquisition est jugée nécessaire pour promouvoir la colonisation et le retour à la terre, et à procéder à la vente de ces terres ainsi acquises ou toute partie d'icelles aux termes et conditions qui peuvent être jugées avantageux et équitables;

Terres libres 2° A négocier avec les personnes propriétaires de terres libres, au sens du sous-paragraphé *b* du paragraphe 1° de l'article 3, pour les aider à disposer de leurs terres en faveur de toutes autres personnes qui sont dans les conditions voulues par la présente loi pour obtenir des octrois ou des prêts;

Conventions; 3° A faire toute convention ou tout arrangement avec le gouvernement du Dominion ou toute corporation municipale de cette province, ou avec les deux, aux fins de promouvoir les intérêts de la colonisation et du retour à la terre;

Arpentages, etc.; 4° A faire exécuter tous travaux d'arpentages et de classification des terres qui sont actuellement sous son contrôle ou qui pourront à l'avenir l'être.

Travaux, etc. 5° A faire exécuter tout travail jugé nécessaire ou avantageux dans l'intérêt public pour aider et assurer l'expansion et le succès de la colonisation et du retour à la terre. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 4.

Dépenses, etc. 5. Sur et à même la somme prévue à l'article 2 peuvent être acquittés, en totalité ou en partie, toutes dépenses résultant généralement de toutes lois concernant la colonisation et le retour à la terre et tous octrois ou primes, autres que celles de défrichement et de labour, qui peuvent être accordés, ainsi que les dépenses jugées nécessaires pour donner suite à tout contrat ou transaction comme à toute initiative résultant de ces lois,

CODE DES LOIS DE COLONISATION

et généralement pour exécuter tout ce qui peut être nécessaire ou avantageux dans l'intérêt public pour aider ou assurer l'expansion ou le succès de la colonisation et du retour à la terre. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 5.

Insaisissabilité.

6. Tous les octrois, primes ou allocations annuelles ou particulières, versés en vertu de la présente loi, sont incessibles et insaisissables. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 6.

Personnel.

7. Le personnel jugé nécessaire pour le bon fonctionnement de la présente loi peut être nommé conformément aux dispositions de la Loi du service civil (chap. 12), selon le cas. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 7.

Avances.

8. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à avancer ou à payer, à même le fonds consolidé du revenu, sur les certificats du ministre de la colonisation, les montants que le gouvernement de la province est autorisé à dépenser en vertu de la présente loi. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 8; 1 Ed. VIII (2) c. 2, a. 9.

Fonds consolidé.

Rapatriement.

9. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'affecter annuellement un montant de cinquante mille dollars au rapatriement des Canadiens émigrés ou établis à l'étranger. Ce montant de cinquante mille dollars est payé à même le fonds consolidé du revenu, suivant le mode et les conditions que le lieutenant-gouverneur en conseil détermine. 18 Geo. V, c. 2, a. 1.

Exécution de la loi.

10. Le ministre de la colonisation est chargé de la mise à exécution de la présente loi. 25-26 Geo. V, c. 35, a. 9.

Rapport d'Investigation

ASPIRANT-COLON..... (Nom) (Prénoms) Age.....

Adresse postale ?..... État civil ?.....

Où désirez-vous vous établir ?.....

QUESTIONS AU CHEF DE FAMILLE:—

Où avez-vous cultivé la terre ?.....

Pendant combien d'années ?..... A quel âge avez-vous quitté la ferme ?.....

Pourquoi ?.....

Avez-vous déjà défriché la terre ?..... Où ?.....

Êtes-vous déjà allé au chantier ?..... Pendant combien d'années ?.....

Pour qui ?.....

A combien évaluez-vous tout votre avoir ?..... Poêle (état).....

Moulin à coudre ?..... Ustensiles de cuisine ?..... Ameublement ?.....

Avez-vous des outils, lesquels ?.....

..... Pouvez-vous construire votre camp ?.....

État de vos vêtements d'hiver ?..... Vêtements d'été ?.....

Avez-vous de l'argent, combien ?..... Des valeurs ?..... Propriétés ?.....

Où ?..... Évaluation (propriétés) ?.....

Êtes-vous tous en bonne santé ?..... Détails ?.....

Avez-vous un certificat d'examen médical ?.....

Certificat de mariage ?..... Si oui, date du document ?.....

Où vous êtes-vous mariés ?.....

En quelle année ?..... Quel mois ?..... Quel jour ?.....

Êtes-vous prêt à vous soumettre à un examen médical très sévère ?.....

Votre épouse ?..... Vos enfants ?.....

A l'heure désignée, consentez-vous à rencontrer le médecin-examineur, avec toute votre famille ?.....

Nombre de personnes à examiner ?.....

Avez-vous des lettres de recommandations à me remettre ?.....

QUESTIONS A L'ÉPOUSE:—

Où avez-vous cultivé la terre ?.....

Pendant combien d'années ?..... A quel âge avez-vous quitté la ferme ?.....

Pourquoi ?.....

Savez-vous jardiner ?..... Coudre ?..... Tricoter ?..... Filer ?.....

Travailler au métier ?..... Élever les volailles ?..... Cuire ?.....

Consentez-vous à vous établir sur une terre ?..... Vos enfants ?.....

REMARQUES DE L'ENQUÊTEUR

Caractère moral de la famille ?.....

Caractère physique de la famille ?.....

Apparence de la maison ?.....

Croyez-vous nécessaire de vérifier les déclarations matrimoniales de cet aspirant et de son épouse ?.....

Pourquoi ?.....

Appréciation générale ?.....

Documents attachés à ce rapport. Certificats d'examen médical ?.....

Recommandations ?..... Notes de l'enquêteur ?.....

Clauses spéciales

BILLET DE LOCATION

No 127/37

TERRES DE COLONISATION

Québec, le 20 novembre 1937.

Je soussigné, en ma qualité d'agent préposé à la vente des terres de colonisation, certifie avoir vendu ce jour à

M. Nelson Lailhot, de Ste-Agnes-de-Bellecombe
(Témiscamingue)
pour la somme de sept piastres et cinquante centins (\$7.50)

25 acres de terres contenues dans

$\frac{1}{4}$ Sud lot numéro 51 dans le sixième rang du canton de Bellecombe - et ce, aux conditions suivantes, savoir:

- 1°. — L'acquéreur devra payer un cinquième du prix de vente dans un an de ce jour et la balance en quatre versements égaux annuels, le tout, sans intérêt si les versements sont faits régulièrement.
- Dans le cas de versements différés, l'intérêt sera de 4% de la date de l'échéance ;
- 2°. — Le versement annuel pourra être distrait du montant octroyé en primes de défrichement et de labour ;
- 3°. — L'acquéreur devra défricher, chaque année, trois acres et pas plus de cinq acres pour cent, à moins d'être préalablement autorisé par le ministre de la colonisation à défricher davantage ;
- 4°. — Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura ainsi défriché ;
- 5°. — Il devra, sur toute la largeur du lot, laisser en forêt une lisière de vingt-cinq pieds de profondeur, le long du chemin de front. Il devra, en outre, protéger cette lisière de forêt contre l'incendie, y faire le serpage et l'ébranchage jusqu'à une hauteur de dix pieds du sol ;
- 6°. — Il devra, dans les douze mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 20 pieds par 24, l'occuper et y résider personnellement et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des lettres-patentes ;
- 7°. — L'érection de tout bâtiment autre qu'un bâtiment de ferme doit être préalablement autorisée par le ministre de la Colonisation et le ministre des Mines ;
- 8°. — A l'expiration de six années, il devra posséder sur le lot une grange d'au moins 20 pieds par 25, et une étable d'au moins 15 pieds par 20 ; les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse ;
- 9°. — Les lettres-patentes ne seront émises que lorsqu'une étendue de terrain, représentant trente pour cent de la superficie du lot, aura été défrichée en un seul bloc et mise en bonne culture. Dix acres, au moins, de la partie en culture doivent être labourées ;
- 10°. — Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres-patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures de l'établissement en question, et tous bois coupés contrairement à cette condition seront considérés comme ayant été coupés sans permis sur les terres publiques ;
- 11°. — Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre avant l'émission des lettres-patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada et toutes les dispositions de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent ;
- 12°. — Cet octroi est sujet aux licences de coupes de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et les forêts et les pêcheries dans la province ;
- 13°. — Cet octroi est également sujet aux règlements concernant les mines dans la province, et l'acquéreur n'aura pas de recours contre le détenteur d'un claim minier dont le droit est antérieur au sien et contre le porteur d'un permis de mise en valeur des mines émis avant le présent billet de location et encore en vigueur, relativement aux travaux que ces tiers exécutent en conformité de la loi des mines de Québec et des règlements adoptés sous l'empire de cette loi ;
- 14°. — Le ministre de la Colonisation pourra, s'il le juge à propos, ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot ;
- 15°. — Le Ministre de la Colonisation se réserve le droit d'annuler, en tout temps, la présente vente si l'acquéreur devient une cause de désordre public par ses idées subversives ou par son insubordination contre l'autorité.

No de vente. 71338

Br. Ouest

Dossier No. 27864/37

N. B. — La réserve est située à l'endroit suivant : à l'extrémité Sud

(Voir avis au verso).

Annexe: VII

VOEUX ET RESOLUTIONS DU CONGRES DE VALLEYFIELD

27-28-29 AVRIL 1936*

PREMIER VOEU OU PREMIERE RESOLUTION

- 1- Attendu que les colons du diocèse de Valleyfield, en 1935, ont été dirigés avec intelligence, établis sur des terres de bonnes valeurs, logés et protégés avec soins;

Les membres de la Société de Colonisation du diocèse de Valleyfield, le clergé et le peuple réunis en congrès à Valleyfield et à Rigaud remercient les autorités administratives pour ce qu'elles ont fait pour les quarante-deux colons du diocèse établis sur des terres nouvelles.

- 2- Attendu que dans le diocèse de Valleyfield, vivent plus de trois mille garçons de 21 ans et plus, la presque totalité sans moyens d'établissement;

Attendu qu'il s'y trouve en outre des centaines de familles qui sont menacées de perdre leur ferme, parce que trop endettées;

Attendu que cela représente plus de quatre mille établissements à créer;

Attendu qu'il y aurait possibilité de placer un millier de familles dans le diocèse,

a) par le drainage de certaines étendues de bonnes terres noyées,

b) par la reprise des terres inoccupées;

Il est également résolu que le gouvernement prenne les moyens voulus pour faciliter l'établissement des familles sur les bonnes terres inoccupées du diocèse.

- 3- Attendu qu'il resterait encore plus de trois mille cultivateurs et fils de cultivateurs à placer, que l'an prochain il en arrivera d'autres à l'âge de s'établir, et qu'il devient nécessaire que cette population s'établisse en dehors des limites du diocèse;

Attendu que la presque totalité de ces gens sont sans ressources matérielles suffisantes;

Il est résolu que le gouvernement soit prié de continuer le mouvement de colonisation sur des terres nouvelles sur une base suffisante pour répondre aux besoins de la population du diocèse.

DEUXIEME VOEU OU DEUXIEME RESOLUTION

Attendu que la colonisation est reconnue par tous comme

* Le Progrès de Valleyfield, jeudi 7 mai 1936, p. 1 et 10.

possible, avantageuse et nécessaire;

Attendu que le mouvement de colonisation entrepris cette année dans le diocèse par la Société de Colonisation n'a pu atteindre encore que la centième partie de l'objectif proposée (sic);

Il est adopté que la Société de Colonisation de Valleyfield continue ses activités dans le diocèse, complète son organisation par la formation des comités paroissiaux et par le recrutement des membres actifs.

TROISIEME VOEU OU TROISIEME RESOLUTION

Attendu que les colons établis pendant les années 1935-36 n'ont pu avec leurs revenus ordinaires économiser les sommes nécessaires à l'achat d'instruments et d'animaux;

Attendu que plusieurs nouveaux colons ont été établis sur des lots déboisés et même sur des lots où presque toute la somme des primes a été gagnée;

Il est proposé que le gouvernement prenne des mesures pour leur assurer les moyens de se procurer les animaux et les instruments aratoires indispensables à l'exploitation de leurs terrains défrichés.

QUATRIEME VOEU OU QUATRIEME RESOLUTION

On demande que le gouvernement accorde une attention immédiate à l'amélioration des grandes routes, dites routes de pénétration, au nettoyage des principaux cours d'eau et à la construction des ponts au moins en bois, et pour ces travaux, on prenne une partie de l'argent du chômage.

On demande aussi que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial s'entendent pour établir tous les Canadiens (sic) sur des terres de notre pays avant les immigrants des pays étrangers.

CINQUIEME VOEU OU CINQUIEME RESOLUTION

Il est résolu que copies de ces voeux et résolutions soient transmises à l'Hon. Ministre de la Colonisation, à la Fédération des Sociétés de Colonisation, à nos députés, aux comités paroissiaux du diocèse de Valleyfield et aux principaux journaux de la province.

Tous ces voeux et résolutions ont été adoptés à l'unanimité.

. - . - . - . - . - . - . - . - .